



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

1136 *th MEETING: 18 JUNE 1964*

ème SÉANCE: 18 JUIN 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1136)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488): Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1136)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488): Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND THIRTY-SIXTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 18 June 1964, at 4 p.m.

MILLE CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 18 juin 1964, à 16 heures.

President: Mr. Arsène A. USHER (Ivory Coast).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1136)

1. Adoption of the agenda.

2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1)

1. The PRESIDENT (translated from French): I have received communications from the Minister for Foreign Affairs of Cyprus [S/5771],^{1/} from the representative of Turkey [S/5772]^{1/} and from the representative of Greece [S/5775],^{1/} requesting permission to participate, without the right to vote, in the discussion of the item before the Council. In accordance with the practice of the Council, and if I hear no objection, I will invite the representatives of these three countries to take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Spyros A. Kyprianou (Cyprus), Mr. Orhan Eralp (Turkey), and Mr. Dimitri S. Bitsios (Greece) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT (translated from French): The first speaker on my list is the representative of Turkey, but before calling on him I shall give the floor to the representative of the Soviet Union, who wishes to raise a point of order.

3. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): We have just approved

^{1/} Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

Président: M. Arsène A. USHER (Côte-d'Ivoire).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1136)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1)

1. Le PRESIDENT: J'ai reçu des communications émanant respectivement du Ministre des affaires étrangères de Chypre [S/5771]^{1/}, du représentant de la Turquie [S/5772]^{1/} et du représentant de la Grèce [S/5775]^{1/} dans lesquelles ils demandent à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question soumise au Conseil. Conformément à la pratique habituelle du Conseil, et si je n'entends pas d'objection, je me propose d'inviter les représentants de ces trois pays à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Spyros A. Kyprianou (Chypre), M. Orhan Eralp (Turquie) et M. Dimitri S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT: Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie; mais, avant de lui donner la parole, je la donne au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

3. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous venons

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

the agenda, which states that the Security Council will consider the letter dated 26 December 1963 [S/5488]^{2/} from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council. The agenda further states that the Security Council will consider the report of the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 [S/5764]^{3/}.

4. In this connexion the question arises: by what logic and on the basis of what procedure are we to hear first, not the representative of Cyprus to the United Nations, but the representative of Turkey?

5. According to our information, the head of the delegation of Cyprus approached the Security Council with a request that he should be allowed to speak on the substance of the question under discussion—the question which is on the Security Council's agenda. It therefore seems to us that the representative of the Republic of Cyprus, Mr. Kyprianou, that country's Minister for Foreign Affairs, should be called upon to speak first on the substance of the question under discussion.

6. I feel it is hardly necessary to expatiate on the fact that it is precisely the representative of Cyprus who has every right to speak in the Security Council and to explain the position of his Government, if we consider the nature of the question. There is even less need to mention the purely ethical principle—which is respected in our Organization, including the Security Council—that because of the prestige and precedence which representatives of higher rank generally enjoy, those representatives are called upon to speak first.

7. In connexion with what I have said, Mr. President, I should like to know what information you have on this matter and what your opinion is.

8. The PRESIDENT (translated from French): I should like to draw the attention of the representative of the Soviet Union to the fact that the same point was raised at the 1095th meeting of the Security Council and then, as now, there was only one rule on which the President could base his decision, namely rule 27 of the provisional rules of procedure, which states:

"The President shall call upon representatives in the order in which they signify their desire to speak."

9. It happens that the representative of Turkey was the first to ask to speak, and that is why the Chair thought it should call upon him first. However, if the representative of the Soviet Union has a formal proposal to make, I shall have to ask the Council to settle the matter.

10. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Thank you, Mr. President, for your kind explanation and for your reference to rule 27. This rule, which states that "The President shall call upon representatives in the order in which they signify their desire to speak",

d'adopter l'ordre du jour qui indique que le Conseil de sécurité compte examiner la lettre [S/5488]^{2/} adressée à son président, le 26 décembre 1963, par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies. Plus loin, l'ordre du jour prévoit l'examen du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 [S/5764]^{3/}.

4. A ce propos, la question se pose: selon quelle logique et en vertu de quelle procédure devrions-nous entendre en premier lieu non pas le représentant de Chypre, en la personne du Ministre des affaires étrangères, M. Kyprianou, mais le représentant de la Turquie?

5. A notre connaissance, le chef de la délégation de Chypre a demandé au Conseil de l'entendre sur le fond de la question inscrite à l'ordre du jour. Par conséquent, il nous semble que c'est au représentant de la République de Chypre, à M. Kyprianou, ministre des affaires étrangères de ce pays, qu'il faudrait donner la parole en premier lieu sur le fond de cette question.

6. Nous pensons, pour ce qui est du fond, qu'il n'est guère nécessaire de démontrer en détail que le représentant de Chypre est pleinement justifié à exposer au Conseil de sécurité la position de son gouvernement. Il est encore moins nécessaire d'évoquer les motifs de pure éthique qui s'imposent à notre organisation, et donc aussi au Conseil de sécurité — je pense à certaines considérations de prestige ou de priorité qui font que, d'habitude, les représentants d'un rang plus élevé se voient accorder la parole en premier lieu.

7. A ce propos, j'aimerais savoir, Monsieur le Président, de quels renseignements vous disposez sur cette question et quelle est votre opinion sur ce point.

8. Le PRESIDENT: Je voudrais attirer l'attention du représentant de l'Union soviétique sur le fait que le même problème a été soulevé à la 1095^{ème} séance du Conseil de sécurité et qu'à cette époque — comme maintenant d'ailleurs — la présidence n'a eu à sa disposition qu'un seul article du règlement intérieur provisoire sur lequel fonder sa décision, c'est-à-dire l'article 27, qui se lit ainsi:

"Le Président donne la parole aux représentants dans l'ordre où ils l'ont demandée."

9. Il se trouve que le représentant de la Turquie a demandé le premier la parole et c'est pourquoi la présidence a cru devoir la lui donner. Toutefois, si le représentant de l'Union soviétique veut faire une proposition formelle, je me verrai dans l'obligation de demander au Conseil de trancher la question.

10. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre aimable explication et du renvoi à l'article 27 du règlement intérieur provisoire. Cet article, selon lequel "le Président donne la parole aux représentants

^{2/} Ibid., Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963.

^{3/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{2/} Ibid., dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963.

^{3/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

refers apparently to representatives on the Security Council.

11. Apart from this, Mr. President, you referred to the fact that there was a list of speakers, and that the President was guided by the order of the entries on the list. Would you be kind enough to explain the procedure for drawing up the list: is it drawn up before the meeting of the Security Council, or after the agenda is adopted by the Council? If it was drawn up before the meeting, that is one thing; if it was drawn up after the Security Council adopted the agenda, that is something else.

12. If the representatives whose names appear on your list put their names down after the Council's approval of the agenda, then we would ask you, Mr. President, to take into account the views expressed by the Soviet delegation regarding both the nature of the question on the agenda and the ethical aspects of the elementary rules which apply to diplomats.

13. If however, the list was drawn up before the meeting of the Security Council, then I would ask: how can one put one's name on the list before the agenda has been adopted by the Security Council, when it is not known who, or whether in fact anyone, will be invited to take a place at the Council table?

14. It is a logical procedure to reserve tickets in advance for the theatre or a football match; but how can one be guided by an advance list of speakers in the Security Council when it is not yet known who will be admitted to the Council table at the meeting?

15. The PRESIDENT (translated from French): The Chair believes that it is extremely difficult to determine the precise moment when the speakers should put their names on the list. There is a current Security Council practice which allows speakers sometimes to list their names before the agenda is adopted; in the present case, that is how the list was drawn up. As no new list of names was put down at the time the actual decision to adopt the agenda was taken, the Chair henceforth, cannot but consider that the order in which the speakers had placed their names on the list will continue to be valid.

16. As to the question which has been raised concerning the term "representatives", as used in rule 27 of the provisional rules of procedure, I should like to draw the attention of the representative of the Soviet Union to rule 14, which designates as representatives persons appointed by Governments invited to take part in meetings of the Security Council. In the absence of some other, express designation, the Chair cannot but assume that the term "representatives", as used in rule 27, applies both to representatives of countries which are members of the Security Council and to representatives of States which have been invited to participate in the meeting. The Chair repeats that it has no recourse in settling the point under discussion other than reference to the provisional rules of procedure, and of those rules it is rule 27 that is applicable.

17. The Chair has acted in this way while recognizing the right of the Council to change the Chair's decision if the Council considers it necessary to do so and wishes to exercise its privilege in not applying rule 27. The Chair, however, does not have the powers

dans l'ordre où ils l'ont demandée", se rapporte évidemment aux représentants qui siègent au Conseil de sécurité.

11. Cependant, Monsieur le Président, vous nous dites qu'il y a une liste des orateurs, et que le Président doit suivre l'ordre de cette liste. Puis-je vous demander comment a été établie cette liste: a-t-elle été dressée avant la réunion du Conseil ou après l'adoption de son ordre du jour? Selon que l'inscription des orateurs s'est faite avant la séance ou après l'adoption de l'ordre du jour, la situation est toute différente.

12. Si les représentants dont le nom figure sur votre liste se sont fait inscrire après l'adoption de l'ordre du jour, nous vous demanderons de tenir compte des considérations que la délégation soviétique a exposées, tant sur le fond de la question inscrite à l'ordre du jour que sur les règles élémentaires d'éthique qui s'appliquent entre diplomates.

13. Mais si la liste a été établie avant la séance du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de poser une question: comment est-il possible de s'inscrire à l'avance, avant que le Conseil n'ait adopté son ordre du jour, et alors qu'on ignore qui sera invité et qu'on ne sait même pas si le Conseil invitera quelqu'un à prendre place à sa table?

14. Il est logique de louer sa place au théâtre ou pour un match de football. Mais comment peut-on établir par avance une liste d'orateurs au Conseil de sécurité, sans savoir qui sera invité à participer au débat?

15. Le PRESIDENT: Le Président pense qu'il est extrêmement difficile de déterminer le moment précis auquel les orateurs doivent s'inscrire sur la liste. Une pratique courante du Conseil de sécurité permet aux orateurs de s'inscrire quelquefois avant l'adoption de l'ordre du jour; dans le cas précis qui nous intéresse en ce moment, une liste a été ainsi dressée. Au moment où la décision d'adopter l'ordre du jour a été effectivement prise, aucune nouvelle liste n'étant déposée, la présidence ne peut faire autrement que de considérer qu'à partir de ce moment la validité de l'ordre dans lequel les orateurs ont été inscrits demeure.

16. Quant au problème soulevé en ce qui concerne la qualité de représentants, telle qu'elle est conçue dans l'article 27 du règlement intérieur provisoire, j'attire l'attention du représentant de l'Union soviétique sur l'article 14 de ce règlement qui donne la qualité de représentants aux délégués des gouvernements qui sont invités à siéger à la table du Conseil. A défaut d'une autre qualification plus expresse, la présidence ne peut pas penser que le terme de "représentants" au sens de l'article 27 ne s'adresse pas également aux représentants des pays membres du Conseil de sécurité et aux représentants des Etats invités à participer au débat. La présidence répète qu'à l'égard du débat qui vient de surgir elle n'a pas d'autre moyen de trancher que de se référer aux articles du règlement intérieur provisoire et que, parmi ces articles, c'est l'article 27 qui permet de trancher la question.

17. Le Président a agi ainsi tout en reconnaissant au Conseil le droit de prendre une décision modifiant la décision de la présidence, si le Conseil l'estime nécessaire et fait usage d'une certaine latitude qui lui permet de ne pas appliquer l'article 27. Quant

of the Council and is compelled to apply rule 27. That is why I gave the floor to the representative of Turkey.

18. Mr. HAJEK (Czechoslovakia) (translated from French): I am very sorry to have to pursue this question, Mr. President, but I should like to understand clearly the statement you have just made. You have quite correctly drawn our attention to rule 14 of the provisional rules of procedure, on which we agree our decision should be based. In other words, the Council must first decide to invite a given representative to take a seat at the Council table, and it is not possible, in my delegation's view, to draw up a list of speakers before deciding whether the speakers will be so invited. Allow me also to point out that the Council decided to invite the representatives of Cyprus, Turkey and Greece, in that order. If we adhere strictly to the rules of procedure, I feel that this constitutes an additional argument in favour of the position of the representative of the Soviet Union, and that the Council should give priority to the representative of Cyprus.

19. The PRESIDENT (translated from French): I believe I must draw the attention of the representative of Czechoslovakia to the fact that the decision I asked the Council to take was expressed in the following terms: "In accordance with the practice of the Council, and if I hear no objection, I will invite the representatives of these three countries to take places at the Council table." Hearing no objection, the Council decided to invite the three countries simultaneously. I then called on each of the countries in alphabetical order to take a place at the Council table; but as there is no rule in the provisional rules of procedure which provides that speakers shall take the floor in alphabetical order, I felt I had to apply rule 27.

20. I think the representative of the Soviet Union, who raised this question, asked for my opinion; I gave it by saying that I could not do anything else, that I had no power to do anything else, but apply the provisions of rule 27. I think that if the representatives of the Soviet Union and of Czechoslovakia accept my opinion, they must allow that opinion to constitute a ruling of the Chair and permit me to call on the first speaker on the list, who is the representative of Turkey, unless, as I said, they propose to the Council that it change the ruling.

21. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, I should like to thank you once again for clarifying your position and for explaining the reasons on which you based your intentions with regard to giving the floor to speakers in the Security Council. However, the Security Council was convened—and I refer again to the agenda—in connexion with the letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council, and also in connexion with the report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations Operation in Cyprus.

22. It is perfectly clear from the Security Council's agenda that we are considering this question in con-

au Président, il n'a pas les pouvoirs du Conseil; il ne peut rien faire d'autre que d'appliquer l'article 27. C'est dans ces conditions que j'ai donné la parole au représentant de la Turquie.

18. M. HAJEK (Tchécoslovaquie): Je regrette beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir à insister, mais je voudrais préciser ce que vous venez de déclarer. Vous avez, à juste titre, attiré notre attention sur l'article 14 du règlement intérieur provisoire, sur lequel, nous en sommes d'accord, devrait se fonder notre jugement. Autrement dit, il faut d'abord que le Conseil décide d'inviter tel ou tel représentant à sa table, et il n'est pas possible, de l'avis de ma délégation, de dresser une liste de priorité des orateurs avant que la décision sur l'admission n'ait été prise. Je me permets de rappeler que le Conseil a décidé d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, dans cet ordre. Si donc nous nous en tenons strictement à l'application de ces articles du règlement intérieur, je pense que c'est là un argument de plus en faveur de la thèse du représentant de l'Union soviétique, et que le Conseil devrait donner la priorité au représentant de Chypre.

19. Le PRESIDENT: Je crois devoir attirer l'attention du représentant de la Tchécoslovaquie sur le fait que la décision que j'ai demandé au Conseil de prendre était ainsi libellée: "Conformément à la pratique habituelle et si je n'entends pas d'objection, je me propose d'inviter les représentants de ces trois pays à prendre place à la table du Conseil." Et, comme je n'ai entendu aucune objection, le Conseil a pris la décision d'inviter les trois pays à la fois. A ce moment-là, procédant par ordre alphabétique, j'ai appelé chacun des pays à prendre place à la table du Conseil; mais, étant donné qu'il n'y a aucun article du règlement intérieur qui autorise la prise de parole par ordre alphabétique, j'ai cru devoir appliquer l'article 27 du règlement intérieur provisoire.

20. Je crois que le représentant de l'Union soviétique, qui a soulevé le problème, m'a demandé mon avis; je l'ai donné en disant que je ne pouvais faire autre chose, que je n'avais d'autre pouvoir que d'appliquer les dispositions figurant à l'article 27. Je crois que, dans la mesure où les représentants de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie acceptent mon avis, ils doivent permettre à cet avis de constituer en conséquence une décision présidentielle et m'autoriser à donner la parole au premier orateur inscrit, qui est le représentant de la Turquie, à moins, comme je l'ai dit, qu'ils ne soumettent au Conseil une proposition pour lui demander de modifier la décision.

21. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier à nouveau de vos éclaircissements, qui nous expliquent les considérations sur lesquelles se fondait votre intention d'appeler les orateurs au Conseil de sécurité. Cependant, le Conseil de sécurité est convoqué — et je me reporte à l'ordre du jour — à propos de la lettre adressée à son président, le 26 décembre 1963, par le représentant permanent de Chypre, ainsi qu'au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

22. L'ordre du jour indique, sans aucune ambiguïté, que nous examinons une question qui concerne la

nexion with the Republic of Cyprus, and it is in this sense that we must understand the arrival in New York and the presence at this Council meeting of the head of the delegation of Cyprus—Mr. Kyprianou, the Minister for Foreign Affairs. The most elementary logic demands that we should first hear those who are principally and primarily concerned; namely, Cyprus and its representatives, and it is absolutely clear that the representative of Cyprus should be called upon to speak first.

23. In actual fact, he is the only one who should be called upon to speak for the present: there is no other question on the agenda, and consequently it does not seem that anyone can a priori claim the floor. If it is a question of subsequent speakers, then we can understand the logic underlying rule 27, but this should be applied only after we have heard the chief representative of the country which is the subject of the question on the agenda.

24. Strictly speaking, the question should not even arise as to whom should be given the floor. It stands to reason that the floor should be given to the authorized representative of the Republic of Cyprus, and he is present here. As to who wishes to speak later on this question, that is another matter. In that case we should apply the relevant rules of procedure of the Council. But how can we apply these formal rules of procedure before we have heard the chief speaker on this question? That is against all logic.

25. You mention precedents and formal considerations. But if we are to be ruled by these, the representative of Cyprus should have applied three months ago, in order not to be caught unawares. If we take this point of view, Mr. President, I would draw your attention to the fact that such an application was made on 26 December 1963 [S/5488]. Why has this application not been effective? And why are you bound by other applications for the floor?

26. Mr. President, we understand that the Minister for Foreign Affairs of the Republic of Cyprus in fact expected that the Security Council would hear him first. Therefore I would ask you to explain this, or to confirm that we have correctly interpreted the expectations of the delegation of Cyprus. I do not want to reiterate the most elementary considerations concerning the moral and ethical aspects of this matter. Can we raise the question as a tactical one, or put it in the context of elementary diplomatic tact, considering the high position of the Minister for Foreign Affairs, a position which in itself makes it incumbent on us as colleagues and fellow-diplomats to show common courtesy and diplomatic consideration?

27. Finally, if the position was not entirely clear, it was the duty of the Security Council and the Secretariat to ensure in advance that, on the basis of these circumstances, the Minister for Foreign Affairs of Cyprus should be invited to speak first.

28. Therefore, Mr. President, I ask you to give due attention to these considerations.

29. The PRESIDENT (translated from French): I should like to make a correction: the order in which I invited the representatives to take seats at the Security Council table is the order in which their

République de Chypre, et c'est ainsi qu'on doit comprendre la présence à New York et dans cette enceinte du chef de la délégation chypriote, M. Kyprianou, ministre des affaires étrangères de Chypre. La logique la plus élémentaire nous commande d'entendre tout d'abord les premiers et les principaux intéressés. Comme la question concerne Chypre et ses représentants, il est évident qu'il faut donner tout d'abord la parole au représentant de Chypre.

23. En fait, pour le moment, c'est à lui seul qu'on doit donner la parole: l'ordre du jour ne mentionne aucune autre question et rien n'indique a priori qu'il doive y avoir d'autres orateurs. Dans la suite du débat, il peut être logique d'appliquer l'article 27 du règlement intérieur provisoire, mais seulement une fois qu'on aura entendu le représentant principal du pays dont il s'agit dans l'ordre du jour.

24. A strictement parler, la question de savoir à qui donner la parole ne devrait même pas se poser. Il va de soi que la parole doit être accordée au représentant plénipotentiaire de la République de Chypre, qui est ici présent. Quant à savoir qui jugera nécessaire d'intervenir ensuite, c'est une autre affaire. A ce moment-là, nous appliquerons les dispositions pertinentes du règlement intérieur provisoire. Mais comment pourrions-nous appliquer ces règles formelles de procédure avant d'avoir entendu l'orateur principal? Ce serait contraire à toute logique.

25. Vous invoquez des précédents ou des considérations de forme. Mais, s'il fallait partir de là, le représentant de Chypre aurait dû présenter sa demande — disons — trois mois à l'avance afin d'éviter tout imprévu. Si l'on adopte ce point de vue, je me permettrai alors de faire observer qu'une telle demande a été présentée dès le 26 décembre 1963 [S/5488]. Pourquoi donc cette demande ne serait-elle plus valable? Et pourquoi voulez-vous tenir compte d'autres demandes ou inscriptions?

26. Monsieur le Président, nous croyons comprendre que le Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre compte bien être entendu le premier par le Conseil de sécurité. Puis-je vous prier d'éclaircir ce point ou de confirmer que nous interprétons correctement les intentions de la délégation de Chypre? Je ne voudrais pas répéter les choses les plus élémentaires concernant l'aspect moral et éthique de la chose. Peut-il y avoir un doute, sur le plan du tact élémentaire entre diplomates, si nous considérons le rang élevé de ministre des affaires étrangères qui, par lui-même, devrait nous engager, en tant que collègues et diplomates, à faire preuve de la plus élémentaire courtoisie?

27. En somme, le devoir du Conseil de sécurité et du Secrétariat était de veiller par avance, pour les motifs que je viens d'exposer, à ce que la parole soit donnée en premier lieu au Ministre des affaires étrangères de Chypre, s'il y avait le moindre doute à cet égard.

28. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous saurais gré de bien vouloir tenir compte de ces considérations.

29. Le PRESIDENT: Je voudrais rectifier: l'ordre dans lequel j'ai invité les représentants à prendre place à la table du Conseil est l'ordre dans lequel leurs demandes ont été reçues. Cet ordre n'influence

requests were received. That order does not affect in any way the order in which they are given the floor.

30. I would add that it is true that the Minister for Foreign Affairs of Cyprus asked to be the first to speak, but the representative of Turkey had made the same request before him.

31. The remarks of the representative of the Soviet Union are relevant and logical, but I repeat that the Chair can rely only on the rules of procedure and the usual practice of the Security Council, which always conforms to the rules of procedure. Consequently, no matter how logical the situation may appear to be, the Chair is not empowered to depart from the rules of procedure. It therefore intends to apply those rules and to call on speakers in the order in which they put down their names, the first speaker thus being the representative of Turkey.

32. In these circumstances, I ask the representative of the Soviet Union whether he has a formal proposal to make for submission to the Council.

33. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, we have listened carefully to your explanation. We paid particular attention to that part of it in which you mentioned the desire of the Minister for Foreign Affairs of the Republic of Cyprus, on fully legitimate grounds, to speak first on the question which is the subject of the Security Council's agenda.

34. We therefore venture to note that, despite the logic and validity of the arguments put forward here, especially by the Soviet delegation, what is taken into account is not logic and common sense but lifeless formality, and that, in the present case, the Security Council is not following the principles of morality and elementary ethics—although these principles should be upheld particularly in this body of high standing, as a model of the relations which should exist among colleagues, especially in regard to high-ranking representatives from Governments of Member States.

35. The PRESIDENT (translated from French): The Chair believes that the provisional rules of procedure are entirely logical. Therefore, in the absence of a formal proposal and in accordance with rule 27, I call on the representative of Turkey.

36. Mr. ERALP (Turkey): Thank you, Mr. President, for your judicial and fair ruling. Not being a member of the Council, I can have nothing to say about your rules of procedure, but I find that your ruling was extremely logical as well as just.

37. I should like to mention only one point with which I cannot agree. It was the point brought up by the representative of the Soviet Union as to comity, or ethics, or order of priority, or the seniority of members of this Council. If it were a football match or a theatrical performance, I would certainly, out of deference to rank, yield my place to a Foreign Minister; but I believe that before this Council we are representatives of our countries and we have no right to yield.

38. First of all, Mr. President, I should like to express my thanks to you and to the members of the

en rien l'ordre de parole.

30. Je veux également ajouter qu'il est exact que le Ministre des affaires étrangères de Chypre a demandé à prendre la parole le premier, mais le représentant de la Turquie avait présenté la même requête avant lui.

31. Les observations du représentant de l'Union soviétique sont pertinentes et logiques, mais je réaffirme que le Président n'a à sa disposition que le règlement intérieur et les pratiques habituelles du Conseil de sécurité, qui, toutes, sont conformes au règlement intérieur. En conséquence, quelque logique que la situation apparaisse, le Président n'a pas le pouvoir de s'écarter du règlement intérieur; il a donc l'intention de l'appliquer et de donner la parole aux orateurs dans l'ordre d'inscription; par conséquent, tout d'abord au représentant de la Turquie.

32. Dans ces conditions, je demande au représentant de l'Union soviétique s'il désire faire une proposition formelle devant être soumise au Conseil?

33. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, nous avons écouté avec attention vos explications. Nous y avons relevé, en particulier, la phrase où vous notiez le désir, parfaitement légitime, du Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre de prendre la parole le premier lors de l'examen de la question qui figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

34. Nous nous permettons de constater à ce propos que, malgré la logique et le bien-fondé des arguments qui ont été présentés ici, notamment par la délégation de l'Union soviétique, on veut tenir compte non pas de la logique et du bon sens, mais d'un formalisme stérile, et qu'en l'occurrence le Conseil de sécurité ne suit pas les principes de la morale et de l'éthique élémentaire, lesquels devraient pourtant s'imposer à cet organe éminent, qui devrait donner l'exemple des relations entre collègues et des égards à témoigner aux représentants de haut rang des Etats Membres de notre organisation.

35. Le PRESIDENT: La Présidence pense que la structure du règlement intérieur provisoire est tout à fait logique. Ainsi, à défaut de proposition formelle et conformément à l'article 27, je donne la parole au représentant de la Turquie.

36. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre décision judiciaire et équitable. N'étant pas membre du Conseil, je ne puis rien dire de votre règlement intérieur, mais il me semble que votre décision a été aussi logique que juste.

37. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne peux être d'accord. Il s'agit de ce que le représentant de l'Union soviétique a dit quant à la question de courtoisie, de morale, d'ordre de priorité ou d'ancienneté des membres du Conseil. S'il s'agissait d'un match de football ou d'une représentation théâtrale, je n'hésiterais certainement pas, par déférence pour son rang, à céder ma place à un ministre des affaires étrangères; mais, devant ce conseil, j'estime que nous représentons nos pays et que nous n'avons pas le droit de céder.

38. Je tiens aussi à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil,

Council for having given my delegation a chance to be heard on the Cyprus question.

39. I greatly appreciate this opportunity to explain the views of my Government concerning the development of the situation, the work of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus (UNFICYP), and the views of this delegation with regard to the report of the Secretary-General.

40. But before doing that, I consider it a duty to give thanks where thanks are due. I must express our gratitude to the Secretary-General and to his close collaborators both here and in Cyprus for their unceasing endeavours to implement the resolutions of the Security Council in good faith and with a determination to make the best of a difficult situation. I must also mention with gratefulness the name of the distinguished Finnish diplomat, the United Nations Mediator in Cyprus, Ambassador Sakari S. Tuomioja, who has undertaken a very delicate and difficult job in order to serve the interests of peace. My Government has full confidence in him and will continue to do all in its power to render his task less difficult.

41. Thanks are also due to the Governments of Austria, Canada, Denmark, Finland, Ireland, Sweden and the United Kingdom, which have undertaken considerable sacrifices in contributing troops to UNFICYP in order to put an end to the slaughter of innocents in Cyprus. My Government is also grateful to the Government of Austria for having sent a hospital unit, and to the Governments of Australia, Austria, New Zealand and Sweden for their contributions to the United Nations peace force in Cyprus. Not only my Government, but all peace-loving peoples in the world, owe a debt of gratitude to these public-spirited countries for heeding the call of the United Nations, at considerable material expense to themselves and risk to their sons, in order to maintain law and order on the troubled island.

42. After the two previous meetings of the Council in March on the question of Cyprus, we had pinned our hopes on the United Nations. We had hoped that with a scrupulous observance of the resolutions of the Council by the Greek Cypriot leaders and through the efforts of the United Nations Force and organs in the island, gradually the hatreds would be dispelled and a spirit of conciliation would prevail which could create a suitable milieu for achieving a peaceful and reasonable settlement. This naturally presupposed a certain amount of goodwill on the part of the Greek Cypriot leadership. Our hopes in that respect have been dashed. It is a tragic fact that, although more than three months have elapsed since the adoption of the first resolution, no such milieu has even begun to appear in the island. On the contrary, the situation has gone from bad to worse on account of the complete disregard of the resolution by the Greek Cypriot authorities and their behaviour which was consistently and utterly incompatible with good faith.

43. Many instances can be cited on this refusal to respect the recommendations of the Council and the lack of good faith on the part of the Greek Cypriot

d'avoir bien voulu donner à ma délégation la possibilité de se faire entendre sur la question de Chypre.

39. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est ainsi offerte d'expliquer les vues de mon gouvernement au sujet de l'évolution de la situation et de l'action de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi que l'opinion de ma délégation sur le rapport du Secrétaire général.

40. Toutefois, avant de faire cet exposé, j'estime de mon devoir de remercier ceux à qui sont dus des remerciements. Tout d'abord, je dois exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs directs, tant ici qu'à Chypre, pour les efforts incessants qu'ils déploient afin d'assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité en toute bonne foi et avec la volonté d'agir au mieux dans une situation difficile. Je dois aussi parler avec gratitude de l'éminent diplomate finlandais M. Sakari S. Tuomioja, médiateur des Nations Unies à Chypre, qui, pour servir la paix, s'est chargé d'une mission très délicate et difficile. Mon gouvernement a toute confiance en lui et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour lui rendre la tâche moins difficile.

41. Je tiens également à remercier les Gouvernements de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la Suède qui, afin de mettre un terme au massacre des innocents à Chypre, ont consenti des sacrifices considérables pour fournir des troupes à la Force des Nations Unies. Mon gouvernement est reconnaissant aussi au Gouvernement autrichien, qui a bien voulu envoyer un hôpital de campagne, et aux Gouvernements australien, autrichien, néo-zélandais et suédois, qui ont contribué à former la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Non seulement mon gouvernement, mais encore tous les hommes épris de paix dans le monde ont une dette de reconnaissance envers ces pays soucieux du bien public, qui, afin de maintenir l'ordre dans cette île troublée, ont bien voulu entendre l'appel des Nations Unies, au prix de sacrifices matériels considérables pour eux-mêmes et de grands risques pour leurs fils.

42. Après les deux séances précédentes du Conseil sur la question de Chypre, au mois de mars, nous avons mis nos espoirs dans l'Organisation des Nations Unies. Nous avons espéré que, si les dirigeants chypriotes grecs respectaient scrupuleusement les résolutions du Conseil et grâce aux efforts déployés par la Force et les organes des Nations Unies dans l'île, les haines disparaîtraient peu à peu et un esprit de conciliation prévaudrait, créant ainsi un climat favorable à un règlement pacifique et raisonnable. Cela supposait, bien entendu, un certain degré de bonne volonté de la part des dirigeants chypriotes grecs. De ce côté, nos espoirs ont été déçus. Bien que plus de trois mois se soient écoulés depuis l'adoption de la première résolution, c'est un fait tragique qu'aucun climat de ce genre n'a même commencé à se manifester dans l'île. Au contraire, la situation n'a fait qu'empirer, parce que les autorités chypriotes grecques n'ont tenu rigoureusement aucun compte de la résolution et n'ont cessé de se comporter d'une manière totalement incompatible avec la bonne foi.

43. On peut citer bien des exemples de ce refus de respecter les recommandations du Conseil et de l'absence de bonne foi de la part des dirigeants

leadership. Perhaps the principal one of these was the attempt made by Archbishop Makarios to denounce unilaterally an international agreement. You will recall that on 4 April last, Archbishop Makarios informed the Turkish Government that he had denounced the Treaty of Alliance signed in 1960 between Turkey, Greece and Cyprus. It would be interesting to inquire why the Archbishop should undertake such drastic action precisely at a time when the United Nations Mediator was beginning his efforts to find a peaceful solution. The attempt to denounce the Treaty of Alliance was made a few days after the arrival of the Mediator in Cyprus. The Council will recall that at a Press Conference held at the United Nations on the eve of his departure, the Mediator had declared, in reply to a question, that he considered the Constitution of Cyprus and the Treaty as valid. In the 1 April issue of The New York Times, Thomas Hamilton reported:

"Mr. Tuomioja said at a news conference that he regarded both the Constitution and the Treaty of Guarantee as valid now, but that both could be changed with the consent of the four States concerned."

This declaration of the Mediator is entirely consistent with the United Nations Charter, with the resolutions of 4 and 13 March 1964 [S/5575 and S/5603], and with the principles of international law, and reflects the opinion of an impartial Mediator.

44. If I may remind the Council of the terms of the resolution of 4 March, it stipulates that the Mediator "shall use his best endeavours with the representatives of the communities and also with the aforesaid four Governments, for the purpose of promoting a peaceful solution and an agreed settlement"—I repeat, "a peaceful solution and an agreed settlement"—"of the problem confronting Cyprus, in accordance with the Charter of the United Nations, having in mind the well-being of the people of Cyprus as a whole and preservation of international peace and security".

45. In the face of these explicit terms in the Council resolution, the Archbishop, by an unlawful act, has attempted to set aside unilaterally a valid international engagement, thereby also attempting to leave not only the Mediator but also the Security Council before a fait accompli. It is no more and no less than an attempt to influence the Mediator, to prejudice an agreed settlement, and to give the Mediator the impression that his views will not carry weight in Cyprus unless they happen to coincide with the views of the Archbishop. I have termed this attempt as unlawful because it is not only contrary to the basic international law principles of pacta sunt servanda, but it is also in direct violation of the Constitution of the Republic. Article 181 of the Constitution of Cyprus, which constitutes one of its basic articles, says:

"The Treaty guaranteeing the independence, territorial integrity and Constitution of the Republic concluded between the Republic, the Kingdom of Greece, the Republic of Turkey and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the

chypriotes grecs. Peut-être le principal a-t-il été la tentative faite par l'archevêque Makarios de dénoncer unilatéralement un accord international. Vous vous souviendrez que, le 4 avril dernier, l'archevêque Makarios a fait savoir au Gouvernement turc qu'il avait dénoncé le Traité d'alliance conclu entre la Turquie, la Grèce et Chypre en 1960. Il serait intéressant de demander pourquoi l'archevêque devait prendre une mesure aussi extrême au moment précis où le Médiateur des Nations Unies se mettait à la tâche pour trouver une solution pacifique. La tentative de dénonciation du Traité d'alliance a été faite quelques jours après l'arrivée du Médiateur à Chypre. Le Conseil se rappellera qu'au cours d'une conférence de presse tenue à l'Organisation des Nations Unies la veille de son départ le Médiateur avait déclaré, en réponse à une question, qu'il considérait la Constitution de Chypre et le Traité comme valides. Dans le numéro du 1er avril du New York Times, Thomas Hamilton rendait compte de cette réponse comme suit:

"M. Tuomioja a dit au cours d'une conférence de presse qu'il considérait la Constitution et le Traité de garantie comme valides aujourd'hui, mais que tous deux pourraient être modifiés avec l'assentiment des quatre Etats intéressés."

Cette déclaration du Médiateur est parfaitement conforme à la Charte des Nations Unies, aux résolutions des 4 et 13 mars 1964 [S/5575 et S/5603^{4/}] et aux principes du droit international; elle exprime l'opinion d'un médiateur impartial.

44. S'il m'est permis de rappeler au Conseil les dispositions de la résolution du 4 mars, elles prévoient que le Médiateur "s'emploiera, conjointement avec les représentants des communautés ainsi qu'avec les quatre gouvernements susmentionnés, à favoriser une solution pacifique et un règlement concerté" — je répète "une solution pacifique et un règlement concerté" — "du problème qui se pose à Chypre, conformément à la Charte des Nations Unies et eu égard au bien-être du peuple de Chypre tout entier et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales".

45. Alors que la résolution du Conseil contenait ces dispositions explicites, l'archevêque, par un acte illégal, a essayé de rejeter unilatéralement un engagement international valable, tentant ainsi de placer non seulement le Médiateur, mais encore le Conseil de sécurité, devant un fait accompli. Ce n'est ni plus ni moins qu'une tentative visant à influencer le Médiateur, à préjuger un règlement concerté et à donner au Médiateur l'impression que ses vues n'auront aucun poids à Chypre si elles ne se trouvent pas coïncider avec celles de l'archevêque. J'ai qualifié cette tentative d'illégale parce qu'elle n'est pas seulement contraire aux principes fondamentaux du droit international de pacta sunt servanda, mais qu'elle constitue aussi une violation directe de la Constitution de la République. En effet, l'article 181 de la Constitution chypriote, qui est l'un de ses articles fondamentaux, est ainsi conçu:

"Le Traité garantissant l'indépendance, l'intégrité territoriale et la Constitution de la République, conclu entre la République, le Royaume de Grèce, la République turque et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et le

^{4/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

^{4/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

Treaty of Military Alliance concluded between the Republic, the Kingdom of Greece and the Republic of Turkey, copies of which are annexed to this Constitution as Annexes I and II, shall have constitutional force."

The picture is clear. It shows that the Archbishop does not feel the slightest compunction in overriding or violating the Constitution when it suits his purposes.

46. In resorting to this unlawful attempt at the unilateral denunciation of a treaty, the Archbishop relied on the excuse that the Turkish contingent in Cyprus, which is stationed there as provided under the Treaty, refused to return to its barracks.

47. In fact, when the action of Greek Cypriot terrorists rendered the situation in the island fraught with danger for all Turks, the Turkish contingent considered it extremely dangerous for its own security to remain in its barracks which were situated in an area controlled by the Greek Cypriot terrorists, and was forced to move on to a new garrison in a more secure sector of the Nicosia area. Archbishop Makarios and his Government have tried to interpret this move as a violation of the Treaty of Alliance. Such an interpretation is entirely untenable. The position which will be occupied by the Turkish and Greek contingents in Cyprus under the Treaty of Alliance is determined by the so-called Application Agreement which was signed in Nicosia in August 1960. Nowhere in this Agreement is it stated that the Turkish and Greek contingents will forever remain in their original barracks. Article 15 of the Application Agreement gives the right to the Turkish contingent to be garrisoned anywhere in the Nicosia area as near the Greek contingent as possible within a radius of five miles.

48. The present garrison of the Turkish contingent complies with this requirement. The Turkish contingent is a highly disciplined unit which, even while it witnessed the tragic events of last Christmas, has never attempted to intervene and has never fired a single shot. The fact that such a unit has moved to a safer position is worthy of praise and not of criticism, inasmuch as it has probably avoided grave provocations to which it might have been subjected had it remained where it was. A change of garrison could by no means be used as a pretext to denounce the Treaty of Alliance. Had Archbishop Makarios been constitutionally empowered to make such a move, which he was not, he would, under the recognized principles of international law, have had to call upon the signatories to negotiate for the abrogation of the Treaty.

49. This move of the Greek Cypriot authorities is a clear indication of their reluctance to co-operate for an agreed settlement and a peaceful solution and of their determination to effect brusque and forcible changes in the status quo. Had it been otherwise, they would have refrained from rendering the task of the Mediator even more difficult.

50. As for the Greek Army contingent, the Report of the Secretary-General [S/5764], in paragraph 115, briefly states that: "The Greek Army national contingent remains in its barracks on the outskirts of Nicosia". If the United Nations staff in Cyprus had looked a little more carefully, they would have seen that the situation is different: The Greek regiment in

Traité d'alliance militaire conclu entre la République, le Royaume de Grèce et la République turque, reproduits aux annexes I et II, auront force constitutionnelle."

Le tableau est clair. Il montre que l'archevêque n'a aucune espèce d'hésitation à rejeter ou à violer la Constitution lorsque cela lui convient.

46. En tentant ainsi illégalement de dénoncer un traité de manière unilatérale, l'archevêque a allégué comme excuse que le contingent turc stationné à Chypre en vertu du Traité avait refusé de regagner ses cantonnements.

47. En fait, lorsque l'action des terroristes chypriotes grecs a rendu la situation dans l'île périlleuse pour tous les Turcs, le contingent turc a jugé fort dangereux pour sa propre sécurité de demeurer dans ses cantonnements situés dans une zone contrôlée par les terroristes chypriotes grecs et il a été obligé de changer de garnison et de s'installer dans un secteur plus sûr de la région de Nicosia. L'archevêque Makarios et son gouvernement ont tenté d'interpréter ce mouvement comme une violation du Traité d'alliance. Une telle interprétation est absolument indéfendable. Les positions que les contingents turc et grec doivent occuper à Chypre aux termes du Traité d'alliance sont déterminées par ce qu'on appelle l'Accord d'application, qui a été signé à Nicosia en août 1960. Dans cet accord, il n'est dit nulle part que les contingents turc et grec resteraient éternellement dans leurs cantonnements primitifs. L'article 15 de l'Accord d'application donne au contingent turc le droit de prendre garnison n'importe où dans la région de Nicosia, aussi près que possible du contingent grec dans un rayon de cinq milles.

48. La garnison actuelle du contingent turc respecte cette disposition. Le contingent turc est une unité des plus disciplinées qui, alors même qu'il assistait aux événements tragiques de Noël dernier, n'a jamais tenté d'intervenir et n'a jamais tiré un seul coup de feu. Le fait que cette unité se soit rendue dans une position plus sûre mérite des louanges et non des critiques, puisque cela a sans doute évité les graves provocations auxquelles elle aurait pu être soumise si elle était restée où elle était. Un changement de garnison ne peut en aucune façon servir de prétexte à la dénonciation du Traité d'alliance. Si la Constitution avait habilité l'archevêque Makarios à agir comme il l'a fait, ce qui n'est pas le cas, les principes les mieux établis du droit international auraient voulu qu'il s'adressât aux signataires pour négocier l'abrogation du Traité.

49. Cette initiative des autorités chypriotes grecques montre clairement qu'elles sont peu enclines à coopérer en vue d'un règlement concerté et d'une solution pacifique et qu'elles sont résolues à apporter brutallement et par la force des changements au statu quo. S'il n'en avait pas été ainsi, elles se seraient abstenues de rendre la tâche du Médiateur plus difficile encore.

50. Quant au contingent grec, le rapport du Secrétaire général [S/5764] indique brièvement, au paragraphe 115: "Le contingent de l'armée nationale grecque demeure dans ses cantonnements, dans la banlieue de Nicosia." Si le personnel de l'Organisation des Nations Unies à Chypre y avait regardé d'un peu plus près, il aurait vu que la situation était différente:

Cyprus is made up of six infantry companies, one heavy weapons company, and several auxiliary units. Only one infantry company is now stationed in the Greek contingent camp which is on open ground. All the other companies and units are engaged in activities outside the camp. About two companies are deployed in the village of Yerolakko where the American wireless installations are situated. This village is strategically placed for a lateral assault on the Turkish sector north of Nicosia. A unit stronger than a company is deployed in the area of Kykko, south of Nicosia. This emplacement is not only suitable for a quick seizure of the Nicosia airport, but also for rapidly joining in a renewed massacre of the Turks within Nicosia. Other units of the Greek Army contingent are aiding the EOKA [National Organization of Cypriot Fighters] bands, particularly in the instruction for the use of heavy weapons.

51. After the adoption of the Council resolution of 4 March 1964 in which the Greek Cypriot leadership was asked as "the Government of Cyprus", to take all additional measures to stop violence and bloodshed in Cyprus, we had all hoped that they would, out of a sense of responsibility toward the United Nations and to international public opinion, make a genuine effort to curb violence. The outcome has been just the opposite. Violence and bloodshed have continued to be perpetrated in a systematic and cynical manner, often by the very elements which were supposed to maintain law and order.

52. May I briefly mention some of the acts of murder, destruction, abduction, etc. which have been committed since the resolution of 4 March: On 5 March, a bomb exploded in the building of the Turkish Communal Chamber. As a result five Turkish Cypriots were injured. On 7 March, Greek Cypriots launched a mass attack against the Turkish quarter of Paphos. Fifteen Turkish Cypriots were killed, twenty-two were wounded and thirty-four were taken as hostages. On 13 March, Turkish Cypriot houses and shops in the village of Gozuguzel (Asamatos), Trakhoni and Kiedes, in the region of Limassol, were plundered by Greek Cypriots. On the same day Yenicami mosque in Paphos was set on fire. On 14 March, the Turkish Cypriot village of Teknecik, in the region of Kyrenia, was burned down. On 15 March, Turkish Cypriot shops in Paphos, after being plundered, were set on fire. On 19 March, Greek Cypriots attacked Kazaphani village with heavy armaments, demolished Turkish Cypriot houses of Panokoutrafas with bulldozers. During these attacks, six Turkish Cypriots were killed and many were wounded. I have a long list before me: 21 March, 22 March, 1 April, 6 April.

53. After 6 April, the list of similar murders and outrages committed between that date and today contains some sixty similar items which I shall not enumerate. They come right down to the abduction of a British major in the United Nations Force and his driver on 7 June.

le régiment grec de Chypre est composé de six compagnies d'infanterie, d'une compagnie dotée d'armes lourdes, et d'unités auxiliaires. Seule une compagnie d'infanterie est maintenant cantonnée dans le camp du contingent grec qui est en terrain découvert. Toutes les autres compagnies et unités participent à des activités en dehors du camp. Deux compagnies à peu près sont stationnées dans le village de Yerolakko où sont situées les installations de radio américaines. Ce village occupe une position stratégique pour une attaque de flanc contre le secteur turc au nord de Nicosia. Une unité d'un effectif supérieur à celui d'une compagnie est stationnée dans la région de Kykko, au sud de Nicosia. Cet emplacement se prête non seulement à une occupation brusquée de l'aéroport de Nicosia, mais encore à une participation rapide à un nouveau massacre de Turcs à Nicosia même. D'autres unités du contingent de l'armée grecque aident actuellement les bandes de l'EOKA [Organisation nationale des combattants chypriotes], en particulier en leur apprenant à se servir des armes lourdes.

51. Après l'adoption de la résolution du 4 mars 1964 dans laquelle le Conseil demandait aux dirigeants chypriotes grecs, en leur qualité de "Gouvernement chypriote", de prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang à Chypre, nous avions tous espéré que, conscients de leurs responsabilités envers l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique internationale, ces dirigeants auraient fait un effort sincère pour réprimer la violence. Le résultat a été exactement inverse. La violence et les effusions de sang ont continué, perpétrées systématiquement et cyniquement, et souvent par les éléments mêmes qui étaient censés maintenir l'ordre.

52. Puis-je mentionner brièvement quelques-uns des assassinats, des actes de destruction, des enlèvements et autres méfaits qui ont été commis depuis la résolution du 4 mars? Le 5 mars, une bombe a explosé dans le bâtiment de la Chambre de la communauté turque, blessant 5 Chypriotes turcs. Le 7 mars, des Chypriotes grecs ont lancé une attaque massive contre le quartier turc de Paphos. Quinze Chypriotes turcs ont été tués, 22 ont été blessés et 34 ont été pris comme otages. Le 13 mars, des maisons et des boutiques de Chypriotes turcs dans les villages de Gozuguzel (Asamatos), Trakhoni et Kiedes, dans la région de Limassol, ont été pillées par des Chypriotes grecs. Le même jour, la mosquée Yenicami à Paphos a été incendiée. Le 14 mars, le village chypriote turc de Teknecik, dans la région de Kyrenia, a été entièrement brûlé. Le 15 mars, des boutiques de Chypriotes turcs à Paphos ont été incendiées après avoir été pillées. Le 19 mars, des Chypriotes grecs ont attaqué le village de Kazaphani avec des armes lourdes et ont démoli des maisons de Chypriotes turcs à Panokoutrafas avec des bulldozers. Au cours de ces attaques, 6 Chypriotes turcs ont été tués et de nombreux autres ont été blessés. J'ai une longue liste sous les yeux: 21 mars, 22 mars, 1er avril, 6 avril.

53. Entre le 6 avril et aujourd'hui, cette liste des meurtres et des violences contient une soixantaine d'exemples semblables que je n'énumérerai pas. Cela nous amène à l'enlèvement d'un commandant britannique appartenant à la Force des Nations Unies et de son chauffeur, le 7 juin.

54. These brutal crimes which were committed in the face of the Security Council resolutions and after the arrival of the United Nations Peace-keeping Force, were brought to the attention of world opinion by the international Press, radio and television.

55. In connexion with the attacks of Greek Cypriots against the Turkish Cypriots in Ktima, The Washington Post of 10 March 1964 said:

"All British appeals for a cease-fire have been rejected by the Greek Cypriots. The Greeks also have refused to allow any British troops to enter the town, a suburb of Paphos. The ban extended to Major General R. M. P. Carver, Commander of the 7,000 men British peace-keeping force, who flew there this afternoon and had to remain at British headquarters outside the town

"Smoke rising from nine separate fires could be seen thirty miles away. From a helicopter circling overhead, it was possible to see men firing in the streets.

"The Turkish position must be desperate and the Greeks have refused to allow evacuation of women and children. The British also were warned that British soldiers would be shot if they attempted to get in the way of operations. A helicopter managed to land during a lull in the fighting to leave medical supplies for the Turks. Reported casualties were feared to be very high."

As it will be seen from the report I have just quoted, Greek Cypriots not only fired upon women and children, as they have done on other occasions, but they also refused to allow the evacuation of women and children from the scene of fighting. I submit this fact to the attention of the Council, as it clearly shows the attitude of Greek Cypriots towards the Turkish Cypriot population.

56. The New York Times of 18 March 1964, describing the burning of the Turkish Cypriot houses in the village of Trapeza, said:

"A wisp of smoke curls from the charred end of a roof beam. The village pump still drips water and bees hover over a spilled bottle of syrup. Otherwise nothing moves; Trapeza is a ghost town

"Last Thursday, for reasons of hatred too deep for an outsider to appreciate, the deserted village of Trapeza was burned. Halil Salih, the 60-year-old mukhtar or appointed leader of Trapeza, lay ailing and feverish on a make shift bed in Kazaphani and asked about his village. He sighed when he heard that furniture, straw mats, clothing and such had been piled together in each house to make a bonfire. He was pleased to hear that the schoolhouse had not burned, nor the mosque that is attached to one side of it. Both were wrecked. Window frames were torn out, roof tiles knocked off and in the debris were prayer rugs, finger paintings and half-filled composition books. The ceilings were too high for flames to reach."

54. Ces actes criminels et brutaux, commis malgré les résolutions du Conseil de sécurité et après l'arrivée de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, ont été portés à l'attention de l'opinion mondiale par la presse, la radio et la télévision de tous les pays.

55. Relatant les attaques des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs à Ktima, le Washington Post du 10 mars 1964 s'exprimait en ces termes:

"Tous les appels britanniques en faveur d'un cessez-le-feu ont été rejetés par les Chypriotes grecs. Les Grecs ont également refusé de permettre aux militaires britanniques d'entrer dans la ville, qui est un faubourg de Paphos. Le même refus a été opposé au général de division R. M. P. Carver, qui commande les 7 000 hommes de la force britannique de maintien de la paix et qui, arrivé par avion dans l'après-midi, a dû rester au quartier général britannique en dehors de la ville...

"La fumée s'élevant de neuf incendies différents était visible à 30 milles de distance. D'un hélicoptère survolant cet endroit, on pouvait apercevoir des hommes qui tiraient dans les rues.

"La position turque doit être désespérée, et les Grecs ont refusé d'autoriser l'évacuation des femmes et des enfants. Les Britanniques ont été également avertis qu'on tirerait sur leurs soldats s'ils essayaient d'empêcher les opérations. Un hélicoptère a atterri au cours d'une accalmie dans les combats afin de déposer des fournitures médicales pour les Turcs. D'après le pilote, on craignait que les pertes ne soient très lourdes."

Ainsi qu'il ressort de l'article que je viens de citer, les Chypriotes grecs ont non seulement tiré sur des femmes et des enfants, comme ils l'ont fait en d'autres occasions, mais ils ont également refusé de laisser évacuer les femmes et les enfants du lieu des combats. Je porte ce fait à l'attention du Conseil, car il montre bien l'attitude des Chypriotes grecs envers la population chypriote turque.

56. Le New York Times du 18 mars 1964 décrivait l'incendie des maisons chypriotes turques du village de Trapeza:

"Un peu de fumée s'élève de l'extrémité carbonisée de la poutre d'un toit. L'eau s'égoutte encore de la pompe du village et des abeilles volent autour d'une bouteille de sirop renversée. Rien d'autre ne bouge; Trapeza est une ville fantôme...

"Jeudi dernier, en raison d'une haine trop profonde pour qu'un étranger puisse la comprendre, le village abandonné de Trapeza a été incendié. Halil Salih, le mukhtar — ou chef de village nommé — de Trapeza, âgé de 60 ans, était couché, malade et fiévreux, dans un lit de fortune à Kazaphani; il a demandé des nouvelles de son village. Il soupira quand on lui dit qu'on avait empilé les meubles, les paillasses, les vêtements et d'autres objets encore dans chaque maison pour en faire un bûcher. Il fut heureux d'apprendre que l'école n'avait pas brûlé, ni la mosquée qui lui est contiguë. Toutes deux furent saccagées. Les fenêtres furent brisées, les tuiles des toits arrachées et l'on retrouva dans les décombres des tapis de prière, des peintures d'enfants et des cahiers de devoirs à demi remplis. Les plafonds, trop hauts, n'avaient pas été atteints par les flammes."

From this report of correspondent Lawrence Fellows one can easily ascertain that even the places of worship of Turkish Cypriots were destroyed. It is profoundly distressing to see that in a country whose Head of State is a clergyman, places of worship are attacked.

57. The same correspondent in the 20 March 1964 issue of The New York Times reported the Greek Cypriot attack against the Turkish village of Ghaziveran as follows:

"By nightfall at least three Turkish Cypriots were dead and four were wounded. Five Greek Cypriot attackers were wounded and one died in the hospital.

"The siege of Ghaziveran, on Morphou Bay, has been uneven. Two cease-fires during the day broke down. British troops intervened but with the approach of darkness, they were pulled out of the village. As they left, rifle and machine-gun fire was exchanged again. About 200 women and children and a few old men huddled in a small schoolhouse in the center of the village.

"Bullets tore through the leaves in orange groves around the village, chipped the stucco walls of the school or lodged in the walls of other buildings."

Greek Cypriot attackers did not hesitate to fire upon the schoolhouse where women, children and old persons took refuge.

58. Now I would like to mention some of the tragic incidents which took place in Cyprus after the United Nations Peace-keeping Force became operative on 27 March 1964. All these incidents were reported in the bulletins of the Information Service of the Force.

59. On 1 April 1964, in the region of Suleymaniye, a Turkish Cypriot was killed by Greek Cypriot fire while repairing an irrigation ditch. His brother, who was working with him, was saved by escaping. On 3 April 1964, a Turkish Cypriot was wounded by Greek Cypriots in the village of Ayios Marina. At Ayios Theodoros, Greek Cypriots fired upon United Nations soldiers who were transporting a Turkish Cypriot wounded by Greek Cypriots. On 11 April 1964, a sixty-year-old Turkish Cypriot at Omorphita was killed in his garden by Greek Cypriots and his daughter was wounded. On 23 April 1964, a nine-year-old child in Nicosia was murdered, and at Ayios Theodoros a Turkish Cypriot was wounded by Greek Cypriots. On 24 April 1964, a Turkish Cypriot in Nicosia was killed by Greek Cypriots, and at Trakhonas, a Turkish Cypriot was wounded while repairing a water canal. On 25 April 1964, armed Greek Cypriots attacked a Turkish Cypriot refugee camp situated west of Kyrenia Road and destroyed it. Following an on-the-spot investigation by United Nations forces, it was asserted that many refugees were murdered and a number of them were abducted.

60. Those few excerpts from a lengthy crime-sheet will be sufficient to illustrate the extent to which the Greek Cypriot leadership have considered themselves

Cet article du journaliste Lawrence Fellows montre clairement que même les édifices culturels des Chypriotes turcs ont été détruits. Il est profondément triste de voir que, dans un pays dont le chef d'Etat est un prélat, les édifices du culte sont attaqués.

57. Dans le numéro du 20 mars 1964 du New York Times, le même correspondant a rapporté dans les termes suivants l'attaque des Chypriotes grecs contre le village turc de Ghaziveran:

"A la tombée de la nuit, trois Chypriotes turcs au moins étaient morts et quatre étaient blessés. Cinq des agresseurs chypriotes grecs étaient blessés et l'un d'eux mourut à l'hôpital.

"Le siège de Ghaziveran, dans la baie de Morphou, a connu des phases diverses. Deux cessez-le-feu ont été proclamés dans la journée, sans résultat. Les troupes britanniques sont intervenues, mais, à l'approche de l'obscurité, elles furent retirées du village. Comme elles s'en allaient, des coups de fusil et de mitrailleuse furent échangés de nouveau. Environ 200 femmes et enfants et quelques vieillards s'assemblèrent dans une petite école au centre du village.

"Des balles sifflaient à travers les feuilles des orangeraias autour du village, éraflaient les murs de stuc de l'école ou se logeaient dans les murs d'autres bâtiments."

Les assaillants chypriotes grecs n'ont pas hésité à tirer sur l'école où des femmes, des enfants et des vieillards avaient cherché refuge.

58. Je voudrais maintenant mentionner quelques-uns des incidents tragiques qui se sont produits à Chypre après le 27 mars 1964, date à laquelle la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a commencé à opérer. Tous ces incidents ont été rapportés dans les bulletins du Service d'information de la Force.

59. Le 1er avril 1964, dans la région de Suleymaniye, un Chypriote turc a succombé à des coups de feu tirés par des Chypriotes grecs pendant qu'il réparait un fossé d'irrigation. Son frère, qui travaillait avec lui, a trouvé son salut dans la fuite. Le 3 avril 1964, un Chypriote turc a été blessé par des Chypriotes grecs dans le village d'Ayios Marina. A Ayios Theodoros, des Chypriotes grecs ont ouvert le feu sur des soldats des Nations Unies qui transportaient un Chypriote turc blessé par des Chypriotes grecs. Le 11 avril 1964, un Chypriote turc âgé de 60 ans a été tué à Omorphita dans son jardin par des Chypriotes grecs et sa fille a été blessée. Le 23 avril 1964, un enfant de neuf ans a été assassiné à Nicosia; à Ayios Theodoros, un Chypriote turc a été blessé par des Chypriotes grecs. Le 24 avril 1964, un Chypriote turc a été tué à Nicosia par des Chypriotes grecs et un Chypriote turc a été blessé à Trakhonas pendant qu'il réparait une canalisation d'eau. Le 25 avril 1964, des Chypriotes grecs armés ont attaqué un camp de réfugiés chypriotes turcs situé à l'ouest de la route de Kyrenia et l'ont détruit. A la suite d'une enquête sur les lieux effectuée par des militaires des Nations Unies, il a été affirmé que de nombreux réfugiés avaient été assassinés et que plusieurs avaient été enlevés.

60. Ces quelques extraits d'une longue liste de crimes suffiront à montrer dans quelle mesure les dirigeants chypriotes grecs se jugent liés par les

bound by the resolutions of the Security Council, I must, however, say a word about the full-scale aggression which was directed against Turkish Cypriot positions in Saint-Hilarion from 25 April to 29 April last. As the Council is well aware, this aggression, which was conducted in person by the Minister of Interior of the Greek Cypriot Government, has aroused widespread indignation all over the world and has been criticized by the Secretary-General as well as by General P. S. Gyani, the Commander of the UNFICYP. May I be allowed to quote a few comments from the international Press concerning this criminal onslaught which constituted a challenge to the authority of the United Nations.

61. Here is an editorial from the New York Herald Tribune of 29 April:

"Archbishop Makarios insisted on carrying the Greek Cypriot cause to the United Nations. He accepted a United Nations Police Force and U. N. Mediator. But he has continued to behave as if the Cypriot dilemma could be solved by the Greek Cypriots unilaterally. The U. N. Force has been largely disregarded. The Archbishop has abrogated the Treaty of Alliance and has continued to ignore the Constitution. The Government of President Makarios has not acted in good faith. If there is to be an agreed solution of the problem under United Nations auspices, it cannot be one that the Greeks in the island impose by force on the Turks."

62. Here is another bit, from the Washington Post of 29 April:

"In a significant change of policy the United Nations accused President Makarios of Cyprus today of sponsoring the armed offensive in the Kyrenia area Sunday and Monday."

63. Again, the New York Herald Tribune reports on 29 April a statement made by the Commander of the UNFICYP:

"The United Nations Commander said: 'The United Nations feels that the Greek action against the eleventh-century fortress is not strictly in line with the Security Council resolution setting up the peace force'. He cited article 2 of the resolution which asked the Cypriot Government to take all additional measures to stop violence and bloodshed in the island."

64. The Saint-Hilarion aggression proved beyond any doubt that the Greek Cypriots and their leadership had intended all along to ignore the recommendations of the Security Council, to impose their well-known aims by force and to use the United Nations Peace-keeping Force as an instrument of their nefarious policy. In the words of the New York Herald Tribune of 2 May:

"It seems clear now, however, that the Greek Cypriots had no intention of merely preserving the status quo, which is implicit in any armistice, until long-range solutions could be worked out by mediation. President Makarios pressed forward to alter,

résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, je dois encore parler brièvement de l'agression importante qui a été organisée du 25 au 29 avril dernier contre les positions chypriotes turques à Saint-Hilarion. Comme les membres du Conseil le savent, cette agression, opérée sous la conduite personnelle du Ministre de l'intérieur du Gouvernement chypriote grec, a soulevé l'indignation dans le monde entier et elle a été critiquée par le Secrétaire général, ainsi que par le général P. S. Gyani, commandant de la Force des Nations Unies. Qu'il me soit permis de citer quelques commentaires de la presse internationale sur cette attaque criminelle qui a constitué un véritable défi à l'autorité des Nations Unies.

61. Voici un éditorial publié le 29 avril dans le Herald Tribune de New York:

"L'archevêque Makarios a insisté pour porter la cause des Chypriotes grecs devant l'Organisation des Nations Unies. Il a accepté une force de police des Nations Unies et un médiateur des Nations Unies, mais il a continué à se conduire comme si le dilemme chypriote pouvait être résolu unilatéralement par les Chypriotes grecs. La Force des Nations Unies a été presque traitée comme si elle n'existait pas. L'archevêque a abrogé le Traité d'alliance et a continué à ne tenir aucun compte de la Constitution. Le gouvernement du président Makarios n'a pas agi de bonne foi. S'il doit y avoir une solution concertée du problème sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, elle ne peut être celle que les Grecs de l'île imposent aux Turcs par la force."

62. Et voici maintenant une phrase extraite du Washington Post du 29 avril:

"Changeant nettement d'attitude, l'Organisation des Nations Unies a accusé aujourd'hui le président Makarios d'avoir favorisé l'offensive armée qui a eu lieu dimanche et lundi dans la région de Kyrenia."

63. Le 29 avril encore, le Herald Tribune de New York rapporte une déclaration du Commandant de la Force des Nations Unies en ces termes:

"Le Commandant de la Force a dit: 'L'Organisation des Nations Unies estime que l'action 'grecque contre la forteresse du XI^{ème} siècle n'est 'pas strictement conforme à la résolution du Conseil 'de sécurité créant la Force chargée du maintien 'de la paix.' Le Commandant a rappelé qu'au paragraphe 2 de la résolution le Conseil demandait au Gouvernement chypriote de prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang dans l'île."

64. L'agression de Saint-Hilarion a prouvé sans laisser la moindre place au doute que les Chypriotes grecs et leurs dirigeants avaient depuis le début l'intention de ne tenir aucun compte des recommandations du Conseil de sécurité, d'imposer par la force leurs objectifs bien connus et de se servir de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix comme d'un instrument de leur politique infâme. Le Herald Tribune écrit le 2 mai à ce propos:

"Cependant, il semble clair maintenant que les Chypriotes grecs n'avaient pas l'intention de se borner au maintien du statu quo, que prévoit implicitement tout armistice, jusqu'à ce que des solutions plus durables aient pu être élaborées grâce à une

unilaterally, the diplomatic position of his Government and the forces under the ostensible command have engaged in major military activity to eliminate Turkish Cypriot strong points. This, as the United Nations Commander General Gyani pointed out, undercuts the whole basis of the United Nations presence on the island."

65. It is distressing not to find a word of blame on the Saint-Hilarion aggression in the present report of the Secretary-General to the Security Council. It seems as though the on-the-spot condemnation made by General P. S. Gyani had gone with the wind.

66. Operative paragraph 3 of the resolution of 4 March 1964 suffered the same fate in the hands of the Greek Cypriot leadership, namely that it was completely ignored. In that paragraph, you will remember, the Council "Calls upon the communities in Cyprus and their leaders to act with the utmost restraint". As with the other paragraphs this call was interpreted as an invitation to throw all restraint to the winds. One has the right to expect that at least Archbishop Makarios, a religious leader, would exercise charity in seeking peaceful ways of attaining a solution, by using his influence to stop the acts of terrorism committed by his community, and by instilling a feeling of serenity and common sense in his followers, thereby facilitating the work of the United Nations Force and creating a suitable atmosphere for mediation. Alas, on the contrary, the Archbishop, instead of preaching tolerance and understanding, urged his followers on to battle with provocative speeches delivered in the tone of a military leader. For instance, during his visits to Limassol and Ktima in May, Archbishop Makarios declared:

"We shall continue with the heroism and self-sacrifice of the people of Cyprus, which have been proved by the four-year struggle of EOKA."—Incidentally, the Council will recall that the struggle of the EOKA was carried on with the aim of union with Greece—"With the same spirit now we shall continue our new struggle and, with unbended faith, glory will crown the guns of the Greek Cypriot people.

"I am proud because I am the leader of such people. Heroism, nationalism and the way which the great struggle is expedited offer us, and specially to the people of Limassol because they always stood in the first phase in the noble fight, heroism and pride."

These are indeed fighting words, not calculated to bring about an atmosphere of peace and mediation.

67. After making a visit to the illegally and unconstitutionally established Greek munitions factory in Limassol and after inspecting the heavy cannons at the Greek police station at Limassol, the Archbishop had this to say a few hours later in Ktima:

"We declare once again that the goal of our road is the Parthenon, which constitutes the compass of

médiation. Le président Makarios a fait pression pour modifier unilatéralement la position diplomatique de son gouvernement, et les forces placées ostensiblement sous son commandement se sont livrées à des activités militaires importantes afin d'éliminer les positions les plus fortes des Chypriotes turcs. Comme le Commandant de la Force des Nations Unies, le général P. S. Gyani, l'a souligné, cela ôte toute sa raison d'être à la présence des Nations Unies dans l'île."

65. Il est navrant de ne pas trouver dans le rapport actuel du Secrétaire général au Conseil de sécurité un seul mot de reproche au sujet de l'agression de Saint-Hilarion. Il semble que la condamnation formulée sur place par le général Gyani ait été emportée par le vent.

66. Le paragraphe 3 du dispositif de la résolution du 4 mars 1964 a subi le même sort de la part des dirigeants chypriotes grecs, c'est-à-dire qu'ils n'en ont pas tenu le moindre compte. Vous vous souviendrez que, dans ce paragraphe, le Conseil "Invite les communautés de Chypre et leurs dirigeants à faire preuve de la plus grande modération". De même que les autres paragraphes, cet appel a été interprété comme une invitation à abandonner toute modération. On aurait été en droit d'espérer que, pour sa part du moins, le chef religieux qu'est l'archevêque Makarios aurait fait preuve de charité en cherchant des moyens pacifiques d'arriver à une solution, en usant de son influence pour faire cesser les actes de terrorisme commis par sa communauté et en faisant prévaloir la sérénité et le bon sens chez ses partisans, ce qui aurait facilité la tâche de la Force des Nations Unies et aurait créé une atmosphère favorable à la médiation. Hélas! au contraire, au lieu de prêcher la tolérance et l'entente, l'archevêque a poussé ses partisans à la lutte par des discours provocateurs débités sur un ton digne d'un chef militaire. Par exemple, au cours des visites qu'il a faites en mai à Limassol et à Ktima, l'archevêque Makarios déclarait:

"Nous continuerons avec l'héroïsme et l'abnégation dont le peuple de Chypre, par ses quatre ans de lutte dans l'EOKA, a apporté la preuve." Le Conseil se souviendra, soit dit en passant, que cette lutte fut menée en vue de réaliser l'union avec la Grèce. "Nous continuerons avec le même esprit notre lutte nouvelle et, avec une foi inébranlable, la gloire couronnera les fusils du peuple chypriote grec.

"Je suis fier d'être le chef d'un tel peuple. L'héroïsme, le nationalisme et la manière dont ce grand combat est mené sont pour nous, et spécialement pour la population de Limassol, qui a toujours été au premier rang de la noble bataille, une cause de fierté."

Ce sont là sans contredit des paroles guerrières, qui ne sont pas faites pour créer une atmosphère de paix et de médiation.

67. Après avoir fait une visite à la fabrique grecque de munitions qui a été illégalement et anticonstitutionnellement créée à Limassol, et après avoir inspecté l'artillerie lourde au poste de police grec de Limassol, l'archevêque éprouva le besoin, quelques heures plus tard, à Ktima, de s'exprimer en ces termes:

"Une fois encore, nous déclarons que le but de notre voyage est le Parthénon, et c'est sur lui que

our orientation. We will reach our desired goal, jumping over obstacles and overcoming difficulties with the heroism and self-sacrifice of our people."

I leave it to the Council to decide for themselves to what extent such action is compatible with deference to its resolutions and recommendations.

68. It is now common knowledge that the Greek Cypriots have recently enacted a so-called law instituting conscription in the island and have begun to call 25,000 men to arms. Furthermore, they have started negotiations with certain countries for the purchase of military aircraft, motor torpedo-boats and other heavy weapons. These moves, which are in direct conflict with the first operative paragraph of the resolution of 4 March, are also contrary to the basic articles 50 and 129 of the Constitution of the Republic of Cyprus. According to these articles, compulsory military service may not be instituted and war materials may not be imported except by common agreement of the President and the Vice-President of the Republic. Consequently, these measures which have now been taken without the consent of the Vice-President, are constitutionally unlawful.

69. Furthermore, there is no doubt that these moves constitute a grave danger for peace in the area and a severe blow to the authority of the United Nations Peace-keeping Force. One leading newspaper, the New York Herald Tribune, on 28 May had this to say on the subject:

"The Greek Cypriot Government has published a conscription act to draft 25,000 men into its national guard. The move was considered a blow to the United Nations, which has said such an act would legalize the status of thousands of armed Greek Cypriot irregulars."

70. There is another comment, this time from the Globe and Mail of Toronto of 17 June:

"The decision to conscript young Greek Cypriots is a step which can hardly fail to bring about serious deterioration in the Cyprus situation. It is a gesture of contempt towards the United Nations and towards the 7,000 man force it has sent to keep peace on the island. It is a provocative act introduced at a time when the delicate balance of tempers should not be upset. The action of the Cypriot Government was taken despite the veto of the Turkish Cypriot Vice-President, Fazıl Küçük. It has brought protests from Britain and Turkey and its unconstitutional nature may simply provide Turkey with justification for military intervention."

71. The Greek Cypriot authorities have aggravated the situation by completely disregarding the Constitution of the country. It is a well-known fact that the Constitution of Cyprus is an instrument dedicated to a careful balance between the rights and duties of the two communities. It is bicomunal in character. Now, if one of the communities takes it upon itself to set aside the Constitution, drive out the other community from all organs of government, usurp the power to govern and turn upon the other community in mortal attack, the term "Government of Cyprus" loses its meaning.

nous mettons le cap. Nous atteindrons ce but désiré en sautant par-dessus les obstacles et en surmontant toutes les difficultés, grâce à l'héroïsme et à l'abnégation de notre peuple."

Je laisse au Conseil le soin de se prononcer sur le point de savoir dans quelle mesure pareille action est compatible avec le respect de ses résolutions et de ses recommandations.

68. Chacun sait désormais que les Chypriotes grecs ont récemment promulgué une prétendue loi instituant la conscription dans l'île et qu'ils ont commencé à appeler 25 000 hommes sous les drapeaux. En outre, ils ont entamé des négociations avec certains pays en vue d'acheter des avions militaires, des vedettes lance-torpilles et autres armements lourds. Ces initiatives, qui sont en contradiction directe avec le paragraphe 1 du dispositif de la résolution du 4 mars, sont également contraires aux articles fondamentaux 50 et 129 de la Constitution de la République de Chypre. Ces articles proscrirent en effet l'institution du service militaire obligatoire et l'importation du matériel de guerre, sauf d'un commun accord entre le Président et le Vice-Président de la République. Par conséquent, les mesures qui viennent d'être prises sans le consentement du Vice-Président sont illégales et anticonstitutionnelles.

69. De plus, il ne fait aucun doute que ces initiatives constituent un grave danger pour la paix dans la région et qu'elles portent un coup sévère à l'autorité de la Force des Nations Unies. Un grand quotidien, le Herald Tribune de New York, publiait à ce sujet le 28 mai les lignes suivantes:

"Le Gouvernement chypriote grec a publié une loi de conscription prévoyant l'enrôlement de 25 000 hommes dans sa garde nationale. Cette initiative a été considérée comme un camouflet infligé à l'Organisation des Nations Unies, qui estime en effet que cet acte revient à légaliser la situation de milliers d'irréguliers chypriotes grecs armés."

70. Voici un autre commentaire, tiré cette fois du Globe and Mail de Toronto en date du 17 juin:

"La décision d'appeler de jeunes Chypriotes grecs sous les drapeaux est une mesure qui ne peut manquer d'aggraver sérieusement la situation à Chypre. C'est un geste de mépris envers l'Organisation des Nations Unies et les 7 000 hommes qu'elle a envoyés pour maintenir la paix dans l'île. C'est un acte de provocation qui survient à un moment où il faudrait éviter de renverser l'équilibre psychologique délicat qui a été réalisé. La décision du Gouvernement chypriote grec a été prise malgré le veto du Vice-Président turc de Chypre, Fazıl Küçük. Elle a provoqué des protestations en Grande-Bretagne et en Turquie, et son caractère anticonstitutionnel risque tout simplement de fournir à la Turquie la justification d'une intervention militaire."

71. Les autorités chypriotes grecques ont aggravé la situation en ne tenant aucun compte de la Constitution du pays. Il est bien connu que la Constitution de Chypre est un instrument destiné à établir un minutieux équilibre entre les droits et les devoirs des deux communautés. Elle a un caractère bicommunautaire. Si l'une des communautés s'arroge le droit de violer la Constitution, de chasser l'autre communauté de tous les organes du gouvernement, d'usurper le pouvoir de gouverner et de lancer contre l'autre communauté une attaque mortelle, l'expres-

That is in fact what has happened and is happening in Cyprus. The Greek Cypriot authorities have firstly, by forcible measures rendered it impossible for the Vice-President to exercise his functions, in utter disregard of the fact that certain prerogatives of the executive, specifically in the fields of defence, foreign affairs and security, are of no constitutional validity without the free consent of the Vice-President (articles 49, 50, 57 of the Constitution); secondly, forcibly driven out of the Government the three Turkish Ministers without whose presence the Government cannot be lawfully constituted; and thirdly, refused admission to the island to Mr. Rauf Denktas, President of the Turkish Communal Chamber, in violation of article 14 of the Constitution which states that: "No citizen shall be banished or excluded from the Republic under any circumstances", and of article 106 which grants him personal inviolability as President of the Turkish Communal Chamber.

72. The world is by now familiar with the atrocities committed by the EOKA terrorists since last Christmas. The Greek Cypriot Government has dressed these terrorists in uniforms and calls them the security forces of Cyprus. The recent item of unconstitutional legislation purports to raise the number of these forces to 25,000 under the name of the National Guard. This is clearly an attempt to organize the EOKA terrorist bands so that they may be better trained and better equipped for their avowed purpose of annihilating, enslaving or chasing out of their homeland the innocent Turks of Cyprus. Already the terms "rebellion" and "rebels" are being freely used to designate these innocents by the Greek Cypriots who are responsible.

73. This must be a unique case in history, when in a bitter strife between two communities, one of them usurps the powers and resources of Government, turns the leaders of the other out of office, sets upon the massacre of the innocent and then labels them as rebels. It is to the credit of the United Nations and its organs that this distortion of fact has not been entirely swallowed by anyone except by the Greek Cypriot authorities themselves.

74. Here are some instances of how the "security" of the people of Cyprus is assured by the EOKA terrorists which are now being consolidated as the security forces or the "National Guard". An item in The New York Times of 11 April reads as follows:

"A Turkish Cypriot was killed and his daughter was wounded today by Greek Cypriot gunfire on the truce line in a suburb of Nicosia

"The incident, the first since Monday, when four Turkish Cypriots were shot by Greek Cypriots a few miles east of Nicosia, occurred just before Mr. Ralph J. Bunche, United Nations Under-Secretary for Political Affairs, toured the truce line.

"The Turkish Cypriot, Mehmet Saffet, and his 16 year-old daughter were watering their garden when the Greek Cypriot 'security forces' opened fire on

sion "Gouvernement chypriote" perd toute signification. Or, c'est très exactement ce qui s'est passé et ce qui se passe encore à Chypre. Les autorités chypriotes grecques ont, premièrement, par des mesures de force, rendu impossible au Vice-Président d'exercer ses fonctions, et ce au mépris total du fait que certaines prérogatives de l'exécutif, notamment dans les domaines de la défense, des affaires étrangères et de la sécurité, n'ont aucune valeur constitutionnelle sans le libre assentiment du Vice-Président (articles 49, 50 et 57 de la Constitution); deuxièmement, chassé du gouvernement par la force les trois ministres turcs sans la présence desquels le gouvernement ne peut être légalement constitué; troisièmement, refusé d'admettre dans l'île M. Rauf Denktas, président de la Chambre de la communauté turque, en violation de l'article 14 de la Constitution, aux termes duquel "nul citoyen ne peut être banni ou proscrit du territoire de la République en aucune circonstance", et de l'article 106, aux termes duquel la personne de M. Denktas est inviolable du fait qu'il préside la Chambre de la communauté turque.

72. Le monde connaît aujourd'hui les atrocités que les terroristes de l'EOKA ont commises depuis Noël dernier. Le Gouvernement chypriote grec a vêtu ces terroristes d'uniformes et les appelle maintenant forces de sécurité de Chypre. D'après la législation anticonstitutionnelle qu'il a récemment adoptée, il entend porter l'effectif de ces forces à 25 000 hommes sous l'appellation de Garde nationale. Il y a là manifestement une tentative d'organiser les bandes terroristes de l'EOKA pour qu'elles soient mieux formées et mieux équipées, leur but avoué étant d'anéantir, d'asservir ou de chasser de leur patrie les innocents Turcs de Chypre. D'ores et déjà, les Chypriotes grecs responsables usent des termes de "rébellion" et de "rebelles" pour les désigner.

73. C'est un cas sans doute unique dans l'histoire où, dans une lutte acharnée entre deux communautés, l'une d'elles usurpe les pouvoirs et les ressources du gouvernement, chasse les dirigeants de l'autre communauté des postes qu'ils occupaient, se lance dans un massacre d'innocents, puis qualifie ces innocents de rebelles. Il est à l'honneur de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes que cette déformation des faits n'ait été prise entièrement au sérieux par personne, si ce n'est par les autorités chypriotes grecques elles-mêmes.

74. Voici quelques exemples de la manière dont la "sécurité" du peuple de Chypre est assurée par les terroristes de l'EOKA qu'on regroupe maintenant dans les forces de sécurité ou la "Garde nationale". Dans le New York Times du 11 avril, on peut lire ce qui suit:

"Un dirigeant chypriote turc a été tué et sa fille a été blessée aujourd'hui par des coups de fusil tirés par des Chypriotes grecs sur la ligne de trêve dans un faubourg de Nicosia . . .

"Cet incident, le premier depuis lundi, date à laquelle quatre Chypriotes turcs avaient été tués par des Chypriotes grecs à quelques miles à l'est de Nicosia, s'est produit juste avant que M. Ralph V. Bunche, sous-secrétaire aux affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies, se fût rendu sur la ligne de trêve.

"D'après des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, le Chypriote turc Mehmet Saffet et sa fille âgée de 16 ans arrosaient leur jardin

them, according to United Nations officials."

You will note that this murder of peaceful citizens watering their garden was committed by the security forces, which they wish to endow with an aura of governmental authority, while the victims are referred to as the so-called rebels.

75. I have already referred to negotiations which are reported to be in process for the purchase of aircraft and other heavy armaments by the Greek Cypriot Government. The Secretary-General and the United Nations authorities in Cyprus are well aware that the clandestine importation of armaments into the island by the Greek Cypriots has been going on for months. The bazookas and machine-guns used on several occasions since last Christmas against the Turks of Cyprus, have been pouring in from abroad. The countries who have supplied the murderous EOKA gangs with these weapons of mass destruction must be perfectly well aware that they share the responsibility for the murders committed with these arms, and for the destruction of property and places of worship carried out under their protection.

76. The Greek Cypriot Government now proposes not only to continue the clandestine importation of arms but also to proceed openly in their purchase, in flagrant violation of the Constitution of Cyprus as well as of the resolutions of the Security Council. I have already explained, by citing the relevant article, that such a measure is unconstitutional. There is no doubt that it is also against the resolution of 4 March, which calls upon all Member States, in conformity with their obligations under the Charter of the United Nations, to refrain from any action or threat of action likely to worsen the situation in the sovereign Republic of Cyprus or to endanger international peace. If arms are supplied to the Greek Cypriots, not only the Greek Cypriot Government but also those who supply them would be guilty of a violation of the Security Council resolution.

77. There has been some question as to whether the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus has, under the existing resolutions of the Security Council, the authority to prevent the importation of arms into the island. My Government has always maintained that the United Nations Force is not only fully authorized to stop such deliveries but is duty bound to do so. It is our understanding that if the United Nations Force is to use its "best efforts to prevent a recurrence of fighting", one of the first things it must do is to see to it that the warring communities do not arm themselves to the teeth in order to resume the fighting. My delegation hopes that the statements that will be made at this meeting of the Council will throw sufficient light on the interpretation of the existing resolutions to empower the United Nations organs to act energetically in dealing with this matter which carries the seeds of an explosive situation.

78. Of all the tragic events which have taken place in Cyprus since last Christmas, none is more barbaric, more dastardly and more revolting to the human conscience than the practice of taking hostages and of quietly slaughtering them like so many sheep. The

lorsque les "forces de sécurité" chypriotes grecques ont ouvert le feu sur eux."

Vous remarquerez que cet assassinat de citoyens pacifiques qui arrosaient leur jardin est commis par les forces de sécurité, auxquelles on entend conférer le prestige de l'autorité gouvernementale, tandis que les victimes sont qualifiées de rebelles.

75. J'ai parlé déjà de négociations qui auraient lieu actuellement en vue de l'achat d'aéronefs et d'autres armements lourds par le Gouvernement chypriote grec. Le Secrétaire général et les autorités de l'Organisation des Nations Unies à Chypre savent parfaitement que l'importation clandestine d'armements dans l'île par les Chypriotes grecs se poursuit depuis des mois. Les bazookas et les mitrailleuses utilisés à plusieurs reprises depuis Noël dernier contre les Turcs de Chypre sont venus en masse de l'étranger. Les pays qui ont fourni aux bandes d'assassins de l'EOKA ces armes de destruction massive doivent savoir parfaitement qu'ils partagent la responsabilité des meurtres commis avec ces armes, ainsi que des destructions de biens et de lieux du culte exécutées sous leur protection.

76. Le Gouvernement chypriote grec se propose maintenant non seulement de continuer à importer clandestinement des armes, mais encore de procéder ouvertement à leur achat, en violation flagrante de la Constitution de Chypre ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité. J'ai expliqué déjà, en citant l'article pertinent, qu'une telle mesure est anti-constitutionnelle. Il ne fait pas de doute qu'elle est également contraire à la résolution du 4 mars, qui invite les Etats Membres, conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre ou de mettre en danger la paix internationale. Si l'on fournit des armes aux Chypriotes grecs, ce n'est pas seulement le Gouvernement chypriote grec, mais ce sera aussi ceux qui fournissent ces armes qui seront coupables d'avoir violé la résolution du Conseil de sécurité.

77. On se demande si, en vertu des résolutions adoptées jusqu'à présent par le Conseil de sécurité, la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre est habilitée à empêcher l'importation d'armes dans l'île. Mon gouvernement a toujours soutenu qu'elle n'est pas seulement pleinement habilitée à arrêter ces livraisons, mais qu'elle est tenue de le faire. Nous estimons en effet que, si la Force des Nations Unies doit "faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats", l'un de ses premiers actes doit être de veiller à ce que les communautés en guerre ne s'arment pas jusqu'aux dents pour reprendre le combat. Ma délégation espère que les déclarations qui seront faites à la présente réunion du Conseil jetteront assez de lumière sur l'interprétation des résolutions existantes pour permettre aux organes des Nations Unies d'agir avec énergie en se prononçant sur cette question qui recèle les germes d'une situation explosive.

78. De tous les événements tragiques qui se sont produits à Chypre depuis Noël dernier, aucun n'est plus barbare, plus lâche et plus révoltant pour une conscience humaine que l'habitude de prendre des otages et de les massacrer comme des moutons.

Washington Post of 20 May gives this account of the United Nations concern on this score:

"Galo Plaza told a news conference after his meeting with Cypriot President Archbishop Makarios that 'the President said he is unable to discover the whereabouts or the fate of the remainder of the hostages. This matter is of very great concern'—the Ecuadorian diplomat said—'and I have insisted that the Secretary-General, the Security Council and world public opinion must know what's happened to the remainder of these innocent victims who had no responsibility for the Famagusta incident'. Plaza hinted he believed all the missing Turkish Cypriot hostages were dead"

79. The question which the Special Representative of the Secretary-General put to Archbishop Makarios as to the fate of the remainder of the hostages is answered by the Archbishop himself, who cannot hide the obvious. He says: "I do not conceal the fact that the Turks have been abducted by irresponsible Greek elements and may have also been killed." This is a sad state of affairs. It can only mean one of two things: either that Archbishop Makarios is not effectively in control of his supporters or, which is much worse, that he is condoning such acts.

80. A similar view has been expressed by the Manchester Guardian of 11 June, which I refrain from quoting here on account of the strong epithets used in the article. But one sentence I can quote, and it says:

"If President Makarios cannot explain what has happened to them, it will be legitimate to ask whether the Greek Cypriots are yet fit for self-government at all."

The article of the Manchester Guardian is in relation to the recent disappearance of a British Major and his driver in Cyprus, but it could apply just as well to all the missing hostages taken by the Greek Cypriots.

81. The excuse proffered by Archbishop Makarios for these abductions and killings is quite simple: they must have been killed by irresponsible Greek elements. But then, where were the responsible Greek elements who were supposed to stop them? Are the Archbishop and his "Government" entirely blameless in this shameful business? Many murders and other crimes on the list have been clearly established. What sort of government is it under which not a single person has been punished for a single crime? Or has murder become an instrument of government?

82. Mr. President, an answer to these questions is owed to you, to the Secretary-General, to the members of this Council and to world public opinion. It is our hope that the Council will dwell on this question with the attention that it deserves and, in view of the absence of responsible government in Cyprus, deal effectively with such atrocities.

83. Archbishop Makarios believes that by imputing these crimes to "irresponsible elements" he can wash his hands of the whole business. May I take a moment to point out what the Archbishop's "responsible elements" are doing in Cyprus: during the Greek Cypriot aggression on Saint-Hilarion, the bodies of

Le Washington Post du 20 mai rend compte dans les termes suivants des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies à cet égard:

"Galo Plaza a déclaré à une conférence de presse après sa rencontre avec le Président de Chypre, l'archevêque Makarios: "... le Président a dit 'être dans l'impossibilité de découvrir où étaient les otages restants ni quel était leur sort. C'est 'là une question extrêmement inquiétante' — a ajouté le diplomate équatorien — 'et j'ai insisté en disant 'que le Secrétaire général, le Conseil de sécurité 'et l'opinion publique mondiale devaient savoir ce 'qui était advenu de ces victimes innocentes qui 'n'avaient aucune responsabilité dans l'incident de 'Famagouste.' Plaza a laissé entendre qu'il pensait que tous les otages chypriotes turcs disparus étaient morts ..."

79. A la question que le représentant spécial du Secrétaire général a posée à l'archevêque Makarios sur le sort du reste des otages, l'archevêque lui-même, ne pouvant dissimuler l'évidence, a répondu: "Je ne cacherai pas que des Turcs ont été enlevés par des éléments grecs irresponsables et qu'ils ont peut-être aussi été tués." Voilà un affligeant état de choses. On ne peut en tirer que deux conclusions: ou bien l'archevêque Makarios est incapable d'agir sur ses propres partisans, ou bien, ce qui est beaucoup plus grave, il tolère de pareils actes.

80. Une opinion semblable a été exprimée le 11 juin par le Guardian de Manchester, que je m'abstiendrai de citer ici en raison des épithètes très vives qu'on trouve dans l'article. Il y a cependant une phrase que je peux citer; elle est ainsi conçue:

"Si le président Makarios est incapable d'expliquer quel a été le sort de ces otages, il serait légitime de demander si les Chypriotes grecs sont vraiment capables de se gouverner eux-mêmes."

Cet article concerne la récente disparition à Chypre d'un commandant britannique et de son chauffeur, mais il pourrait aussi bien s'appliquer à tous les otages disparus qui ont été enlevés par les Chypriotes grecs.

81. L'excuse invoquée par l'archevêque Makarios pour ces enlèvements et ces tueries est fort simple: les victimes doivent avoir été tuées par des éléments grecs irresponsables. Mais alors, où étaient les éléments grecs responsables pour les arrêter? L'archevêque et son "gouvernement" sont-ils absolument innocents dans cette honteuse affaire? Bien des meurtres et d'autres crimes figurant sur la liste ont été clairement établis. Quel gouvernement est-ce que celui sous l'autorité duquel nul n'est puni pour aucun crime? Ou bien le meurtre est-il devenu instrument de gouvernement?

82. Une réponse vous est due à ces questions, Monsieur le Président, comme elle est due au Secrétaire général, aux membres du Conseil et à l'opinion publique mondiale. Nous espérons que le Conseil s'arrêtera sur cette question en lui prêtant toute l'attention qu'elle mérite et que, en l'absence d'un gouvernement responsable à Chypre, il agira efficacement devant de pareilles atrocités.

83. L'archevêque Makarios s'imagine qu'en imputant ces crimes à des "éléments irresponsables" il peut se laver les mains de toute l'affaire. Puis-je prendre un instant pour faire observer ce que les "éléments responsables" font actuellement à Chypre? Lors de l'agression des Chypriotes grecs à Saint-Hilarion,

two Turkish Cypriots, who had perished in defending their villages, had remained in the field and the constant fire of the Greek Cypriots had made it impossible for them to be removed. After they had been exposed to the elements for a week, and as they were being devoured by vultures, the Turks requested the aid of the United Nations authorities in removing them and giving them a decent burial. What happened then is briefly told in the New York Herald Tribune of 22 May:

"The Greek Cypriots fire on a mixed Swedish and Austrian United Nations detail attempting to collect Turkish bodies that had lain on the field since the fighting at St. Hilarion Castle earlier this month."

Those who could harbour such dark hatred, commit such inhuman acts and fire on United Nations soldiers were no "irresponsible elements". These were elements of the so-called "security forces" or "National Guard" which, under the personal command of Mr. Polycarpos Yorgadjis, Minister of the Interior in the Makarios cabinet, had launched an assault on Saint-Hilarion.

84. I believe I have given ample evidence to show that the Greek Cypriot Government has no desire or intention to abide by the principles of international law, by solemn international covenants or by the recommendations of the Security Council. The question arises as to the reason for such recalcitrance. In our view the answer is simple. In one word, it is Enosis. Archbishop Makarios is not interested in any agreed settlement or a peaceful solution, for the simple reason that he has one—and only one—solution in mind, to which sacred mission he has dedicated his whole life and career, and that is to bring the island of Cyprus into the Hellenic fold through union with Greece. The rest is elaborate theatricals.

85. We have, in fact, been either spectators or unwilling actors in a three-act Greek tragedy. The first act was the bloody EOKA struggle, which went hand in hand with an attempt to hoodwink the United Nations General Assembly into giving Cyprus "self-determination" so that it could immediately accede to Greece. That failed because the General Assembly refused to be hoodwinked into helping the cause of Hellenic expansionism. The second act was Performed during 1959, the period of the Zurich and London Agreements. During this period the protagonist of the drama was carefully biding his time, waiting for the propitious moment to throw overboard the Agreements which he had signed with a mental reserve to use it only as a stepping-stone to the final stage. The curtain went up on the third act with the climax and the beginning of the denouement at Christmas time last year, when the massacre of the innocent was unleashed. The play is still going on. But now, happily, the United Nations has intervened once again to stop the forcible imposition of the ending, and we have yet to see how it will be terminated.

86. Just as the slogan of "self-determination" was used in the fifties to bring about Enosis, now other and equally potent slogans are being exploited for the same purpose. The lofty principles of independence,

les corps de deux Chypriotes turcs, morts en défendant leurs villages, étaient demeurés sur le terrain, et le feu constant des Chypriotes grecs ne permettait pas d'enlever les cadavres; ils avaient été exposés aux éléments pendant une semaine et étaient dévorés par les vautours quand les Turcs ont demandé l'aide des autorités de l'Organisation des Nations Unies pour enlever les corps et les inhumer dignement. Ce qui s'est produit alors est rapporté brièvement le 22 mai dans le Herald Tribune de New York:

"Les Chypriotes grecs ont ouvert le feu sur un détachement de la Force des Nations Unies composé de Suédois et d'Autrichiens qui tentait d'enlever les corps des Turcs restés sur le terrain depuis les combats livrés au château de Saint-Hilarion, au début du mois."

Ceux qui ont pu nourrir des haines aussi profondes, commettre des actes aussi inhumains et ouvrir le feu sur des soldats des Nations Unies n'étaient pas des "éléments irresponsables". C'était des éléments des prétendues "forces de sécurité" ou de la "Garde nationale" qui, sous le commandement personnel de M. Polycarpos Yorgadjis, ministre de l'intérieur du cabinet Makarios, avaient lancé l'assaut contre Saint-Hilarion.

84. Je crois avoir donné des preuves largement suffisantes que le Gouvernement chypriote grec n'a ni le désir ni l'intention de respecter les principes du droit international, les pactes internationaux soennels ou les recommandations du Conseil de sécurité. La question se pose de savoir quelle est la raison d'une telle récalcitrance. A notre avis, la réponse est simple et tient en un seul mot: "Enosis". L'archevêque Makarios ne s'intéresse à aucun règlement concerté ni à aucune solution pacifique, pour la simple raison qu'il a en vue une solution et une seule, une solution qui constitue la mission sacrée à laquelle il a voué toute sa vie et sa carrière, ramener Chypre dans le giron hellénique par l'union avec la Grèce. Tout le reste n'est que mise en scène.

85. En fait, nous avons été les spectateurs ou les acteurs involontaires d'une tragédie grecque en trois actes. Le premier acte a été la lutte sanglante de l'EOKA, qui est allée de pair avec une tentative visant à jeter de la poudre aux yeux de l'Assemblée générale pour qu'elle accorde la "libre détermination" à Chypre, afin que l'île puisse s'unir immédiatement à la Grèce. La tentative a échoué parce que l'Assemblée générale a refusé de se laisser amener à favoriser la cause de l'expansionnisme hellénique. Le deuxième acte s'est joué en 1959, pendant la période des accords de Zurich et de Londres. Le protagoniste du drame attendait alors soigneusement le moment propice pour jeter par-dessus bord les accords qu'il avait signés avec une arrière-pensée en y voyant simplement un tremplin vers la dernière étape. Le rideau s'est levé sur le troisième acte, avec le point culminant de l'action et le commencement du dénouement, à l'époque de Noël de l'an dernier où fut déchaîné le massacre des innocents. La représentation continue, mais maintenant, fort heureusement, l'Organisation des Nations Unies est intervenue une fois de plus pour empêcher un dénouement imposé par la force et nous ne savons pas encore comment la pièce s'achèvera.

86. Tout comme le slogan de la "libre détermination" était employé au cours des années 1950 pour amener l'"Enosis", d'autres slogans tout aussi frappants sont exploités aujourd'hui dans le même dessein. Les

sovereignty and territorial integrity are being prostituted with impunity; they are being used as a smoke-screen behind which the cause of Hellenic expansionism can be pursued and as a powerful lure to enlist the support of the newly independent Members of the United Nations, which truly and sincerely hold them sacred. Let there be no doubt in anyone's mind that, no sooner would the island of Cyprus achieve an independence free of the carefully worked-out safeguards of the Zurich and London Agreements, than it would hasten to accede to Greece, dragging with it the Turkish community against its will and irreparably upsetting the delicate balance between Greece and Turkey.

87. If there is any doubt as to the real ultimate goal of Archbishop Makarios, these few quotations may help to dispel it. In an exclusive interview with the permanent Athens correspondent of Cyprus dailies, Evriphidhis Akritas, on 28 May, the Archbishop says:

"But I am of the opinion that if America favors Enosis and officially defines its attitude in this direction, then there will be rapid developments leading to the final settlement of the Cyprus problem."

No lengthy interpretation of this statement is necessary. It simply means that, the minute it becomes possible to achieve Enosis through a political short-cut, the pretence of independence, sovereignty, etc., will be discarded as old garments which have outlived their usefulness.

88. In the course of the same interview, the journalist asked about certain rumoured disagreements between the Greek and Cypriot Governments. The Archbishop answered:

"These reports are entirely groundless and untrue. The present policy line on the Cyprus problem was formulated during my recent visit to Athens. Since then the co-operation between Greece and Cyprus has been complete and absolute. During my talks on the Cyprus problem with Premier Papandreou I felt particular happiness and satisfaction from the warmth of his faith in the future of the Hellenic megalonisos; I was very touched when I realized that the Cyprus problem constitutes for Papandreou the great national issue which occupies first place in his thoughts and in his heart."

89. Certainly there is no divergence between these two Governments, both of which are anxious to bring about their union. It will be recalled that in the "decalogue" which had been worked out between the two leaders in Athens on 13 April 1964, the slogan of self-determination, which in their minds has never meant anything else but Enosis, was firmly ensconced.

90. In fact, Premier Papandreou of Greece, in a statement made to the German newspaper, Der Spiegel, quoted by The New York Times of 11 May, called a union of Cyprus with Greece "the only right solution" for the island in the long run. I presume that "in the long run" means not immediately but after a collusive

nobles principes d'indépendance, de souveraineté, d'intégrité territoriale sont prostitués avec désinvolture; ils sont utilisés comme un rideau de fumée derrière lequel la cause de l'expansionnisme hellénique peut être cultivée et aussi comme un appât puissant visant à obtenir l'appui des Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant récemment accédé à l'indépendance qui, très sincèrement, considèrent ces principes comme sacrés. Que nul ne conserve le moindre doute: dès que l'île de Chypre parviendrait à se libérer des sauvegardes soigneusement élaborées des accords de Zurich et de Londres, elle se hâterait de s'unir à la Grèce, entraînant avec elle la communauté turque contre sa volonté et bouleversant irréparablement l'équilibre délicat entre la Grèce et la Turquie.

87. S'il y a encore le moindre doute quant à l'objectif ultime que l'archevêque Makarios vise réellement, les quelques citations suivantes pourront aider à le dissiper. Dans une interview exclusive accordée le 28 mai au correspondant permanent à Athènes des journaux de Chypre, Evriphidhis Akritas, l'archevêque disait:

"Mais je suis d'avis que, si l'Amérique est en faveur de l'"Enosis" et définit officiellement son attitude dans ce sens, la situation évoluera rapidement et conduira au règlement définitif du problème de Chypre."

Point n'est besoin d'interpréter longuement cette déclaration. Elle signifie simplement que, dès l'instant où il deviendra possible de réaliser l'"Enosis" grâce à un raccourci politique, les affirmations d'indépendance, de souveraineté, etc., seront laissées de côté comme de vieux vêtements tout juste bons à donner au fripier.

88. Au cours de la même interview, le journaliste a posé des questions au sujet de certains désaccords qui se seraient produits entre le Gouvernement chypriote et le Gouvernement grec. L'archevêque a répondu:

"Ces rumeurs sont entièrement fausses et dépourvues de fondement. La politique actuelle sur le problème de Chypre a été définie lors de ma récente visite à Athènes. Depuis lors, la coopération entre la Grèce et Chypre a été complète et absolue. Pendant mes entretiens sur le problème de Chypre avec le premier ministre Papandrèou, j'ai été particulièrement heureux et satisfait de la chaleur de sa foi dans l'avenir du "megalonisos" hellénique; j'ai été très touché lorsque j'ai compris que le problème de Chypre constitue pour Papandrèou la grande question nationale qui occupe la première place dans son esprit et dans son cœur."

89. Il n'y a certainement aucune divergence entre ces deux gouvernements qui sont tous deux désireux de réaliser leur union. On se souviendra que, dans le "decalogue" que les deux dirigeants ont établi à Athènes le 13 avril 1964, le slogan de la "libre détermination", qui dans leurs esprits n'a jamais signifié autre chose qu'"Enosis", était proclamé avec une vigueur particulière.

90. Du reste, le premier ministre de Grèce, M. Papandrèou, dans une déclaration faite au journal allemand Der Spiegel et citée par le New York Times du 11 mai, a qualifié l'union de Chypre à la Grèce de "seule bonne solution" à long terme pour l'île. J'imagine que par "à long terme" il faut entendre

period of interim independence.

91. In this context as well, may I again quote from the statement made by the Archbishop on 6 May at the village of Yeroskifos:

"We declare once again that the Parthenon is the final goal of our struggle and we shall reach that goal irrespective of the obstacles which we might encounter."

Here is another quotation—from The Washington Post of this morning. This is an item with a Nicosia date-line, from Roy Maloney:

"Archbishop Makarios, President of Cyprus and the leader of its Greek majority, has called for union with Greece as the best solution to the island's communal strife, informed sources said today."

92. The patience and moderation exercised by my Government pending the achievement of a peaceful settlement in Cyprus has been exemplary. We have done everything possible to facilitate the difficult task of the United Nations in the island and we shall continue to do so. The Turkish Government has refrained, even under the most severe and deliberate provocation, to exercise a right which it possesses under a solemn international Covenant, namely the Treaty of Guarantee, "to take action with the sole aim of re-establishing the state of affairs created ..." by the Constitution. That right is inalienable. But it need not be exercised so long as the United Nations peace-keeping operations in Cyprus can be carried out unhindered. The Greek Cypriot Government has cried "wolf" on many occasions and has each time levelled sinister accusations against my Government. Yet the history of the Republic of Turkey shows that it has never sought territorial aggrandizement. The naked truth is that it is not Archbishop Makarios who desires independence for Cyprus, it is the Turkish Government—an independence which would guarantee that the lives and property of the Turks of Cyprus would never again be jeopardized, and that the devious route to Enosis would be barred. So long as all parties do the same, we shall patiently co-operate with the United Nations, awaiting the restoration of constitutional law and order and the achievement of a peaceful solution and an agreed settlement through the efforts of the Mediator.

93. The terms of reference of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus are set out in paragraph 5 of the resolution of 4 March. May I refresh your memories as to what they are. The functions of the force are to be: "to use its best efforts to prevent a recurrence of fighting and, ... to contribute to the maintenance and restoration of law and order and a return to normal conditions". It should be quite obvious that the words "law and order" cannot be taken in the abstract. Law and order must of necessity depend on and emanate from a Constitution, whether it may be written or unwritten. In Cyprus too, the only source of law and order is the Constitution. Anything outside that is the law of the jungle or the rule of force. The Security Council, therefore, in envisaging the restoration of law and order and a return to normal conditions in Cyprus could have nothing in mind other than the restoration of the law and order and the return to normal conditions which existed in Cyprus prior to the events of last Christmas, under the Con-

non pas immédiatement, mais quelque temps après une période prévue d'indépendance intérimaire.

91. A ce propos, je citerai aussi la déclaration que l'archevêque a faite le 6 mai dans le village de Yeroskifos:

"Nous déclarons une fois de plus que le Parthénon est le but final de notre lutte et que nous atteindrons ce but quels que soient les obstacles auxquels nous pourrions nous heurter."

Du Washington Post d'aujourd'hui, j'extrais encore la citation suivante. Il s'agit d'une dépêche datée de Nicosia et signée de Roy Maloney:

"L'archevêque Makarios, président de Chypre et chef de la majorité grecque, a préconisé l'union avec la Grèce comme la meilleure solution au conflit entre les deux communautés de l'île, ont déclaré aujourd'hui des sources bien informées."

92. La patience et la modération dont mon gouvernement a fait preuve en attendant un règlement pacifique à Chypre ont été exemplaires. Nous avons tout fait pour faciliter la tâche délicate de l'Organisation des Nations Unies dans l'île et nous continuerons d'agir ainsi. Le Gouvernement turc s'est abstenu, même en présence des provocations délibérées les plus violentes, d'exercer le droit qu'il possède en vertu d'un pacte international solennel, le Traité de garantie conclu en 1960, "d'agir dans le but exclusif du rétablissement de l'ordre créé..." par la Constitution. Ce droit est inaliénable. Mais il n'a pas besoin d'être exercé tant que les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies à Chypre peuvent se dérouler sans obstacles. Le Gouvernement chypriote grec a crié "au loup" en maintes occasions et il a porté chaque fois des accusations sinistres contre mon gouvernement. Pourtant, l'histoire de la République turque montre qu'elle n'a jamais visé une expansion territoriale. La vérité sans fard est que ce n'est pas l'archevêque Makarios qui désire l'indépendance de Chypre, mais que c'est le Gouvernement turc — une indépendance qui garantisse que la vie et les biens des Turcs de Chypre ne soient plus jamais menacés et que la route tortueuse de l'"Enosis" soit barrée. Tant que toutes les parties agiront de même, nous coopérerons patiemment avec l'Organisation des Nations Unies, en attendant le rétablissement de l'ordre public, ainsi qu'une solution pacifique et un règlement concerté grâce aux efforts du Médiateur.

93. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est exposé au paragraphe 5 de la résolution du 4 mars. Je me permets de vous en rappeler les termes. La Force doit avoir pour fonctions "de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et... de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale". Il devrait être évident que les mots "ordre public" ne peuvent être pris dans l'abstrait. L'ordre public doit, de toute nécessité, dépendre et émaner d'une constitution, écrite ou non. A Chypre aussi, la seule source de l'ordre public est la Constitution. En dehors d'elle, il n'y a que la loi de la jungle ou le règne de la force. Par conséquent, en envisageant le rétablissement de l'ordre public et un retour à une situation normale à Chypre, le Conseil de sécurité ne pouvait songer à autre chose qu'au rétablissement de l'ordre public et des conditions normales qui existaient à Chypre avant

stitution of the Republic. The groundwork for a peaceful solution and an agreed settlement can only be prepared in an atmosphere of constitutional law and order.

94. Only three months have elapsed since the representative of Cyprus, in this very Council room and from the same seat, declared: "And there has been no violation of the Constitution whatsoever, and I challenge anyone to say that there has been." You have heard me tell at some length the sad story of one violation of the Constitution after another within the last few months. Even the President of the Republic confirmed in the newspaper *To Vima*, published in Athens, that he regards the Constitution of Cyprus as no longer being in force.

95. It is a basic fact that a Government which usurps or maintains power in violation of a Constitution is no more than a coup d'état régime. In the view of this delegation, the terms "Government of Cyprus" and "sovereign Republic of Cyprus" employed in the resolution can only signify a government set up and functioning under the Constitution of the Republic of Cyprus. It is well known that that Constitution provides for a Government made up of a Greek wing and a Turkish wing. At present the Greek wing of the Government has ousted the Turkish wing and presumes to rule alone as the Government of Cyprus. That anomalous state of affairs which results from the inter-communal strife raging in Cyprus, cannot go on forever. We are hoping that the Greek Cypriot authorities will presently heed the call of the United Nations and in the future will co-operate with the United Nations organs in Cyprus for the restoration of law and order and a Constitutional Government.

96. That has certainly not been their behaviour up to now. We are still a long way from a return to normal conditions in the island. This has not failed, on many occasions, to create a source of anguish for the United Nations authorities there. Here is an instance of what happened on 16 May last, as reported in the *New York Herald Tribune*:

"The United Nations Force Commander on Cyprus lost his temper yesterday while touring the Famagusta dockyards with President Makarios.

"Surrounded by Irish United Nations troops and Greek Cypriot police, the General and the Archbishop walked along the quayside yesterday listening to the complaints of the Greek Cypriot District Officer, Dimitrios Paralikes.

"It is all right here", the Archbishop said at one point, apparently looking up at the Irish soldiers atop the medieval wall around Famagusta's Turkish quarter. The Greek officials in the party murmured agreement.

"It is not", General Gyani snapped, turning to face them. "Do not always complain about the other side. No Turk is safe in the Greek quarter, and the incident at the Naafi demonstrates that. You know what is going on, so don't complain to me about the other side", General Gyani barked at Mr. Paralikes."

les événements de Noël dernier, sous l'empire de la Constitution de la République. Il n'est possible de préparer le terrain à une solution pacifique et à un règlement concerté que dans une atmosphère d'ordre public conforme à la Constitution.

94. Trois mois seulement se sont écoulés depuis que le représentant de Chypre, dans cette même salle et à cette même place, avait déclaré: "Il n'y a eu aucune violation de la Constitution et je défie quiconque de dire qu'il y en ait eu." Vous m'avez entendu exposer assez longuement la triste histoire des violations de la Constitution, qui n'ont cessé de se succéder depuis quelques mois. Le Président de la République lui-même a confirmé au journal *To Vima*, publié à Athènes, qu'il considérait que la Constitution de Chypre n'était plus en vigueur.

95. Il est bien établi qu'un gouvernement qui usurpe le pouvoir ou le conserve en violation d'une constitution n'est rien d'autre qu'un régime de coup d'Etat. De l'avis de ma délégation, les termes "Gouvernement chypriote" et "République souveraine de Chypre" employés dans la résolution ne peuvent désigner qu'un gouvernement formé et agissant conformément à la Constitution de la République de Chypre. Or, on sait que cette constitution prévoit un gouvernement composé d'une aile grecque et d'une aile turque. Actuellement, l'aile grecque du gouvernement a expulsé l'aile turque et prétend exercer seule le pouvoir en tant que Gouvernement de Chypre. Cet état de choses anormal, conséquence de la lutte entre les communautés qui fait rage à Chypre, ne peut durer éternellement. Nous espérons que les autorités chypriotes grecques vont enfin entendre l'appel des Nations Unies et qu'elles coopéreront désormais avec les organes des Nations Unies à Chypre pour le rétablissement de l'ordre public et d'un gouvernement constitutionnel.

96. Telle n'a certainement pas été leur attitude jusqu'à présent. Nous sommes encore très loin d'un retour à des conditions normales dans l'île. En bien des occasions, cette situation n'a pas manqué d'être une source d'angoisse pour les autorités des Nations Unies à Chypre. Voici un exemple de ce qui s'est produit le 16 mai dernier, d'après le compte rendu donné par le *Herald Tribune* de New York:

"Le Commandant de la Force des Nations Unies à Chypre a perdu son calme hier lorsqu'il visitait les chantiers navals de Famagouste avec le président Makarios.

"Entourés par les troupes irlandaises des Nations Unies et la police chypriote grecque, le général et l'archevêque marchaient hier le long des quais, en écoutant les doléances du fonctionnaire de district chypriote grec, Dimitrios Paralikes.

"Tout va bien ici", a dit soudain l'archevêque, apparemment absorbé à la vue de soldats irlandais postés sur le mur médiéval qui entoure le quartier turc de Famagouste. Les fonctionnaires grecs du groupe approuvèrent à voix basse.

"Ce n'est pas vrai", répliqua le général Gyani en se tournant vers eux. "Ne vous plaignez pas tous les jours de ceux d'en face. Aucun Turc n'est en sécurité dans le quartier grec, et l'incident de Naafi en est la preuve. Vous savez parfaitement ce qui se passe; ne vous plaignez donc pas à moi de ce que font les autres", dit le général Gyani à M. Paralikes."

The words of the United Nations Force Commander clearly stating that no Turk is safe in the Greek quarter is enough to show what sort of law and order prevails under the Greek wing of the Government of Cyprus.

97. I would like to quote from an article by Claire Sterling in the magazine The Reporter of 4 June:

"Though excesses have been committed by both sides, it is only the Greek irregulars who have systematically looted and burned entire villages, razing forty-one and leaving thirty-five thousand Turkish civilians—a third of the whole community—homeless."

In the same article, Mr. Tassos Papadopoulos, Minister of Labour in the Makarios Cabinet, is quoted as saying:

"Let us be realistic", said the Labour Minister, who was an active EOKA fighter himself. "Destruction of this sort is deplorable, but if these Turks should want to go back home now, what homes could they go back to?"

These are the cynical words of a member of the Cabinet which brazenly employs the epithet of "rebels" against the innocent Turks of Cyprus who have been the victims of attempted genocide. Rebellion has in fact taken place in Cyprus, but the rebels are the Greek Cypriots who have revolted against the Constitution, against the international agreements solemnly entered into and against the conscience of mankind.

98. I started this statement by expressing sincere thanks to the Secretary-General and his advisers and staff for their well-intentioned efforts to bring peace to the strife-torn island. Their task has been a difficult and thankless one in view of the ambiguity and the lack of clarity in the existing resolutions of the Council. It is our hope that the present session of the Council will throw light on the true intentions of this body and will thus empower the Secretary-General to carry out his difficult task with more effectiveness.

99. Nevertheless, I cannot refrain from saying that the report of the Secretary-General [S/5764] is bound to cause some disappointment and misgivings not only in my own country, but in all circles interested in arriving at a peaceful solution and an agreed settlement in Cyprus.

100. Before taking up specific points mentioned in the report, may I say at once that its whole tenure is discouraging inasmuch as it fails to give any indication as to what is understood by the terms "law and order" mentioned in the 4 March resolution. On many occasions I have brought to the attention of the Secretary-General the fact that law and order can only emanate from the Constitution of Cyprus, and that the first duty of the United Nations Force should be to establish, as far as possible, the rule of law under the Constitution. For without a constitutional régime a legal vacuum is created in the island which could bring about all sorts of dire consequences. The report makes no mention of the Constitution whatsoever. Are we then to understand that the rule of law in Cyprus has been supplanted by the rule of Archbishop Makarios and his unlawful Government? Are we to assume that the United Nations Force is to look on as the Greek Cypriot Government systematically pursues its aim, as the Secretary-General mentions in paragraph 25 of his report, "to

Les paroles du Commandant en chef de la Force des Nations Unies rappelant qu'aucun Turc n'est en sécurité dans le quartier grec suffisent à montrer quelle sorte d'ordre public existe sous l'autorité de l'aile grecque du Gouvernement chypriote.

97. Je voudrais citer aussi des extraits d'un article de Claire Sterling paru dans le magazine The Reporter du 4 juin:

"Bien que des excès aient été commis des deux côtés, seuls les irréguliers grecs ont systématiquement mis à sac et brûlé des villages entiers; ils en ont rasé 41 et ont laissé sans foyer 35 000 civils turcs, soit un tiers de toute la communauté."

Le même article cite les paroles de M. Tassos Papadopoulos, ministre du travail du cabinet Makarios:

"Soyons réalistes", dit le ministre du travail, qui fut lui-même un combattant actif de l'EOKA. "Des destructions de ce genre sont déplorables, mais, si les Turcs voulaient réintégrer leurs foyers maintenant, dans quels foyers pourraient-ils retourner?"

Telles sont les paroles cyniques d'un membre du cabinet qui qualifie avec impudence de "rebelles" les Turcs innocents de Chypre, victimes d'une tentative de génocide. Une rébellion a effectivement eu lieu à Chypre, mais les rebelles sont les Chypriotes grecs qui se sont révoltés contre la Constitution, contre les accords internationaux solennellement conclus et contre la conscience de l'humanité.

98. J'ai commencé mon intervention en exprimant mes remerciements sincères au Secrétaire général, à ses conseillers et à tous ses collaborateurs pour leurs efforts bien intentionnés en vue de rétablir la paix dans l'île déchirée. Leur tâche a été difficile et ingrate à cause de l'ambiguïté et du manque de clarté des résolutions du Conseil. Nous espérons que le Conseil va maintenant faire la lumière sur ses intentions véritables et qu'il donnera ainsi au Secrétaire général les moyens de s'acquitter de sa tâche difficile avec plus d'efficacité.

99. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de dire que le rapport du Secrétaire général [S/5764] est de nature à susciter des déceptions et des inquiétudes non seulement dans mon propre pays, mais dans tous les milieux qui souhaitent qu'une solution pacifique et un règlement concerté puissent intervenir à Chypre.

100. Avant d'aborder certains points précis mentionnés dans le rapport, je voudrais dire immédiatement que tout son contenu est décourageant du fait qu'il ne donne aucune indication sur ce qu'il faut entendre par l'expression "ordre public" mentionnée dans la résolution du 4 mars. A maintes reprises, j'ai appelé l'attention du Secrétaire général sur le fait que l'ordre public ne peut émaner que de la Constitution de Chypre et que le premier devoir de la Force des Nations Unies devrait être d'établir dans toute la mesure possible la légalité conformément à la Constitution. En effet, en l'absence d'un régime constitutionnel, il se crée dans l'île un vide juridique qui pourrait avoir toutes sortes de conséquences funestes. Le rapport ne fait aucune mention de la Constitution. Devons-nous donc comprendre que la légalité à Chypre a été supplantée par le règne de l'archevêque Makarios et de son gouvernement illégal? Devons-nous supposer que la Force des Nations Unies doit se contenter de re-

regain control over the whole island" and impose its will on the beleaguered Turkish community?

101. Here are some specific aspects of the report: paragraph 58 of the report says:

"It is hoped that the appointment of General Karayannis to command the National Guard will result in bringing the extremists on the Greek Cypriot side under control. The introduction of conscription may also help to reduce the numbers of armed irregulars at present at large in the island and discipline them. Little is known about any efforts that may be under way to restrain the extremist Turkish Cypriot organization (TMT) and to bring them under control."

Some merit is seen in this measure and that is what we fail to understand. Is it not obvious that this amounts to no less than giving the prestige of an army to hordes who are determined to wipe out a community? Will not this so-called National Guard, better trained by a Greek General and better equipped and disciplined, constitute a formidable weapon in the hands of a clique which has proved itself utterly irresponsible and which is determined to impose a solution by force? Have we forgotten that the mass assault on Saint-Hilarion last month was personally directed by the Minister of the Interior of that Government? I note with dismay and regret, that I could not find a single criticism in the Secretary-General's report of this infamous attack.

102. The report seems to regret that the Turkish community has so far failed to constitute a regular, well-trained army, which would suppress what it calls the irregulars. The fact that all armed Turks are doing nothing but defending their lives and property in the face of unprovoked and planned Greek attacks seems to have been overlooked. Nevertheless, would the cause of peace in Cyprus be better served if two well-trained armies faced each other?

103. This measure of conscription has caused considerable alarm, especially among the countries contributing troops to the United Nations Force, and rightly so. For there is no doubt that such a formidable army, four times the size of the United Nations Force, armed with weapons superior to that Force, would also constitute a danger to the security of the Force itself under the unpredictable conditions prevailing in Cyprus. Furthermore, one would have wished the report to dwell, at least in passing, on the unconstitutional and unlawful nature of such a measure which has been formally vetoed by the Vice-President of the Republic.

104. It is true that, further on in the report, in paragraph 118, referring again to the measure of conscription, the Secretary-General says:

"... it may be questioned whether such a decision at this time could be considered to be consistent with the resolution of the Security Council of 4 March 1964, with specific reference to its paragraph 1."

garder faire, tandis que le Gouvernement chypriote grec poursuit systématiquement son dessein qui, comme le Secrétaire général le dit au paragraphe 25 de son rapport, est de "reprendre en main l'ensemble de l'île" et d'imposer sa volonté à la communauté turque assiégée?

101. Je passe maintenant à quelques points précis du rapport. Le paragraphe 58 est ainsi rédigé:

"On espère que la nomination du général Karayannis au commandement de la Garde nationale aura pour résultat la reprise en main des extrémistes du camp chypriote grec. L'introduction de la conscription peut également aider à réduire le nombre des éléments irréguliers armés en liberté à l'heure actuelle dans l'île et à les discipliner. On ne sait pas grand-chose des efforts qui ont pu être entrepris pour contrôler l'élément extrémiste chypriote turc (TMT) et le reprendre en main."

Cette mesure est présentée comme ayant certains avantages, et c'est là ce que nous n'arrivons pas à comprendre. N'est-il pas évident qu'elle n'a d'autre but que de conférer le prestige d'une armée à des bandes bien décidées à exterminer une communauté? Cette prétendue Garde nationale, mieux entraînée par un général grec, mieux équipée et mieux disciplinée, ne constituera-t-elle pas une arme formidable entre les mains d'une clique qui s'est révélée parfaitement irresponsable et qui est déterminée à imposer une solution par la force? Avons-nous oublié que l'assaut massif lancé le mois dernier contre Saint-Hilarion était dirigé personnellement par le Ministre de l'intérieur de ce gouvernement? Je constate avec inquiétude et regret qu'il m'est impossible de trouver dans le rapport du Secrétaire général une seule critique de cette attaque odieuse.

102. Le rapport semble regretter que la communauté turque n'ait pas réussi jusqu'à présent à constituer une armée régulière et bien entraînée, qui permettrait la suppression de ceux qu'il qualifie d'irréguliers. Il semble avoir négligé le fait que tous les Turcs armés ne font, en présence d'attaques provoquées par les Grecs, que défendre leurs vies et leurs biens. La cause de la paix à Chypre serait-elle vraiment mieux servie si deux armées bien entraînées se trouvaient face à face?

103. La décision instituant la conscription a suscité à juste titre bien des alarmes, surtout parmi les pays qui ont fourni des contingents à la Force des Nations Unies, car il ne fait aucun doute qu'une armée redoutable, dont l'effectif est quatre fois celui de la Force des Nations Unies et qui dispose d'armes supérieures à celles de la Force, constituerait aussi, dans les conditions imprévisibles qui existent actuellement à Chypre, un danger pour la sécurité de la Force elle-même. De plus, on aurait souhaité que le rapport mentionnât, ne serait-ce qu'en passant, le caractère anticonstitutionnel et illégal d'une telle mesure à laquelle le Vice-Président de la République a opposé formellement son veto.

104. Il est vrai que, lorsqu'on poursuit la lecture du rapport, on voit que le Secrétaire général, faisant de nouveau allusion à la conscription au paragraphe 118, s'exprime en ces termes:

"... On peut se demander si une telle décision, prise en ce moment, peut être considérée comme compatible avec la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, et plus précisément avec le paragraphe 1 de cette résolution."

I am sure that the Council will agree that there is not the slightest doubt that that decision is contrary to the resolution of 4 March; moreover, this is very strong blame indeed coming from the Secretary-General of the United Nations,

105. Another portion of the report deals with the importation and manufacture of armaments by the Greek Cypriot Government. Here again the Secretary-General raises the question as to whether this is within the letter and spirit of the 4 March resolution. I have no doubt that the Council at this session will furnish a reply to that question. Tous it is quite clear that this measure is fraught with danger for all concerned. The Secretary-General in paragraph 120 of the report states that:

"There is no question, of course, that the smuggling of arms, whether by Turkish or Greek Cypriots, is illegal and that UNFICYP is entitled to try to check it."

In our mind the question arises as to whether this is the only illegal act committed on the island which the UNFICYP is entitled to try to check. Of course a sovereign and legitimate Government is free to import or manufacture arms for its own defence. But can one community which has usurped the powers of Government be allowed to arm itself to the teeth for the purpose of annihilating another community? The danger that this represents not only to the Turkish Cypriots but also to the United Nations Force and in general to the peace of the area is obvious. Even if such a measure had been constitutionally valid, which it certainly is not, it would still represent a danger to peace in the area since Turkey could not remain indifferent to an island forty miles from its shores, inhabited by a hostile element, being turned into an arsenal. You will recall that even when the island of Rhodes and certain other islands were ceded to Greece, Turkey's friend and ally, stipulations were made to demilitarize them, as they are today.

106. In this connexion it is truly regrettable that it was deemed appropriate to refer in the report to so-called threats of invasion of Cyprus by Turkey. I have explained earlier that Turkey has and maintains the right under the Treaty of Guarantee to take action with the sole aim of re-establishing the state of affairs created by that Treaty. This is no threat of invasion. This is the assertion of the existence and applicability of a right if all else fails.

107. There is no doubt that the presence of the United Nations Force on the island has contributed in a certain measure to deter the Greek Cypriots from perpetrating their nefarious deeds. But it must also be admitted that the existence of the right of Turkey to take action as a guaranteeing Power has also proved to be an effective deterrent so far, and will continue to be so. In that sense, I submit that the existence and assertion of Turkey's right to action is helpful to the United Nations Force. If tensions rise at times, it should be blamed on the perilous game of brinkmanship so well played by Archbishop Makarios

Je suis certain que le Conseil reconnaîtra que, sans le moindre doute, la décision est contraire à la résolution du 4 mars; en outre, venant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les lignes citées constituent un blâme incontestablement très sévère.

105. Dans une autre partie du rapport sont évoquées l'importation et la fabrication d'armements par le Gouvernement chypriote grec. Là encore, le Secrétaire général soulève la question de savoir si ces actes sont conformes à la lettre et à l'esprit de la résolution du 4 mars. Je ne doute pas que le Conseil ne réponde à cette question au cours de cette réunion. Il est clair, quant à nous, que cette mesure est pleine de danger pour tous les intéressés. Au paragraphe 120 de son rapport, le Secrétaire général précise:

"Certes, il est hors de doute que la contrebande d'armes, que ce soit les Chypriotes turcs ou les Chypriotes grecs qui s'y livrent, est illicite et que la Force des Nations Unies est en droit d'essayer d'y mettre un terme."

Dans notre esprit, la question se pose de savoir si c'est là le seul acte illégal commis dans l'île auquel la Force des Nations Unies soit en droit d'essayer de mettre un terme. Bien entendu, un gouvernement souverain et légitime est libre d'importer et de fabriquer des armes pour sa défense. Mais une communauté qui a usurpé les pouvoirs d'un gouvernement peut-elle être autorisée à s'armer jusqu'aux dents dans le but d'anéantir une autre communauté? Le danger que cela représente, non seulement pour les Chypriotes turcs, mais aussi pour la Force des Nations Unies et en général pour la paix dans la région, est évident. Même si une telle mesure avait été autorisée par la Constitution, ce qui n'est certes pas le cas, elle n'en représenterait pas moins un danger pour la paix, étant donné que la Turquie ne peut rester indifférente à la situation dans une île, habitée par des éléments hostiles, transformée en arsenal, qui se trouve à 40 milles seulement de ses côtes. Vous vous souviendrez que, même lorsque l'île de Rhodes et certaines autres îles avaient été cédées à la Grèce, amie et alliée de la Turquie, il avait été prévu qu'elles seraient démilitarisées et elles le sont effectivement aujourd'hui.

106. Il est vraiment regrettable de voir que, dans ce contexte, on ait jugé bon de faire allusion dans le rapport à de prétendues menaces d'invasion de Chypre par la Turquie. J'ai déjà expliqué que, conformément au Traité de garantie, la Turquie a et conserve le droit d'agir à seule fin de rétablir l'état de choses créé par le Traité. Cela ne constitue pas une menace d'invasion. C'est l'affirmation de l'existence et de l'applicabilité d'un droit si toutes les autres mesures échouent.

107. Il ne fait aucun doute que la présence de la Force des Nations Unies dans l'île a contribué dans une certaine mesure à empêcher les Chypriotes grecs de perpétrer leurs actes iniques. Toutefois, il faut reconnaître aussi que l'existence du droit de la Turquie à agir en tant que puissance garante s'est révélée être jusqu'à présent un élément de dissuasion efficace et qu'elle continuera à l'être. De ce point de vue, j'estime que l'existence et l'affirmation du droit de la Turquie à agir présentent de l'utilité pour la Force des Nations Unies. Si les tensions augmentent de temps à autre, il faut en rendre res-

and on his endless provocations.

108. It would hardly seem fair or humane to allow the Greek Cypriot aggressors freely to import heavy armaments on the pretext that they are "a sovereign Government" while preventing their victims from obtaining the means of defending themselves. In the opinion of this delegation, the resolution of 4 March 1964 gives the United Nations Force not only the authority but also the duty to prevent the importation of armaments into the island. How can the Force be able to carry out its task of preventing the recurrence of fighting if it cannot stop the free influx of weapons for the purpose of renewed fighting?

109. It is also regrettable that it has been seen fit to refer in the report to the situation of the Turkish contingent on the island, about which I gave lengthy explanations earlier in the course of this statement. There may have been a misunderstanding. It has been carefully explained to the Secretary-General and his advisers, ostensibly to their satisfaction, that the return of the Turkish contingent to its original barracks could not now be envisaged because of the fact that that site was now surrounded by Greek elements which would jeopardize the security of the contingent.

110. Even though it may be true that a contingent of some 600 men could not offer much security to the Turkish community if and when the Greek Cypriot hordes choose to attack, nevertheless it is an undeniable fact that the presence of this contingent in that area has contributed greatly to the cessation of large-scale attacks by Greek Cypriots on the Turks; it has the psychological effect of giving a true sense of security to the Turks and thereby helps in reducing the tension in that area. My country is ready to place its contingent under the orders of the United Nations Commander if it can be assured that the contingent will not be ordered to return to its former insecure position.

111. The insistence of Archbishop Makarios on the return of the Turkish contingent to its barracks is purely a political move calculated to prove to the world that, irrespective of the international Agreements which created the State of Cyprus and its Constitution, he is master of the island. Acquiescence, to say nothing of support, by the United Nations Force to such an unreasonable request could not fail to give the impression that the United Nations Force is aiding the Archbishop in his attempt to impose a solution by force.

112. We were surprised to read in paragraph 113 of the report:

"However, the lack of movement of Turkish Cypriots outside of their areas is also believed to be dictated by a political purpose, namely, to reinforce the claim that the two main communities of Cyprus cannot live peacefully together in the island without some sort of geographical separation."

This is of course an erroneous imputation and when read in conjunction with the declaration of General P.

ponsables ceux qui jouent dangereusement avec le feu, comme l'archevêque Makarios le fait avec tant de virtuosité par ses provocations sans fin.

108. Il semble qu'il ne serait guère équitable ou charitable d'autoriser les agresseurs chypriotes grecs à importer librement des armements lourds, sous le prétexte qu'ils représentent un "gouvernement souverain", tout en interdisant à leurs victimes de se procurer les moyens de se défendre. De l'avis de ma délégation, la résolution du 4 mars 1964 donne à la Force des Nations Unies non seulement le pouvoir, mais encore le devoir d'empêcher l'importation des armements dans l'île. Comment la Force pourra-t-elle s'acquitter de sa tâche, qui est de prévenir la reprise des combats, si elle ne peut mettre fin à la libre arrivée d'armes destinées à permettre le déclenchement de nouvelles hostilités?

109. Il est regrettable aussi qu'on ait cru devoir faire mention dans le rapport de la situation du contingent turc dans l'île, point sur lequel j'ai déjà fourni des explications circonstanciées au cours de mon intervention. Il est possible qu'il y ait eu un malentendu. Il a été soigneusement expliqué au Secrétaire général et à ses conseillers — et ils ont été manifestement satisfaits de cette explication — que le retour du contingent turc dans les cantonnements qu'il occupait primitivement ne pouvait être envisagé actuellement du fait que l'endroit était maintenant encerclé par des éléments grecs qui compromettaient la sécurité du contingent.

110. Même s'il est vrai qu'un contingent de 600 et quelques hommes ne pourrait garantir une grande sécurité à la communauté turque au cas où les bandes chypriotes grecques décideraient d'attaquer, il est néanmoins indéniable que la présence de ce contingent dans la région a contribué pour beaucoup à faire cesser les attaques importantes que les Chypriotes grecs lançaient contre les Turcs; cette présence a un effet psychologique et donne un réel sentiment de sécurité aux Turcs, aidant ainsi à réduire la tension dans la zone considérée. Mon pays est disposé à placer son contingent sous les ordres du Commandant de la Force des Nations Unies, s'il peut avoir l'assurance que ce contingent ne recevra pas l'ordre de retourner sur ses positions antérieures où il ne serait pas en sécurité.

111. L'insistance de l'archevêque Makarios à faire retourner le contingent turc dans ses cantonnements est un acte purement politique tendant à prouver au monde qu'en dépit des accords internationaux qui ont créé l'Etat de Chypre et établi sa constitution il est le maître de l'île. Si la Force des Nations Unies acceptait ou, pis encore, soutenait une aussi déraisonnable requête, elle donnerait certainement l'impression qu'elle aide l'archevêque dans sa tentative d'imposer une solution par la force.

112. Nous avons été surpris de trouver au paragraphe 113 du rapport le passage suivant:

"Toutefois, si les Chypriotes turcs ne se déplacent pas en dehors de leurs secteurs, c'est aussi, croit-on, en raison d'un objectif politique, à savoir: étayer l'argument selon lequel les deux principales communautés chypriotes ne peuvent vivre en paix dans l'île sans quelque sorte de séparation géographique."

Bien entendu, c'est là une imputation erronée et, si l'on rapproche ces lignes de la déclaration du

S. Gyani, which I have quoted earlier, to the effect that no Turk is safe in Cyprus outside the Turkish quarter, it leads one to wonder whether there is some divergence of views between the Secretary-General and his Commander of the United Nations Force.

113. The Council will recall that Mr. Kılıç, as the Vice-President of the Republic, by an official invitation dated 3 June 1964, called upon Makarios, as the President of the Republic, to state publicly that he intended to respect the Constitution and asked him to convene a meeting of the Council of Ministers to consider certain highly important matters relating to the security and defence of the Republic in order to put an end to fighting and bloodshed in the island. This genuine attempt by the Turkish community was flatly rejected by Makarios without valid consideration, and he made it clear that he would not recognize even the position of the Vice-President, who had been elected by the Turkish community and is the legitimate holder of his office under the Constitution. While the report at various instances tends to impute ulterior political motives to the Turkish community, it is truly regrettable that this genuine effort on the part of the Vice-President, Mr. Kılıç, is not even mentioned.

114. The Secretary-General knows very well that Archbishop Makarios unilaterally abrogated an international agreement and in this way has committed an act of utmost gravity, contrary to the Security Council resolutions. Again, we could not find the slightest criticism of this action in the Secretary-General's report. I would like to hope that this silence will not be interpreted by the Greek Cypriots as acquiescence.

115. We are gratified to read in the report that the Secretary-General takes a serious view of the barbaric practice of taking hostages. It is significant that he points out in paragraph 117 that these acts:

"... create throughout the world a bad image of the people and Government of Cyprus, indicating, as they seem to do, an inability on the part of Governmental authority to check and control the shocking excesses of this kind".

In the same paragraph he points out:

"It is bad enough that such inhumanity can occur in these times, it is far worse that in no instance has anyone suspected of guilt been found, charged and tried."

116. These words alone of the Secretary-General would be sufficient to depict the situation in Cyprus today. I renew my thanks to the Secretary-General for his well-meaning and arduous efforts to bring peace to Cyprus and I hope that he will bear with me for having had to point out certain aspects of his report which, as an interested party, we could not afford to overlook. Both in this statement and in my frequent contacts with the Secretary-General and his able advisers I have had occasion to explain how, in our view, law and order could best be brought to this strife-torn island.

général P. S. Gyani que j'ai citée tout à l'heure et selon laquelle aucun Turc n'est en sécurité à Chypre en dehors du quartier turc, on est amené à se demander s'il existe une divergence de vues entre le Secrétaire général et le Commandant de la Force.

113. Le Conseil se souviendra que M. Kılıç, en sa qualité de vice-président de la République, a demandé, par une invitation officielle en date du 3 juin 1964, à Makarios, en sa qualité de président de la République, de déclarer publiquement son intention de respecter la Constitution et l'a prié de réunir le Conseil des ministres pour examiner certaines questions extrêmement importantes ayant trait à la sécurité et à la défense de la République, afin de mettre un terme aux combats et aux effusions de sang dans l'île. Cette initiative sincère de la communauté turque a été catégoriquement rejetée sans examen valable par Makarios, qui a déclaré nettement qu'il ne reconnaissait même pas la position du Vice-Président, cependant élu par la communauté turque et détenteur légitime de son poste en vertu de la Constitution. Alors que plusieurs passages du rapport tendent à prêter à la communauté turque des arrière-pensées politiques, il est vraiment regrettable que cet effort sincère du Vice-Président, M. Kılıç, ne soit même pas mentionné.

114. Le Secrétaire général sait très bien que l'archevêque Makarios a abrogé unilatéralement un accord international et qu'il a commis ainsi un acte extrêmement grave contrevenant aux résolutions du Conseil de sécurité. Là encore, nous n'avons pas pu trouver la plus légère critique de ce geste dans le rapport du Secrétaire général. Je veux espérer que ce silence ne sera pas interprété par les Chypriotes grecs comme un acquiescement.

115. Nous avons été heureux d'apprendre, en lisant le rapport, que le Secrétaire général considère avec inquiétude la pratique barbare qui consiste à se saisir d'otages. Il est significatif de voir qu'au paragraphe 117 le Secrétaire général fait observer que ces actes:

"... donnent au monde entier une idée fâcheuse du peuple et du gouvernement chypriotes, indiquant, comme ils semblent le faire, que les pouvoirs publics sont incapables de prévenir et de réprimer de tels excès choquants".

Au même paragraphe, il s'exprime de la façon suivante:

"Il est tragique que de tels actes inhumains puissent être commis à notre époque, mais il est pire encore qu'il n'y ait pas de cas où l'on ait découvert, poursuivi et jugé un suspect."

116. Ces seuls mots du Secrétaire général suffiraient à dépeindre la situation à Chypre aujourd'hui. Je renouvelle mes remerciements au Secrétaire général pour sa bonne volonté et pour les efforts acharnés qu'il déploie afin d'amener la paix à Chypre; j'espère qu'il me pardonnera d'avoir dû insister sur certains points de son rapport qu'en notre qualité de partie intéressée nous ne pouvions nous permettre de passer sous silence. Dans ma présente intervention comme lors de mes contacts fréquents avec le Secrétaire général et ses éminents conseillers, j'ai eu l'occasion d'expliquer quelle serait, à notre sens, la meilleure manière de rétablir l'ordre public dans l'île déchirée par la lutte.

117. We are aware of what United Nations peace-keeping operations can and cannot do under such circumstances. Our main preoccupation is that realities should be faced. There is civil war in Cyprus. Two communities are locked in mortal strife. One of them, the larger, should not be allowed to hide behind the title of "Government" which it has usurped, in order to further its schemes and influence a final, peaceful, agreed settlement.

118. A news item in this morning's Press illustrates just how and to what extent the Greek Cypriots try and often succeed in swaying the United Nations organs in Cyprus. I am referring, of course, to the tragic abduction and probable cold-blooded murder of the British Major of UNFICYP and his adviser, which no one in the world doubts was committed by the Greek Cypriot forces of security. The United Nations authorities in Cyprus accused "extremist elements known to the Cyprus Government" of the abduction. Thereupon strong pressure was brought to bear upon the local United Nations authorities in the form of threats, of appeals to the Secretary-General, and scathing communiqués, with the result that a clarification was secured, carefully dodging the issue of blame. One wonders how often such pressures are exercised by the Government of Cyprus to influence the declarations, findings and reports of the United Nations authorities in Cyprus.

119. Finally, in spite of everything, we hope that, in the light of this debate in the Council and with a new Commander to carry out the peace-keeping task in Cyprus, further strides can be made in attaining the peaceful goal which we all cherish.

The meeting was suspended at 6.50 p.m., and resumed at 7.20 p.m.

120. The PRESIDENT (translated from French): I call now upon the representative of Cyprus.

121. Mr. KYPRIANOU (Cyprus): While listening to the speech of the representative of Turkey with the utmost care, I at times felt him to be talking about a different country, about another situation in another land, and not about Cyprus. This is perhaps the reason why he himself insisted so much on speaking first before the Security Council, in order to give a distorted picture from the beginning.

122. I reserve my right to reply fully to the distortions and false allegations made by the representative of Turkey. I shall touch in the course of my speech on only one or two of the points which he has raised, but first of all, I wish to pay tribute to the Secretary-General and express my Government's deep appreciation for his untiring and sincere effort to implement, in the name of the United Nations, the resolution of the Security Council of 4 March 1964, in the interests of preserving international peace. In this connexion, our appreciation also goes to the Mediator in Cyprus, the distinguished Finnish diplomat, Mr. Sakari S. Tuomioja, as well as to all officials of the United Nations who have been working hard in implementing the resolutions of the United Nations on Cyprus. I would also wish to express my Government's appreciation

117. Nous savons fort bien les résultats que les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix permettent ou ne permettent pas d'obtenir en pareilles circonstances. Notre souci principal est de regarder la réalité en face. Il y a une guerre civile à Chypre. Deux communautés sont engagées dans une lutte sans merci. L'une d'elles, la plus nombreuse, ne devrait pas être autorisée à s'abriter derrière le titre de "Gouvernement" qu'elle a usurpé pour réaliser ses objectifs et influencer sur le règlement pacifique et concerté final.

118. Une nouvelle parue dans la presse de ce matin montre très bien comment et dans quelle mesure les Chypriotes grecs tentent d'influencer les organes des Nations Unies à Chypre et souvent y parviennent. Je veux parler, bien entendu, de l'enlèvement tragique et de l'assassinat probablement commis de sang-froid du commandant britannique appartenant à la Force des Nations Unies et de son conseiller, qui, personne au monde n'en doute, sont dus aux forces de sécurité des Chypriotes grecs. Les autorités des Nations Unies à Chypre ont accusé "des éléments extrémistes connus du Gouvernement chypriote" d'avoir commis l'enlèvement. Une pression énergique a alors été exercée sur les autorités des Nations Unies sous forme de menaces, d'appels au Secrétaire général et de communiqués virulents, ce qui a eu pour résultat la publication d'une mise au point qui évitait soigneusement la question d'un blâme. On se demande combien de fois le Gouvernement chypriote a exercé de telles pressions pour influencer les déclarations, les conclusions et les rapports des autorités des Nations Unies à Chypre.

119. Enfin, nous espérons malgré tout qu'à la lumière de ce débat au Conseil et avec un nouveau commandant chargé de la tâche du maintien de la paix à Chypre nous pourrions faire de nouveaux progrès pour atteindre le but pacifique que nous visons tous.

La séance est suspendue à 18 h 50; elle est reprise à 19 h 20.

120. Le PRESIDENT: Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

121. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: En écoutant avec le plus grand soin le discours du représentant de la Turquie, j'ai eu par moments l'impression qu'il parlait d'un pays différent, d'une autre situation dans un autre territoire, et non pas de Chypre. C'est peut-être la raison pour laquelle il a tellement insisté lui-même pour prendre le premier la parole devant le Conseil de sécurité afin de donner d'emblée une version déformée de la situation.

122. Je me réserve le droit de répondre en détail aux allégations mensongères faites par le représentant de la Turquie. Dans mon intervention de ce soir, je n'aborderai qu'un ou deux des points qu'il a évoqués, mais je tiens d'abord à rendre hommage au Secrétaire général et à lui dire toute la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts sincères et inlassables qu'il a déployés afin de mettre en œuvre, au nom des Nations Unies, la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 4 mars 1964 en vue de maintenir la paix internationale. En cette occasion, nous tenons à dire également notre reconnaissance au Médiateur à Chypre, le distingué diplomate finlandais qu'est M. Sakari S. Tuomioja, de même qu'à tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies qui n'ont pas ménagé

to the members of the Security Council for the keen interest they have taken in the Cyprus problem, and also to those countries which have made the establishment of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus possible, through their contribution either in the form of military units or finance or in any other manner.

123. We deeply regret in Cyprus that General P. S. Gyani, the Commander of the United Nations Peace-keeping Force, has not agreed to the extension of his period of service. General Gyani will leave behind him in Cyprus the memory of a distinguished soldier and a man dedicated to the United Nations and to peace.

124. The presence in Cyprus of the United Nations Peace-keeping Force has always been welcomed by my Government as a symbol of peace and as a symbol of the high principles which form the foundation of the United Nations. It is in this spirit that my Government has, all along, done its best to assist the United Nations in its mission with regard to Cyprus. It is in the same spirit that my Government is in agreement with the extension of UNFICYP's mission in Cyprus for a period of three months.

125. In spite of the many difficulties and the many obstacles, some of them apparent to all, I believe that we have been able to achieve a great degree of co-operation between the Government and the United Nations Peace-keeping Force, in a common effort to restore peace and normal life.

126. I have very carefully read the report of the Secretary-General submitted on 15 June 1964 to the Security Council [S/5764], containing his account of the situation for the period between 26 April and 8 June 1964. While reserving my right to make certain comments on some of the points contained in the report, I wish today, in the course of my speech, to make direct reference only to certain parts of the report.

127. However, before touching upon any other issue, I request the Security Council to focus its attention on paragraph 119 of the report of the Secretary-General, which reads as follows:

"The recurrent threats of a landing by Turkish military forces in Cyprus impede the efforts of the United Nations to restore normal conditions and to prevent fighting in the island of Cyprus. Such threats serve as well to make the Turkish Cypriot leadership less amenable to the acceptance of arrangements designed to contribute to a return to normality in the island. The most recent threat of this kind, which occurred only a week or so ago, touched off considerable excitement both within and outside of Cyprus. Such actions are certainly not consistent with the appeal made to all Member States by the Security Council in paragraph 1 of its resolution of 4 March."

This last phrase has not been mentioned by the Turkish representative in his speech.

leur peine pour assurer l'application des résolutions relatives à Chypre. Je voudrais aussi exprimer la gratitude de mon gouvernement aux membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt très vif qu'ils ont pris au problème de Chypre. Nous adressons également nos remerciements aux pays qui, grâce à leurs contributions, sous la forme soit d'un envoi d'unités militaires, soit d'un apport financier, soit d'autres concours encore, ont rendu possible la constitution de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

123. Nous regrettons profondément à Chypre que le général P. S. Gyani, commandant de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix, n'ait pas accepté que la durée de son service fût prolongée. Le général Gyani laissera derrière lui à Chypre le souvenir d'un grand soldat et d'un homme dévoué à la cause des Nations Unies et de la paix.

124. Mon gouvernement n'a cessé de considérer avec faveur la présence à Chypre de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix, qui est pour lui un symbole de paix et un symbole des nobles principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cet esprit que mon gouvernement n'a cessé de faire de son mieux pour aider l'Organisation des Nations Unies à remplir sa mission à Chypre. C'est dans ce même esprit que mon gouvernement approuve la mission de la Force des Nations Unies à Chypre.

125. Malgré les nombreuses difficultés et les nombreux obstacles, dont certains n'échappent à personne, je crois que, dans un effort commun pour rétablir la paix et une vie normale, nous avons pu réaliser une coopération poussée entre le gouvernement et la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix dans notre île.

126. J'ai lu avec soin le rapport que le Secrétaire général a soumis le 15 juin 1964 au Conseil de sécurité pour rendre compte de la situation pendant la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 [S/5764]. Tout en me réservant le droit de faire quelques observations sur certains points de ce rapport, je voudrais, dans mon intervention d'aujourd'hui, viser directement certaines parties de ce rapport seulement.

127. Cependant, avant d'aborder toute autre question, je demanderai aux membres du Conseil de sécurité de porter leur attention sur le paragraphe 119 du rapport du Secrétaire général qui est ainsi conçu:

"Les menaces périodiques d'un débarquement de forces militaires turques à Chypre sont des plus nuisibles pour les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie en vue de rétablir une situation normale et de prévenir les combats dans l'île. De telles menaces contribuent aussi à rendre les dirigeants chypriotes turcs moins disposés à accepter des arrangements de nature à faciliter le retour à une situation normale à Chypre. La dernière en date de ces menaces, qui s'est produite il n'y a guère qu'une semaine, a déclenché une agitation considérable, tant à Chypre même qu'à l'extérieur. De telles actions ne sont certainement pas compatibles avec l'appel que le Conseil de sécurité a adressé à tous les Etats Membres au paragraphe 1 de sa résolution du 4 mars."

Cette dernière phrase, le représentant de la Turquie ne l'a pas citée dans le discours qu'il vient de faire.

128. The Turkish threat of invasion is the gist of the whole problem confronting the Security Council. It is the essential problem.

129. In the course of the last few weeks my Government and the people of Cyprus have been living under the constant threat that an invasion by Turkey was imminent. That threat has been substantiated by reliable information to the effect that extensive military preparations were being made in Turkey. The fact that the new threat of invasion by Turkey was real has further been confirmed and was reported all over the world by the measures that the President of the United States considered necessary to take in order to avert the conflict. A few days before we learned of the new preparations for the invasion: the Turkish Foreign Minister, Mr. Erkin, had told reporters in Ankara that "If the Cyprus situation continues like this, our going to Cyprus will be predestined."

130. Many people expressed surprise at the fact that Turkey thought fit to plan an invasion of Cyprus at this particular moment—not that aggression—and I underline this—not that aggression could under any circumstances be justified. The mere fact, however, that these new threats of aggression came at this particular moment when there was a situation of comparative calm in Cyprus is further proof of the point which I believe we have established beyond any doubt in the course of the previous debates before the Security Council, namely that calm and normal conditions in Cyprus do not serve the partitionist and expansionist aims of the Turkish Government. It should again be stressed that whenever in Cyprus there seems to be an improvement in the situation, the Turkish Government and the leaders of the Turkish terrorists in the island are doing their best to renew the tension and jeopardize the efforts for the restoration of peace.

131. When I had the honour to address this Council on a previous occasion, I repeatedly underlined the fact that the danger to international peace in that area of the world does not lie within Cyprus itself, but that it was, and still is, a direct result of the provocative and expansionist policy pursued by the Turkish Government. I had endeavoured at that time to demonstrate to the members of the Security Council that so long as Turkey is allowed to pursue its policy of threats, provocation and incitement, it would be unrealistic to expect the establishment of conditions of permanent peace in Cyprus itself. I quote from my speech before the Security Council on 18 February 1964:

"If you have hanging over Cyprus this tension and these threats of outside aggression, you can have a half-million troops in Cyprus—and yet you will have no peace." [1095th meeting, para. 144.]

Speaking again before the Security Council on 27 February 1964, having reported various events indicative of an improvement in the situation at that time, I stressed the following:

"I have mentioned all these facts with some reluctance. I only hope that by stating the developments I shall not make the Turkish Government unhappy to the point that it may step up again the machinery of provocation." [1098th meeting, para. 118.]

128. La menace turque d'invasion est le cœur même de tout le problème en présence duquel se trouve le Conseil de sécurité. C'est là qu'est le problème.

129. Ces dernières semaines, mon gouvernement et la population de Chypre ont vécu sous la menace constante d'une invasion turque imminente. Cette menace a été corroborée par des renseignements dignes de foi indiquant que des préparatifs militaires poussés étaient faits en Turquie. La réalité de la nouvelle menace d'invasion turque a été confirmée également par le fait que, comme cela a été annoncé dans le monde entier, le Président des Etats-Unis a jugé nécessaire de prendre certaines mesures pour éviter un conflit. Quelques jours avant que nous eussions entendu parler des nouveaux préparatifs d'invasion, le Ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Erkin, avait dit à des journalistes à Ankara: "Si la situation à Chypre demeure inchangée, il est écrit que nous irons à Chypre."

130. De nombreuses personnes se sont déclarées surprises que la Turquie ait jugé bon de préparer une invasion de Chypre à ce moment précis, non pas qu'une agression — et je souligne ceci — puisse être justifiée en aucune circonstance. Toutefois, le simple fait que ces nouvelles menaces d'agression soient survenues à ce moment particulier, alors que la situation à Chypre était relativement calme, vient confirmer encore un argument dont je crois que nous avons établi le bien-fondé sans aucun doute possible lors des débats précédents du Conseil de sécurité, à savoir que le calme et la vie normale à Chypre ne servent pas les objectifs de partage et d'expansion du Gouvernement turc. Il convient de souligner à nouveau que, chaque fois que la situation semble s'améliorer à Chypre, le Gouvernement turc et les chefs des terroristes turcs dans l'île font de leur mieux pour renouveler la tension et compromettre les efforts visant à rétablir la paix.

131. Lorsque j'ai eu l'honneur de m'adresser au Conseil en une occasion précédente, j'ai souligné à plusieurs reprises que le danger pour la paix internationale dans cette région du monde ne réside pas à Chypre même, mais qu'il était et est encore la conséquence directe de la politique provocatrice et expansionniste du Gouvernement turc. Je m'étais efforcé alors de prouver aux membres du Conseil de sécurité qu'aussi longtemps que la Turquie pourra pratiquer sa politique de menaces, de provocation et d'excitation il serait peu réaliste de s'attendre que les conditions d'une paix permanente s'établissent à Chypre même. Je citerai un extrait de mon intervention du 18 février 1964 devant le Conseil de sécurité:

"Si l'on permet à cette tension et à ces menaces d'agression extérieure de planer au-dessus de Chypre, un demi-million de soldats ne réussiront pas à y maintenir la paix." [1095ème séance, par. 144.]

Prenant à nouveau la parole devant le Conseil de sécurité le 27 février 1964, j'avais fait état de divers événements qui révélaient une amélioration de la situation à cette époque et j'avais ajouté:

"C'est avec une certaine hésitation que j'ai parlé de tous ces faits. J'espère seulement qu'en vous en faisant part je ne déplairai pas au Gouvernement turc au point de l'inciter à déclencher à nouveau, par l'intermédiaire de ses agents armés à Chypre, son dispositif de provocation pour dé-

This was true of the situation then, and this is true of the situation now, and this will continue to be the case unless Turkey is made to realize that the policy of aggression and gun-boat diplomacy cannot be tolerated in our present time. The United Nations and the Security Council, the body entrusted with the preservation of international peace, is there to put an end to it.

132. It is therefore imperative for the Security Council to continue to keep in mind the true reasons and the facts which are behind the situation in Cyprus. It is most essential that the Security Council should never lose sight of the fact that Turkey, with its actions and threats is undermining international peace, in violation of the Charter of the United Nations and in open defiance of the relevant resolutions of the Security Council.

133. After a long discussion the Security Council had unanimously adopted on 4 March 1964 a resolution which, among other provisions, called upon:

"... all Member States, in conformity with their obligations under the Charter of the United Nations, to refrain from any action or threat of action likely to worsen the situation in the sovereign Republic of Cyprus, or to endanger international peace".

All Members of the United Nations, I submit, should be well aware of their obligations under the Charter, which in this particular case, were specifically referred to in the preamble to the same resolution, namely:

"All Members shall refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State, or in any other manner inconsistent with the Purposes of the United Nations."

134. In my estimation there was no room for misinterpretation, and there was no room for misunderstanding. It was clear beyond any doubt that Turkey was called upon to terminate its threats and its provocative actions in accordance with its duty to respect the territorial integrity and independence of the sovereign Republic of Cyprus, an equal fellow Member of the United Nations. Such actions, the Secretary-General stressed in his report, are certainly not consistent with the appeal made to all Member States by the Security Council in paragraph 1 of its resolution of 4 March.

135. Yet it was only a few days later, and at a time when in Cyprus there was again comparative calm, that Turkey once more decided to threaten and prepare itself for an invasion of the island. Thus, the Turkish Government, in the early hours of the morning of 13 March delivered an ultimatum to the Cyprus Government containing various unfounded allegations in its unsuccessful effort to justify the unjustifiable and provide an ill-conceived excuse for persisting with its sinister designs.

136. To most Greeks who had a close association with the struggle for freedom in the course of the last War,

truire le calme relatif et l'atmosphère favorable qui règnent actuellement à Chypre." [1098ème séance, par. 118.]

Cela était vrai de la situation d'alors; cela reste vrai de la situation actuelle, et cela continuera d'être ainsi si l'on ne fait pas comprendre à la Turquie que la politique d'agression et la diplomatie des canonniers ne peuvent être tolérées de nos jours. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix internationale, sont là pour y mettre fin.

132. Il est donc indispensable que le Conseil de sécurité continue de garder en mémoire les raisons et les faits réels qui se dissimulent derrière la situation à Chypre. Il est particulièrement important que le Conseil de sécurité ne perde jamais de vue le fait que la Turquie, par ses actes et ses menaces, sape la paix internationale, en violation de la Charte des Nations Unies et au mépris flagrant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

133. Après une longue discussion, le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité, le 4 mars 1964, une résolution qui, entre autres dispositions, invitait:

"... tous les Etats Membres, conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre ou de mettre en danger la paix internationale".

Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient, je pense, connaître parfaitement les obligations que la Charte leur impose et qui, en l'occurrence, ont été mentionnées expressément dans le préambule de la même résolution, où il est rappelé que:

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de tout autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

134. A mon sens, il n'y avait pas place pour une interprétation erronée et il n'y avait pas place pour un malentendu. Il ne faisait pas le moindre doute que la Turquie était invitée à mettre un terme à ses menaces et à ses actes de provocation, conformément à son obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République souveraine de Chypre, Membre comme elle de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, ces actes ne sont certainement pas compatibles avec l'appel que le Conseil de sécurité a adressé à tous les Etats Membres au paragraphe 1 de sa résolution du 4 mars 1964.

135. Toutefois, quelques jours plus tard seulement et à un moment où Chypre connaissait de nouveau un calme relatif, la Turquie a décidé une fois de plus de faire des menaces et de se préparer à envahir l'île. Aux premières heures de la matinée du 13 mars, le Gouvernement turc a ainsi lancé au Gouvernement chypriote un ultimatum contenant diverses allégations dépourvues de fondement, s'efforçant sans succès de justifier l'injustifiable et de trouver une mauvaise excuse pour persister dans ses sinistres desseins.

136. Pour la plupart des Grecs qui avaient été mêlés de près à la lutte pour la liberté pendant la dernière

the tone and the contents, as well as the way and the manner that the ultimatum was presented to the Cyprus Government, reminded one of a similar action by Mussolini. Today, fortunately, there is the Security Council of the United Nations in the hands of which the responsibility is placed, under the Charter, to protect the small countries in the interests of world peace. The Security Council was called to an emergency session on the same day, 13 March 1964, to deal with the new Turkish threat directed against the territorial integrity and independence of Cyprus. A new resolution was adopted on that same night by the Security Council [S/5603], reiterating the contents of paragraph 1 of the resolution of 4 March 1964. This was the reply given to Turkey's threats by the Security Council on that very same night. Again, in my estimation, there should have been no misunderstanding and no misinterpretation. Turkey was called upon, once more, by the Security Council, to refrain from any action or threat of action, and in accordance with its obligations under the Charter to respect the territorial integrity and the independence of Cyprus.

137. The sole purpose for which the Security Council adopted that resolution on 13 March was to deter the projected invasion by Turkey and at the same time it brought out once more the essential meaning of paragraph 1 of the resolution of 4 March, which was to restrain any Member State, and specifically in this case Turkey, from invading or threatening to invade Cyprus. Furthermore, this interpretation was accepted by the majority of the members of the Security Council who spoke before the adoption of the Security Council resolution.

138. The representative of Brazil made the following statement in proposing the resolution on behalf of the sponsors, namely, Bolivia, Brazil, Ivory Coast, Morocco and Norway:

"Without going into the merits of the Turkish Government's intentions, my delegation feels strongly that the parties concerned should... abstain from any action which might exacerbate the grave situation already in existence in Cyprus and threaten the peace and security in the region." [1103rd meeting, para. 95.]

139. The two Security Council resolutions to which I have just referred, although fully interpreted as I have stated above, have been defied and ignored by the Turkish Government since their adoption. How is it possible for Turkey to be allowed to ignore the Security Council, when other countries in other similar cases, far greater and more powerful than Turkey, have shown respect—to their credit—to the verdicts of this Council?

140. In spite of the action taken by the Security Council, the threats and the preparations for the aggression continued. The violations of the airspace of Cyprus by Turkish military aircraft were repeated. The support given to the Turkish terrorists on the island increased in the form of arms, training and even trained irregulars from Turkey. The provocative exercises of the Turkish Naval Units at Alexandretta, and off the shores of Cyprus continued. The threatening statements by the Turkish leaders were repeated.

141. On 13 March 1964, the Turkish newspaper Milleyet wrote that a Minister of the Turkish Govern-

ment, le ton et la teneur de l'ultimatum, ainsi que la façon dont il était présenté au Gouvernement chypriote, faisaient penser à un acte analogue de Mussolini. Aujourd'hui, heureusement, il y a le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies auquel la Charte confie la mission de protéger les petits pays dans l'intérêt de la paix mondiale. Le Conseil de sécurité a été convoqué en séance d'urgence le jour même, le 13 mars 1964, pour examiner la nouvelle menace turque dirigée contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre. Il a adopté dès la soirée une nouvelle résolution [S/5603] dans laquelle il réaffirmait le contenu du paragraphe 1 de la résolution du 4 mars 1964. Telle a été la réponse que le Conseil de sécurité a donnée le soir même aux menaces de la Turquie. Là encore, à mon avis, il n'aurait pas dû y avoir de malentendu ni d'erreur d'interprétation. Une fois de plus, le Conseil de sécurité invitait la Turquie à s'abstenir de toute action ou menace d'action, conformément à ses obligations aux termes de la Charte, et à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre.

137. Si le Conseil de sécurité a adopté cette résolution le 13 mars, c'était uniquement pour empêcher l'invasion projetée par la Turquie; en même temps, le texte mettait une fois de plus en évidence la signification essentielle du paragraphe 1 de la résolution du 4 mars, qui était d'empêcher tout Etat Membre, et en l'occurrence la Turquie en particulier, d'envahir ou de menacer d'envahir Chypre. D'ailleurs, cette interprétation avait été acceptée par la majorité des membres du Conseil de sécurité qui avaient pris la parole avant l'adoption de la résolution.

138. En présentant la résolution au nom de ses auteurs, la Bolivie, le Brésil, la Côte-d'Ivoire, le Maroc et la Norvège, le représentant du Brésil avait fait la déclaration suivante:

"Quelles que soient les intentions du Gouvernement turc, ma délégation est convaincue... que les parties devraient s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation qui règne à Chypre et qui est une menace pour la paix et la sécurité dans la région." [1103ème séance, par. 95.]

139. Bien qu'elles doivent être interprétées comme je l'ai indiqué, les deux résolutions du Conseil de sécurité dont je viens de parler ont toujours été méconnues et méprisées par le Gouvernement turc depuis leur adoption. Comment se peut-il qu'on tolère que la Turquie bafoue ainsi le Conseil de sécurité, alors que, dans des cas semblables, d'autres pays, beaucoup plus grands et plus puissants que la Turquie, ont respecté — ce qui est à leur honneur — les décisions du Conseil?

140. Malgré les mesures prises par le Conseil de sécurité, les menaces et les préparatifs d'agression se sont poursuivis. Des avions militaires turcs ont violé à nouveau l'espace aérien de Chypre. La Turquie a accru le soutien qu'elle accorde aux terroristes turcs de l'île en leur fournissant des armes, en les formant et même en envoyant des irréguliers, entraînés sur son territoire. Les manœuvres provocatrices des unités navales turques à Alexandrette et au large des côtes de Chypre se sont poursuivies. Les dirigeants turcs ont renouvelé leurs déclarations menaçantes.

141. Le 13 mars 1964, le journal turc Milleyet écrivait qu'un ministre du Gouvernement turc, comme on

ment replying to a question whether the landing of Turkish troops on Cyprus was to take place, said: "We do have such [an] intention."

142. On 14 March 1964, the Turkish Minister of information told the British Broadcasting Corporation Middle East Correspondent that Turkey cannot give up its right to intervene. On the same day the Turkish newspaper Milleyet, under the title "Our units are ready", wrote:

"After the meeting of the Cabinet"—that is to say, Turkish Cabinet—"a spokesman declared that if incidents occur on the island, Turkey will intervene immediately . . . Upon receipt of their orders, the jets of the Turkish Air Force will be flying over Cyprus in twelve minutes in order to provide air cover for the fleet."

143. On 16 March 1964, only three days after the emergency session of the Security Council, the Turkish Parliament, at a joint secret session, authorized the Turkish Government to land troops in Cyprus, if necessary.

144. On 7 April 1964 the Turkish Chief of Staff, General Sounai, referring to rumours which said that the reports about Turkey's decision to make a landing were "bluffs", said that they were not bluffs and that a decision to intervene in Cyprus militarily had in fact been reached.

145. On 18 April 1964, in a commentary broadcast over Ankara radio, an open threat of invasion was made against Cyprus, and Turkish Cypriots were told to regard the green line in Nicosia as the new border between Turkey and Greece.

146. On 20 April 1964 the Turkish Prime Minister, Mr. İnönü, said in Ankara: "If the United Nations Force cannot restore peace in Cyprus, Turkey will have no option but to intervene."

147. On 27 April 1964 the Turkish newspaper Cumhuriyet reported: "This evening the most extensive military exercises of the year will begin in the Alexandretta area." It was on the same day that the Turkish Prime Minister, Mr. İnönü, told reporters: "Whether the road to Kyrenia falls or not, we will not let the island fall out of our hands."

148. On 30 April 1964, the Turkish newspaper Milleyet reported:

"Military exercises began yesterday in the area of Alexandretta, with the participation of the 48th and 50th regiments of the 39th division, in whose force the Turkish contingent in Cyprus belongs. Guerilla war units were also participating."

149. On 4 May 1964, the same Turkish newspaper reported that units of the second army and heavy tanks began to gather in Alexandretta in order to participate in landing exercises.

150. On 7 May 1964, the Defense Ministry in Ankara announced that the Turkish navy, land and air forces began exercises off Iskenderun, south east Turkey.

151. On 11 May 1964, the Deputy Prime Minister of Turkey, Mr. Kemal Satir, and at that time Acting Foreign Minister, declared: "All our preparations to invade Cyprus are complete. We have the strength and

lui demandait si le débarquement de troupes turques à Chypre aurait lieu, avait répondu: "Telle est bien notre intention."

142. Le 14 mars 1964, le Ministre turc de l'information disait au correspondant de la British Broadcasting Corporation au Moyen-Orient que la Turquie ne pouvait pas renoncer à son droit d'intervenir. Le même jour, le journal turc Milleyet, sous le titre "Nos unités sont prêtes", écrivait:

"Après la réunion du Conseil des ministres" — c'est-à-dire du Conseil des ministres turc — "un porte-parole a déclaré que, si des incidents survenaient dans l'île, la Turquie interviendrait immédiatement . . . Lorsqu'ils auront reçu leurs ordres, les avions à réaction de l'armée de l'air turque survoleront Chypre dans les 12 minutes pour fournir une couverture aérienne à la flotte."

143. Le 16 mars 1964, trois jours seulement après la réunion d'urgence du Conseil de sécurité, le Parlement turc, au cours d'une session secrète commune des deux chambres, autorisait le Gouvernement turc à débarquer des troupes à Chypre s'il le fallait.

144. Le 7 avril 1964, le chef d'état-major turc, le général Sounai, parlant des rumeurs selon lesquelles la décision turque d'opérer un débarquement n'était que du bluff, disait qu'il n'y avait aucun bluff et que la décision d'intervenir militairement à Chypre avait bien été prise.

145. Le 18 avril 1964, dans un commentaire diffusé par la radio d'Ankara, une menace ouverte d'invasion était faite contre Chypre, et les Chypriotes turcs s'entendaient dire qu'il fallait considérer la ligne verte de Nicosia comme la nouvelle frontière entre la Turquie et la Grèce.

146. Le 20 avril 1964, M. İnönü, premier ministre de Turquie, disait à Ankara: "Si la Force des Nations Unies ne peut pas rétablir la paix à Chypre, la Turquie n'aura d'autre choix que d'intervenir."

147. Le 27 avril 1964, le journal turc Cumhuriyet écrivait: "Ce soir, les manœuvres militaires les plus importantes de l'année commenceront dans la région d'Alexandrette." Le même jour, M. İnönü disait à des journalistes: "Que la route de Kyrenia tombe ou non, nous ne laisserons pas l'île nous échapper."

148. Le 30 avril 1964, le journal turc Milleyet écrivait:

"Des manœuvres militaires ont commencé hier dans la région d'Alexandrette, avec la participation des 48ème et 50ème régiments de la 39ème division dont relève le contingent turc à Chypre. Des unités entraînées à la guérilla ont également participé à ces manœuvres."

149. Le 4 mai 1964, le même journal turc écrivait que des unités de la IIème armée et des chars lourds commençaient à se grouper à Alexandrette pour participer à des exercices de débarquement.

150. Le 7 mai 1964, le Ministre de la défense d'Ankara annonçait que les forces turques de mer, de terre et de l'air avaient commencé des manœuvres au large d'Iskenderun, dans le sud-est de la Turquie.

151. Le 11 mai 1964, le Premier Ministre adjoint de Turquie, M. Kemal Satir, qui faisait alors fonction de ministre des affaires étrangères, déclarait: "Tous nos préparatifs pour l'invasion de Chypre sont ache-

the power to occupy Cyprus in six hours." Mr. Satir concluded: "When our patience is exhausted the Greeks will suffer many hardships, and for centuries they will be unable to recover." Mr. Satir obviously had in mind other historic events such as the massacre of the Armenians and others in Turkey.

152. On the same day, 11 May 1964, the Turkish Foreign Minister, Mr. Erkin, told reporters at The Hague that the presence of the United Nations troops in Cyprus did not affect Turkey's right to intervene. On the same day, again the Turkish Foreign Minister was asked to confirm the statement made by his colleague, Mr. Satir. He replied laconically: "Yes—we can capture Cyprus in six hours."

153. On 13 May 1964, the Turkish newspaper Milleyet wrote:

"It is reliably reported that the preparations for a landing, which up to now may have given the impression of bluff or blackmailing, have now assumed a serious form. All the necessary measures have been completed."

154. On 14 May 1964, Turkish military aircraft violated once more the airspace of the Republic of Cyprus. A strong protest was lodged by my Government with the Turkish Government, and the Security Council was duly informed.

155. On 15 May 1964 according to a statement made by the Turkish Deputy Chief of Staff, General Tagmac, Turkish units from all three services took part in an exercise to test their strength in relation to Cyprus. General Tagmac told reporters that various units in various parts of the country took part in the exercise, concerning Cyprus.

156. On 17 May 1964, the Turkish Foreign Minister, in an interview with the German newspaper Frankfurter Allgemeine Zeitung, said that Turkey had a legal right to intervene in Cyprus. Members of the Council may recall that the Turkish representative in the Security Council, when challenged twice by the representative of Cyprus as to whether in his Government's view Turkey possessed such a right, completely avoided the issue. It is, of course, much easier to make statements of this nature outside the Security Council. The Turkish representative has now made a reference to this point, and I shall gladly raise it again and ask certain questions.

157. On the same day, the Turkish Prime Minister said in an interview published in the German newspaper Die Welt:

"One day Greece will agree to a peaceful partition of Cyprus with the help of NATO. As long as the Greeks refuse, the battle will go on. Turkey will not recede. In any hopeless situation in Cyprus, Turkey will use her right of intervention in the island."

Obviously the word "hopeless" in this particular text must have referred to a case in which Turkey's plans for achieving partition through peaceful means would not materialize.

vés. Nous avons la force et la puissance nécessaires pour occuper Chypre en six heures." M. Satir concluait en ces termes: "Lorsque notre patience sera à bout, les Grecs souffriront beaucoup et ils ne pourront plus se relever pendant des siècles." M. Satir songeait de toute évidence à d'autres événements historiques, comme le massacre des Arméniens et d'autres minorités en Turquie.

152. Le même jour, 11 mai 1964, le Ministre des affaires étrangères de Turquie, M. Erkin, disait à des journalistes à La Haye que la présence de troupes des Nations Unies à Chypre n'influaient pas sur le droit d'intervention de la Turquie. Le même jour encore, le Ministre des affaires étrangères de Turquie, invité à confirmer la déclaration de son collègue, M. Satir, répondit laconiquement: "Oui, nous pouvons nous emparer de Chypre en six heures."

153. Le 13 mai 1964, le journal turc Milleyet écrivait:

"On apprend de source sûre que les préparatifs de débarquement, qui ont pu donner jusqu'à présent l'impression d'un bluff ou d'un chantage, revêtent maintenant un caractère sérieux. Toutes les mesures nécessaires sont déjà prises."

154. Le 14 mai 1964, des avions militaires turcs ont violé une fois de plus l'espace aérien de la République de Chypre. Mon gouvernement a protesté énergiquement auprès du Gouvernement turc et a dûment informé le Conseil de sécurité.

155. Le 15 mai 1964, selon une déclaration faite par le chef adjoint de l'état-major turc, le général Tagmac, des unités turques des trois armes ont pris part à un exercice destiné à éprouver leurs forces en vue d'une attaque contre Chypre. Le général Tagmac a dit à des journalistes que différentes unités stationnées dans diverses parties du pays prenaient part à l'exercice, qui concernait Chypre.

156. Le 17 mai 1964, le Ministre turc des affaires étrangères, dans une interview accordée au journal allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung, a dit que la Turquie avait le droit légal d'intervenir à Chypre. Les membres du Conseil se rappelleront peut-être que le représentant de la Turquie au Conseil de sécurité, lorsqu'il avait été à deux reprises invité par le représentant de Chypre à dire si, de l'avis de son gouvernement, la Turquie avait vraiment ce droit, s'était complètement dérobé. Sans doute est-il beaucoup plus facile de faire des déclarations de cette nature en dehors du Conseil de sécurité. Ce soir, le représentant de la Turquie a fait une allusion à ce problème; je serai heureux de le soulever à nouveau et de poser certaines questions.

157. Le même jour, le Premier Ministre de Turquie, a tenu, selon une interview publiée par le journal allemand Die Welt, les propos suivants:

"Un jour, la Grèce acceptera un partage pacifique de Chypre avec l'aide de l'OTAN. Tant que les Grecs refuseront, la bataille se poursuivra. La Turquie ne reculera pas. Si la situation devient désespérée à Chypre, la Turquie usera de son droit d'intervenir dans l'île."

De toute évidence, le mot "désespérée", dans ce texte, devait viser le cas où les plans de la Turquie pour effectuer un partage par des moyens pacifiques ne se réaliseraient pas.

158. On 25 May 1964, the Turkish press reported that the Turkish fleet would shortly be engaged in new exercises.

159. On 5 June 1964, the Turkish Foreign Minister made the statement to which I referred earlier in my speech, namely, that, if the situation in Cyprus continued in the same way, Turkey's move to Cyprus would be predestined.

160. On 6 June 1964, the White House announced in Washington that there had been an exchange of letters between President Johnson and the Turkish Prime Minister, Mr. İnönü. It was reported that the United States Government had expressed its concern to the Turkish Government over developments in Cyprus. Later it was learned that Turkey was planning an invasion of Cyprus, but was deterred at the last moment by the intervention of the United States.

161. On 5 and 6 June 1964, rumours were spread all over the world, and information was received from various sources that Turkey was again preparing to implement its decision for an invasion of Cyprus. On 6 June, Reuter reported from Ankara that Turkey was on the point of military intervention in Cyprus.

162. We are now being told by some of those who are or may be in a position to know, that the United States intervention halted the invasion only for the time being. We are being warned that the danger has simply been postponed, and that it has not been definitely averted. It is being impressed upon us that the invasion may take place at any time. It is, I believe, my right—indeed, my duty—to request the Security Council not to ignore this situation, for the consequences will be grave, not only for international peace, but also for the very foundations of the United Nations. It is, therefore, imperative that the Council should give priority over any other relevant consideration, however important, to these new threats of aggression by Turkey, made in complete disregard of the previous resolutions. It is against this background that the Council should consider all other aspects of the situation in Cyprus.

163. Besides the threats and the preparations for an invasion of Cyprus, the Turkish Government has, in the meantime, been actively assisting the rebellion of the extremist Turkish Cypriots. Having inspired, incited and instigated the rebellion, the Turkish Government has been providing the terrorists with all kinds of support, arms, training and even trained irregulars from Turkey, who have been smuggled into the island.

164. My Government is in possession of reliable information and evidence regarding the smuggling of arms and irregulars into Cyprus. For the benefit of the members of the Council, I shall read out extracts of a letter addressed to a Turkish terrorist leader in Nicosia, by a Turkish terrorist leader in Mansoura, a village on the north coast of Cyprus, one of the main points where smuggling of arms and men from Turkey is taking place. This letter has been found on a British serviceman Senior Aircraftsman Keith Marley, who was arrested by the Cyprus police while transporting, in his own car, arms from the village of Mansoura to the Turkish terrorists in the Nicosia area. Here are some extracts from the letter:

158. Le 25 mai 1964, la presse turque a écrit que la flotte turque se livrerait sous peu à de nouvelles manœuvres.

159. Le 5 juin 1964, le Ministre turc des affaires étrangères a fait la déclaration dont je parlais tout à l'heure, à savoir que, si la situation à Chypre demeurait inchangée, il était écrit que la Turquie irait à Chypre.

160. Le 6 juin 1964, la Maison-Blanche annonçait à Washington qu'un échange de lettres avait eu lieu entre le président Johnson et le Premier Ministre de Turquie, M. İnönü. On indiquait que le Gouvernement des Etats-Unis avait exprimé au Gouvernement turc ses préoccupations au sujet de l'évolution de la situation à Chypre. Plus tard, on apprenait que la Turquie préparait l'invasion de Chypre, mais qu'elle en avait été dissuadée au dernier moment par l'intervention des Etats-Unis.

161. Le 5 et le 6 juin 1964, on apprenait, par des rumeurs diffusées dans le monde entier et par des renseignements émanant de plusieurs sources, que la Turquie se préparait une fois de plus à mettre à exécution sa décision d'envahir Chypre. Le 6 juin, l'agence Reuter annonçait dans une dépêche d'Ankara que la Turquie était sur le point d'intervenir militairement à Chypre.

162. Certains de ceux qui sont ou qui pourraient être en mesure de savoir nous disent maintenant que l'intervention des Etats-Unis n'a empêché l'invasion que provisoirement. On nous prévient que le danger est simplement différé et qu'il n'est pas définitivement conjuré. On nous fait comprendre que l'invasion peut avoir lieu à tout moment. Je crois qu'il est de mon droit, et même de mon devoir, de demander au Conseil de sécurité de ne pas méconnaître cette situation, car les conséquences seraient graves non seulement pour la paix internationale, mais encore pour les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc à mon sens absolument indispensable que le Conseil donne aux nouvelles menaces d'agression de la Turquie proférées au mépris total des précédentes résolutions la priorité sur tout autre considération pertinente, si importante soit-elle. C'est en fonction de cela que le Conseil doit envisager tous les autres aspects de la situation à Chypre.

163. A part les menaces et les préparatifs d'invasion de Chypre, le Gouvernement turc, dans l'interval, a aidé activement la rébellion des extrémistes chypriotes turcs. Ayant inspiré, suscité et provoqué la rébellion, le Gouvernement turc fournit aux terroristes un soutien en tous genres: armes, formation et même introduction clandestine dans l'île d'irréguliers entraînés en Turquie.

164. Mon gouvernement est en possession de renseignements et de preuves dignes de foi sur l'entrée en contrebande à Chypre d'armes et d'irréguliers. A l'intention des membres du Conseil, je donnerai lecture d'extraits d'une lettre qu'un chef terroriste turc de Mansoura, village de la côte nord de Chypre et l'un des points principaux d'entrée en contrebande des armes et des hommes venus de Turquie, a adressée à un chef terroriste turc de Nicosia. Cette lettre a été trouvée sur un militaire britannique, le soldat de première classe de l'armée de l'air Keith Marley, qui a été arrêté par la police chypriote alors qu'il transportait dans sa voiture des armes provenant du village de Mansoura pour les remettre

"We have been making the best use of the weapons of all kinds which are being sent to us according to the terrain and the requirements of the fighting. We have been waiting impatiently for the day on which we shall burst out of this area. ... The time has come for the villages of the big herd (Greeks), such as Pyrgos and Piyyenya to be liquidated in a moment. ... For this reason we and the bees (the bees are the trained irregulars from Turkey) have been waiting impatiently. ... I believe that our Army and the armed groups of the people which our Army will support, as well as those who are like us, by swift action can, in twenty-four hours, create panic among the Greeks and deprive the United Nations Force of all possibilities of putting up any serious resistance. ... Thinking that the matter may assume an international character and that Turkey may be considered guilty, I think that the work of providing help should be activated somewhat more."

This terrorist leader writes further:

"As I am writing now to you the gift (arms shipment) has appeared from the sea. So excuse me. We are rushing to the coast. May God not deprive us of the continuous flow of gifts and bees."

This letter, I believe, speaks for itself. This constitutes incontrovertible evidence of the role of Turkey in promoting the rebellion and bloodshed in Cyprus in her desire to further her own expansionist aims through the clandestine dispatch of arms and trained irregulars.

165. The above is further confirmed by an admission of a member of the Turkish Parliament in a dispatch from Ankara, published in the issue of 24 April by the Süddeutsche Zeitung of Stuttgart. Mr. Hans Kempfski reveals that the Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Turkish Assembly, Professor Nihat Erim, admitted to him that organizers and specialists of guerrilla warfare have been smuggled from Turkey to Cyprus, and that this operation involves expenses on the order of 200 million Turkish pounds.

166. Besides the smuggling of arms and men by sea, my Government is in possession of reliable information regarding Turkish plans for the smuggling of arms into Cyprus by air.

167. The training of Turkish Cypriots, enlisted in other countries, in military camps in Turkey, is another example of the active role that the Turkish Government has been performing at the expense of Cyprus, in its effort to undermine the State and disrupt its unity in order to promote its own policy of partition.

168. On 15 May 1964, nine Turkish Cypriots were arrested by the Cyprus police, who were informed of their arrival at the Nicosia Airport. In the testimony given by them to the authorities, which was reiterated and confirmed publicly on 29 May 1964 in a television interview, as well as at a press conference, these nine persons gave revealing details of their recruitment in London which took place, they were told, "in order to go to Cyprus and fight". From London they were taken

aux terroristes turcs de la région de Nicosia. Voici quelques passages de cette lettre:

"Nous avons utilisé au mieux les armes de toutes sortes qui nous ont été envoyées, selon la nature du terrain et les exigences du combat. Nous avons attendu impatiemment le jour où nous pourrions sortir de cette zone. ... L'heure est venue de liquider en un moment les villages du grand troupeau (ce sont les Grecs), comme Pyrgos et Piyyenya. ... Pour cette raison, nous et les abeilles (les abeilles sont les irréguliers formés en Turquie) avons attendu impatiemment. ... Je crois que notre armée et les groupes de population armés que notre armée appuiera, de même que ceux qui sont comme nous, pourront, par une action rapide, jeter en 24 heures la panique parmi les Grecs et priver la Force des Nations Unies de toute possibilité de résister sérieusement. ... Pensant que la question pourrait prendre un caractère international et que la Turquie pourrait être considérée comme coupable, je crois que le travail d'assistance devrait être encore activé."

Ce chef terroriste écrit encore:

"Tandis que je vous écris, le cadeau (l'envoi d'armes) est arrivé par mer. Excusez-moi. Nous nous précipitons vers la côte. Puisse Dieu ne pas nous priver de cet afflux constant de cadeaux et d'abeilles."

Cette lettre est, je pense, suffisamment éloquente. Elle constitue une preuve irréfutable du rôle que, dans son désir de voir triompher ses visées expansionnistes, la Turquie joue en encourageant la rébellion et les effusions de sang à Chypre par l'envoi clandestin d'armes et d'irréguliers entraînés.

165. Ce que je viens de dire est encore confirmé par l'aveu d'un membre du Parlement turc, qu'on peut lire dans une dépêche d'Ankara publiée dans le numéro du 24 avril de la Süddeutsche Zeitung de Stuttgart. M. Hans Kempfski révèle que le Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée turque, le professeur Nihat Erim, a reconnu devant lui que des organisateurs et des spécialistes de la guérilla étaient envoyés clandestinement de la Turquie à Chypre et que cette opération entraînait des dépenses de l'ordre de 200 millions de livres turques.

166. En plus de la contrebande et de l'introduction clandestine d'hommes par voie de mer, mon gouvernement possède des renseignements dignes de foi sur les plans turcs relatifs à l'envoi clandestin d'armes à Chypre par voie aérienne.

167. La formation, dans des camps militaires turcs, de Chypriotes turcs recrutés dans d'autres pays est un autre exemple du rôle actif que le Gouvernement turc joue aux dépens de Chypre, en s'efforçant de saper l'Etat et d'en détruire l'unité pour faire prévaloir sa politique de partage.

168. Le 15 mai 1964, neuf Chypriotes turcs ont été arrêtés lors de leur arrivée à l'aéroport de Nicosia par la police de Chypre, agissant sur renseignements reçus. Dans le témoignage qu'ils ont fait devant les autorités et qu'ils ont répété et confirmé publiquement le 29 mai 1964 dans une interview télévisée, ainsi que dans une conférence de presse, ces neuf hommes ont donné des détails révélateurs sur la façon dont ils avaient été recrutés à Londres "pour aller à

to Ankara and, together with thirty-five other Turkish Cypriots were transported in two army trucks to a Turkish military camp near Ankara. Here they were trained for fifteen days by Turkish Army officers in the use of arms, including rifles, Bren machine guns, and hand grenades. They were then dispatched to Cyprus to fight against the Greeks and were instructed to contact Mr. Küçük, on their arrival, who, they were told, had been notified of their arrival. During the same period they received their training near Ankara, there were in all, ninety-eight Turkish Cypriots. It is particularly unfortunate that besides Küçük and Denktas, the name of the Cyprus Ambassador in Ankara, a Turkish Cypriot, Mr. Ertogruloglu, was mentioned as having taken part in the arrangements for the training and dispatch of these nine persons to Cyprus. It was, in fact, at the office of the Cyprus Ambassador in Ankara that Denktas visited these persons and told them: "Good-luck boys, I hope you are going to fight properly against the Greeks. I will also go to Cyprus later on to fight". These are the nine persons—originally ten, but one was set free for lack of evidence against him—whose "illegal arrest" and "unknown fate" the Turkish representative complained bitterly about in his letter to the Security Council dated 1 June 1964 [S/5731].^{5/} I hope that the Turkish representative is by now satisfied that the arrest of these persons was not illegal and, what is most important, that their fate is not unknown.

169. These are but a few examples of the active participation of Turkey in the rebellion in and subversion of Cyprus, not to mention the most active role performed by the Turkish contingent in Cyprus in the whole affair.

170. The Turkish contingent has refused to move from the position it has been illegally, and I repeat illegally, occupying since Christmas Day. On 29 March 1964, the President of the Republic of Cyprus, in identical communications addressed to the Prime Ministers of Greece and Turkey, requested the two Governments to order their contingents back to their barracks. In response to this appeal the Greek Government immediately ordered the Greek contingent back to its barracks, whereas the Turkish contingent refused. In his reply to President Makarios, dated 31 March 1964, the Turkish Prime Minister, Mr. İnönü, stated that:

"The Turkish contingent in Cyprus was compelled to move into its present safe position on 25th December 1963, after the bloody events broke out in Cyprus on 21st December 1963. Its security was being seriously endangered in its normal barracks. The present position of the Turkish contingent is an absolute necessity imposed by the threats directed against the security of the Turkish unit."

This in fact was the first time that the security of the contingent was mentioned as the alleged reason for the action taken on 25 December. We have heard the same explanation for the second time today. Earlier we had been told that the Turkish contingent moved out of its normal barracks to its present position in order

Chypre et y combattre", selon les propos qui leur avaient été tenus. De Londres, ils ont été amenés à Ankara, puis avec 35 autres Chypriotes turcs ils ont été transportés dans deux camions de l'armée jusqu'à un camp militaire turc près d'Ankara. Des officiers de l'armée turque les ont entraînés pendant 15 jours à l'usage des armes, notamment fusils, mitraillettes et grenades à main. Ces hommes ont été ensuite envoyés à Chypre pour combattre les Grecs. Ils avaient reçu pour instructions de prendre contact, à leur arrivée, avec M. Küçük qui, leur avait-on dit, était au courant de leur arrivée. Lorsqu'ils recevaient leur formation près d'Ankara, il y avait en tout, pendant la même période, 98 Chypriotes turcs. Il est particulièrement regrettable que, en plus de Küçük et de Denktas, l'ambassadeur de Chypre à Ankara, M. Ertogruloglu, qui est un Chypriote turc, ait été mentionné comme ayant pris part aux arrangements pour la formation et l'envoi à Chypre de ces neuf personnes. C'est d'ailleurs au bureau de l'ambassadeur de Chypre à Ankara que Denktas a rendu visite à ces personnes et leur a dit: "Bonne chance, mes enfants; j'espère que vous allez bien vous battre contre les Grecs. J'irai aussi à Chypre plus tard pour combattre." Ce sont les 9 personnes — elles étaient d'abord 10, mais l'une d'elles a été libérée faute de preuves — dont le représentant de la Turquie, dans sa lettre au Conseil de sécurité en date du 1er juin 1964 [S/5731^{5/}], avait amèrement déploré l'"arrestation illégale" et le "sort inconnu". J'espère que le représentant de la Turquie est maintenant persuadé que l'arrestation de ces personnes n'était pas illégale et — ce qui est particulièrement important — que leur sort n'est pas inconnu.

169. Ce ne sont là que quelques exemples de la participation active de la Turquie à la rébellion et à la subversion à Chypre, sans parler du rôle extrêmement actif que le contingent turc à Chypre joue dans toute l'affaire.

170. Le contingent turc a refusé de quitter la position qu'il occupe illégalement — je répète "illégalement" — depuis Noël. Le 29 mars 1964, le Président de la République de Chypre, dans des communications identiques adressées aux Premiers Ministres de Grèce et de Turquie, a demandé aux deux gouvernements d'ordonner à leurs contingents de regagner leurs cantonnements. En réponse à cet appel, le Gouvernement grec a immédiatement ordonné au contingent grec de rentrer dans ses cantonnements, tandis que le contingent turc refusait. Dans sa réponse au président Makarios, en date du 31 mars 1964, le Premier Ministre turc, M. İnönü, déclarait:

"Après les événements sanglants qui se sont produits à Chypre le 21 décembre 1963, le contingent turc à Chypre a été contraint de se rendre le 25 décembre 1963 dans la position sûre qu'il occupe actuellement. Il courait, dans ses cantonnements normaux, de graves dangers pour sa sécurité. La position actuelle du contingent turc est une nécessité absolue imposée par les menaces dirigées contre la sécurité de l'unité turque."

C'était en réalité la première fois que la sécurité du contingent était alléguée comme motif de la décision prise le 25 décembre. Nous avons entendu cette explication pour la deuxième fois aujourd'hui. On nous avait dit précédemment que le contingent turc avait quitté ses cantonnements normaux pour sa

^{5/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{5/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

to protect the Turkish Cypriot position in the Nicosia area. Moreover, Mr. İnönü himself, in another letter to the President of Cyprus, on 6 April 1964, stated that the fact that the Turkish contingent had to deploy itself, not to station itself, out of its camp was the result of the unconstitutional and unlawful acts of the Greek Cypriots.

171. Mr. İnönü, has contradicted himself. But there is yet another contradiction. The Turkish representative told the Security Council on 18 February 1964, that:

"... General Young, Commander of the British-Turkish-Greek peace-keeping forces in Cyprus, has given a written statement to the effect that the Turkish units have acted and continue to act entirely under his orders." [1095th meeting, para. 161.]

172. The Turkish Prime Minister, on the other hand, in his letter of 31 March addressed to the President of Cyprus, stated that there was no relationship between the arrangement of 26 December, namely, the one referred to by the Turkish representative, and the position that the Turkish contingent had occupied, and which it still occupies.

173. In my estimation, the real reason behind the original move of the Turkish contingent was the same as the one which is now behind the refusal of the Turkish Government to order its withdrawal from the Nicosia-Kyrenia road. It was, from the beginning, part of the plan. The Turkish contingent was ordered to occupy its present strategic position for the purpose of facilitating, on the one hand, the plan for the invasion of the island from the outside while providing a cover-up from within, and, on the other hand, to be in a better position to fulfil more easily its second function, namely, that of providing of training and other support to the Turkish Cypriot rebels.

174. The refusal of the Turkish Government to order the Turkish contingent back to its barracks left no alternative to my Government than to consider the Treaty of Alliance as terminated, as it had been violated in its essence by Turkey.

175. The Turkish representative today made the point that the fact that the Turkish contingent had originally moved out from its normal barracks to its present position, and the fact that the Turkish contingent still holds this position at the present moment, is not a violation of the Treaty. He even referred to the Application Agreement. May I read, for his benefit and for the benefit of the members of the Council, the relevant decision taken by the Committee of Ministers of the Treaty of Alliance which, as he should know, is the supreme political authority provided under the Treaty to deal with the stationing of Greek and Turkish troops in Cyprus. The decision, which was taken on 28 June 1961, is as follows:

"The present camps of the Greek and Turkish contingents should be considered as their permanent camps unless and until decided otherwise by the Committee of Ministers."

I repeat: "Unless and until decided otherwise by the Committee of Ministers", and not unilaterally by the Turkish Government. The continued presence, therefore, in Cyprus of the Turkish contingent constitutes

position actuelle afin de protéger la position chypriote turque dans la région de Nicosia. De plus, M. İnönü lui-même, dans une nouvelle lettre adressée au Président de Chypre le 6 avril 1964, déclarait que le fait que le contingent turc avait dû se déployer — et non stationner — hors de son camp était le résultat des actes anticonstitutionnels et illégaux des Chypriotes grecs.

171. M. İnönü s'est contredit, mais il y a une autre contradiction encore. Le représentant de la Turquie a déclaré le 18 février 1964 devant le Conseil de sécurité:

"Le général Young, commandant en chef des forces britanniques, turques et grecques chargées du maintien de la paix à Chypre, a précisé dans une déclaration écrite que les unités turques avaient agi et continuaient d'agir uniquement selon ses ordres, comme cela avait été convenu par les trois puissances garantes." [1095ème séance, par. 161.]

172. D'autre part, dans une lettre adressée le 31 mars au Président de Chypre, le Premier Ministre turc déclarait qu'il n'y avait aucun rapport entre les arrangements du 26 décembre, c'est-à-dire ceux auxquels s'est référé le représentant de la Turquie, et la position que le contingent avait occupée et qu'il occupe encore.

173. A mon avis, la véritable raison pour laquelle le contingent turc avait quitté ses cantonnements était la même que celle pour laquelle le Gouvernement turc refuse maintenant d'ordonner son retrait de la route Nicosia-Kyrenia. Dès le début, cela faisait partie du plan. Le contingent turc avait reçu l'ordre d'occuper sa position stratégique actuelle afin de faciliter, d'une part, le plan de débarquement dans l'île en assurant une couverture par l'intérieur et, d'autre part, afin d'être mieux placé pour s'acquitter plus aisément de sa deuxième fonction, à savoir: fournir un entraînement et apporter un appui aux rebelles chypriotes turcs.

174. Le Gouvernement turc ayant refusé d'ordonner à son contingent de rentrer dans ses cantonnements, mon gouvernement n'a eu d'autre choix que de considérer comme caduc le Traité d'alliance, violé dans sa substance même par la Turquie.

175. Aujourd'hui, le représentant de la Turquie a expliqué que, si le contingent turc avait initialement quitté ses cantonnements normaux pour se rendre sur sa position actuelle et s'il continue maintenant encore à tenir cette position, il n'y avait pas pour autant violation du Traité. Il a même parlé de l'Accord d'application. Permettez-moi de donner lecture, à son intention et à celle des membres du Conseil, de la décision pertinente prise par le Comité des ministres du Traité d'alliance, qui, comme il devrait le savoir, est l'autorité politique suprême prévue par le Traité en ce qui concerne le stationnement des troupes grecques et turques à Chypre. Cette décision, prise le 28 juin 1961, est ainsi conçue:

"Les camps actuels des contingents grec et turc doivent être considérés comme leurs camps permanents à moins que et jusqu'à ce que le Comité des ministres en décide autrement."

Je répète: "à moins que et jusqu'à ce que le Comité des ministres" — et non pas le Gouvernement turc unilatéralement — "en décide autrement." Le fait que le contingent turc continue à être présent à

a violation of the territorial integrity of the Republic of Cyprus.

176. On his part, the Secretary-General, in his effort to facilitate the task of the United Nations Peace-keeping Force, had in the meantime proposed to both Greece and Turkey that they agree to put their two contingents under the command of the Commander of the United Nations Peace-keeping Force, without having these contingents form a part of the Force. The Greek Government readily accepted the proposal of the Secretary-General. The Turkish Government again refused to agree unless certain conditions were accepted by the Secretary-General.

177. In his report to the Security Council of 15 June 1964, the Secretary-General states:

"The Greek Army contingent would readily place itself under United Nations command, remain in its barracks and possibly withdraw from the island if a similar arrangement could be made with the Turkish Army contingent . . . The continued deployment of Turkish troops cannot greatly add to the security of the Turkish Cypriots over and above the security that UNFICYP could afford them. . ." [S/5764, para. 116].

The Secretary-General, in his report, goes on to say:

"... I consider it reasonable to urge that the Turkish Army contingent should now either retire to its barracks voluntarily and remain there, or accept my long-standing offer to take it under United Nations command, although not as a contingent in UNFICYP. This, of course, would certainly mean the return of the Turkish troops to their barracks. However, the condition advanced up to now by Turkish officials for agreeing to place the Turkish contingent under United Nations command is unacceptable, since it would so limit UNFICYP authority over the contingent as to render United Nations command meaningless." [Ibid.]

In paragraph 115 in his report, the Secretary-General, referring to the presence in Cyprus of the Greek and Turkish contingents states: "In any case, their presence on the island is a problem. . . ."

178. It is my Government's firm view that foreign troops in Cyprus which are not under the command of the United Nations should leave the country. It is my Government's position that the Turkish contingent should leave Cyprus. Its continued presence in Cyprus constitutes a threat to peace. It is an act of aggression in itself.

179. In the book, International Law and the Use of Force by States,^{6/} Ian Brownlie writes that apart from forces of occupation during wartime or war-like operations, no foreign forces are allowed or can remain on the territory of a sovereign State, except with its consent or unsolicited invitation. Any other unauthorized interference with the territory of a sovereign State constitutes an act of aggression according to the accepted meaning of that expression in international law. The presence of foreign troops without the consent of the State repudiates the con-

Chypre constitue donc une violation de l'intégrité territoriale de la République chypriote.

176. Pour sa part, le Secrétaire général, s'efforçant de faciliter la tâche de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, avait proposé dans l'intervalle, à la Grèce comme à la Turquie, de bien vouloir placer leurs contingents respectifs sous les ordres du Commandant de la Force des Nations Unies, sans que ces contingents fassent partie de la Force. Le Gouvernement grec a accepté immédiatement cette proposition du Secrétaire général. Quant au Gouvernement turc, il a une fois de plus refusé de donner son accord, sauf si le Secrétaire général acceptait certaines conditions.

177. Dans son rapport du 15 juin 1964 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général s'exprime en ces termes:

"Le contingent de l'armée grecque se placerait volontiers sous le commandement des Nations Unies, demeurerait dans ses cantonnements et, éventuellement, se retirerait de l'île, si des dispositions analogues pouvaient être prises avec le contingent de l'armée turque. . . Le déploiement continu de troupes turques ne peut assurer aux Chypriotes turcs une sécurité plus grande que celle que la Force des Nations Unies peut leur offrir." [S/5764, par. 116.]

Et le Secrétaire général poursuit:

"... j'estime raisonnable de demander instamment que le contingent de l'armée turque ou bien se retire volontairement dans ses cantonnements et y demeure, ou bien accepte l'offre que j'ai faite il y a longtemps de se ranger sous le commandement des Nations Unies, sans pour autant être assimilé à un contingent de la Force. Bien entendu, cela signifierait sans aucun doute que les troupes turques regagneraient leurs cantonnements. Toutefois, la condition que les dirigeants turcs ont avancée jusqu'ici pour accepter de placer le contingent turc sous le commandement des Nations Unies est inacceptable, car l'autorité de la Force des Nations Unies sur le contingent se trouverait limitée au point de retirer tout sens au Commandement des Nations Unies." [Ibid.]

Au paragraphe 115 de son rapport, le Secrétaire général, parlant de la présence des contingents grec et turc à Chypre, dit également: "Quoi qu'il en soit, leur présence dans l'île pose un problème. . . ."

178. Mon gouvernement est fermement convaincu que les troupes étrangères qui se trouvent à Chypre et qui ne sont pas sous le Commandement des Nations Unies devraient quitter le pays. Mon gouvernement estime que le contingent turc devrait quitter Chypre. Son maintien à Chypre constitue une menace pour la paix. C'est en soi un acte d'agression.

179. Dans son traité International Law and the Use of Force by States^{6/}, Ian Brownlie écrit que, en dehors des forces d'occupation pendant des opérations effectuées en temps de guerre ou ayant le caractère d'actes de guerre, aucune force étrangère ne doit ou ne peut demeurer sur le territoire d'un Etat souverain sans le consentement de cet Etat ou sans son invitation expresse. Tout autre immixtion non autorisée sur le territoire d'un Etat souverain constitue un acte d'agression au sens qu'on reconnaît à ce terme en droit international. La présence de troupes

^{6/} Oxford University Press, 1963.

^{6/} Oxford University Press, édit., 1963.

cept of sovereignty, under which a sovereign State may preclude any foreign activity on its own territory. The Republic of Cyprus is a sovereign State—a Member of the United Nations—and it has been further recognized as such by the resolutions of the Security Council of 4 and 13 March 1964.

180. In the light of what I have stated, which, I believe, establishes beyond doubt the fact that the integrity, independence, sovereignty and unity of the State of Cyprus are under a constant threat from without as well as from within, I wonder whether I need to explain the reasons which prompted my Government in taking additional measures to organize and reinforce its defence.

181. At the outset, I wish to make it quite clear that it is the inherent right of any sovereign Government to import arms or organize its armed forces. No one has the authority to deny this right to my Government. The only question, therefore, which remains to be answered is whether it was necessary for my Government to take additional measures at this moment to strengthen its defence. The answer to this question is to be found in the existing situation in Cyprus. No objective person would question the advisability of the measures taken by my Government, unless he believes in the theory that Cyprus is too small a country to resist any invasion.

182. We in Cyprus—and I believe that all freedom loving peoples of the world would agree with us—completely dismiss this theory. It is our duty and our right to defend our country and my Government will never lose sight of its responsibilities in this respect.

183. The late President of the United States, President Kennedy, one of the greatest believers in peace in our time, said in a speech at Arlington in 1962: "The only way to keep the peace is to be ready in the last resort to fight for our country."

184. I entirely agree with the Secretary-General that the smuggling of arms, whether by Turkish or by Greek Cypriots, is illegal. In this connexion I wish to stress that my Government would be particularly pleased to co-operate with the United Nations Peace-keeping Force in checking the smuggling of arms. On the other hand, the importation of arms on behalf of a Government cannot, under any circumstances, be made subject to the approval of anyone. I can, however, state that it was not the intention of my Government to acquire heavy arms or take additional military measures if there was no threat of invasion from outside.

185. Much has also been said about the Government's decision to institute conscription. I quote from paragraph 118 of the Secretary-General's report:

"The decision by the Government of Cyprus to institute conscription in connexion with the organization of the National Guard to assist the security forces of the State, is a governmental act."

étrangères sans le consentement de l'Etat intéressé porte atteinte au principe de la souveraineté, en vertu duquel un Etat souverain peut interdire toute activité étrangère sur son territoire. La République de Chypre est un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, et elle a de plus été reconnue comme tel par les résolutions du Conseil de sécurité des 4 et 13 mars 1964.

180. Compte tenu de ce que je viens d'exposer et qui, me semble-t-il, établit sans aucun doute possible que l'intégrité, l'indépendance, la souveraineté et l'unité de l'Etat chypriote sont menacées en permanence de l'extérieur aussi bien que de l'intérieur, je me demande s'il est nécessaire que j'explique les raisons qui ont amené mon gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour organiser et renforcer sa défense.

181. Je tiens d'emblée à bien préciser que tout gouvernement souverain a le droit d'importer des armes ou d'organiser ses forces armées. Nul n'a le pouvoir de dénier ce droit à mon gouvernement. Par conséquent, la seule question à laquelle il faille maintenant répondre est celle de savoir s'il était nécessaire pour mon gouvernement de prendre à ce moment-là des mesures supplémentaires pour renforcer sa défense. Ce sont les réalités de la situation actuelle qui fournissent la réponse à cette question. Aucun esprit objectif ne mettrait en doute l'opportunité des mesures prises par mon gouvernement, à moins de faire sienne la théorie selon laquelle Chypre est un trop petit pays pour résister à une invasion.

182. A Chypre — et je crois que les peuples épris de liberté du monde entier seront d'accord avec nous —, nous rejetons complètement cette théorie. Nous avons le devoir et le droit de défendre notre pays, et mon gouvernement ne perdra jamais de vue les responsabilités qui lui incombent dans ce domaine.

183. Le président Kennedy, le regretté Président des Etats-Unis et l'un des hommes de notre temps qui a cru le plus fermement à la paix, a dit dans un discours prononcé à Arlington en 1962: "Le seul moyen de maintenir la paix est d'être prêt en dernier ressort à combattre pour son pays."

184. Je suis entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour penser que l'introduction d'armes en contrebande, que ce soit par les Chypriotes turcs ou par les Chypriotes grecs, est illégale. A ce propos, je tiens à souligner que mon gouvernement serait particulièrement heureux de coopérer avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix pour faire échec à la contrebande d'armes. En revanche, l'importation d'armes pour le compte du gouvernement ne peut en aucun cas être subordonnée à l'approbation de quiconque. Je puis cependant déclarer que mon gouvernement n'aurait pas envisagé d'acquérir des armements lourds ni de prendre des mesures militaires supplémentaires s'il n'y avait pas eu menace d'invasion.

185. On a beaucoup parlé aussi de la décision prise par le gouvernement d'instaurer la conscription. Je donnerai lecture d'une phrase qui figure au paragraphe 118 du rapport du Secrétaire général:

"La décision du Gouvernement chypriote d'instituer la conscription à l'occasion de la mise sur pied de la Garde nationale chargée de seconder les forces de sécurité de l'Etat est un acte de la puissance publique."

There is nothing about it which is inconsistent with the resolution of 4 March 1964. Under that resolution the Government has the responsibility of maintaining law and order, and under that resolution the Government of Cyprus is not deprived of its sovereign right to organize and strengthen its defence in view of the threat of invasion.

186. In his report, the Secretary-General deals in detail with various aspects of the situation in Cyprus. As I indicated earlier, I do not intend at this stage to make detailed comments on the report. I would, however, wish to touch upon one or two of the issues dealt with by the Secretary-General.

187. The Secretary-General made specific reference to the question of hostages. My Government's position on the practice of taking hostages is clear beyond any doubt. I wish to repeat in this context extracts from a statement by the President of the Republic of Cyprus, Archbishop Makarios, made on 6 March 1964:

"The Government of the Republic will make every effort and will take all necessary measures in order to suppress any unlawful acts and to enforce law and order. One side of this task is the easing of the existing tension. A first step towards that direction is the releasing of all persons held as hostages.

"For this purpose we appoint that by noon tomorrow, Saturday 7th March, all Turks held as hostages by Greeks, shall be brought freely to Nicosia Police Headquarters, where it has been arranged that they will be taken over by the representatives of the International Red Cross. I hope that without any excuse or delay there will be complete compliance. Failure, if any, to comply with the above, will be severely punished. This gesture on the part of the Greek Cypriot side will not be made dependent on any conditions whatsoever to the Turkish Cypriot leadership. I express the hope, however, that there will be a reciprocal response and gesture."

The next day forty-nine Turks who had been detained by the Greeks were released in response to the appeal of the President.

188. A number of Greek hostages held by the Turks have never in fact been released, and in answer to various inquiries made by their relatives and the authorities, the reply of the Turkish leadership is cynically simple: "We don't have any hostages."

189. The fact remains, however, that a great number of Greeks are known to have been abducted and taken as hostages by the Turks. Their fate has been unknown for some time now. But when the Turkish leaders stated that the Turks do not hold any hostages, the clear implication is that all those persons have been murdered. It is perhaps true that in some instances some irresponsible Greeks have taken the law into their own hands and, in retaliation, have taken Turkish Cypriots as hostages. This may have been the case, for example, following the incident of the cold-blooded assassination of the two Greek army officers and a Cypriot policeman in Famagusta, an incident which the Secretary-General mentioned in his report. But I wish to make it clear once more that this practice of taking hostages, from whichever side it is exercised, is most strongly condemned by my Government. The President of Cyprus, in a statement on 28

Il n'y a rien là qui soit incompatible avec la résolution du 4 mars 1964. Aux termes de cette résolution, le gouvernement est responsable du maintien de l'ordre public et, aux termes de cette résolution, le Gouvernement chypriote n'est pas privé de son droit souverain d'organiser et de renforcer sa défense vu la menace d'invasion.

186. Dans son rapport, le Secrétaire général traite en détail de divers aspects de la situation à Chypre. Comme je l'ai indiqué antérieurement, je ne me propose pas, à ce stade, de faire des commentaires détaillés au sujet du rapport. Je voudrais cependant aborder une ou deux des questions dont le Secrétaire général a traité.

187. Le Secrétaire général a mentionné expressément la question des otages. La position de mon gouvernement quant aux captures d'otages ne peut faire le moindre doute. Je tiens à citer de nouveau à ce propos des extraits d'une déclaration que le Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios, a faite le 6 mars 1964:

"Le Gouvernement de la République n'épargnera aucun effort et prendra toutes les mesures nécessaires pour réprimer tout acte illégal et faire régner l'ordre. Un des aspects de cette tâche est d'assurer la détente. Une première mesure dans ce sens est la mise en liberté de toutes les personnes détenues comme otages.

"A cette fin, nous décidons que, d'ici à demain samedi 7 mars à midi, tous les Turcs détenus comme otages par les Grecs seront amenés librement au quartier général de la police de Nicosia, où des dispositions ont été prises pour qu'ils soient confiés aux représentants de la Croix-Rouge internationale. J'espère que cette décision sera respectée strictement, sans murmure et sans retard. Tout refus éventuel de s'y conformer sera puni sévèrement. Ce geste de la part des Chypriotes grecs ne sera subordonné à aucune espèce de condition qui serait imposée aux dirigeants chypriotes turcs. J'exprime toutefois l'espoir qu'il y aura un geste de réciprocité."

Le lendemain, 49 Turcs détenus par les Grecs étaient mis en liberté, en réponse à l'appel du Président.

188. Or, un certain nombre d'otages grecs détenus par les Turcs n'ont jamais été libérés et, quand leurs parents ou les autorités s'enquière de leur sort, la réponse des autorités turques est cyniquement simple: "Nous n'avons pas d'otages."

189. Le fait demeure, cependant, que de nombreux Grecs, nous le savons, ont été enlevés et pris comme otages par les Turcs. Leur sort est inconnu depuis un certain temps. Mais quand les dirigeants turcs déclarent que les Turcs ne détiennent pas d'otages, cela sous-entend clairement que toutes les personnes en question ont été assassinées. Il est peut-être vrai que, dans certains cas, quelques Grecs irresponsables se sont élevés en justiciers et que, par mesure de représailles, ils ont pris des Chypriotes turcs comme otages. C'est peut-être, par exemple, ce qui s'est passé après que deux officiers de l'armée grecque et un policier chypriote eurent été assassinés de sang-froid à Famagusta, incident dont le Secrétaire général a parlé dans son rapport. Mais je tiens à préciser une fois de plus que mon gouvernement condamne avec la dernière énergie ce système de la prise d'otages, de quelque côté que soient les cou-

May 1964, to which a reference is made in the report of the Secretary-General, stressed:

"I wish to repeat once again that I unhesitatingly and unreservedly condemn the criminal method of taking hostages in any form, and under any circumstances. Such methods are totally unacceptable."

The President of the Republic of Cyprus was referring to the practice of taking hostages in general, whether the perpetrators came from the Greek side or the Turkish side.

190. However, we have never read or heard of any condemnation of this practice from either the Turkish Government or the Turkish leaders in Cyprus in the cases where Greeks were taken as hostages by the Turks. On the contrary, by exaggerations and distortions, the Turkish leaders, both in Ankara and in Cyprus, have tried to capitalize on the question of hostages, fully aware that public opinion is most sensitive—and quite rightly so—on this subject. The Turkish leaders have tried to conceal the fact that Greeks have been abducted, and probably murdered, by the Turks. On the other hand, Turkish propaganda has tried to fabricate an exaggerated picture of Turks being abducted by the Greeks. In this effort long lists of missing persons have been prepared and handed over to the Red Cross by the Turkish leaders. But a great number of the persons who were listed by the Turkish leadership as missing, have been found in their homes, well and safe.

191. Following the disturbances at Paphos, Mr. Küçük informed the representatives of the International Committee of the Red Cross that a number of hostages were being held by the Greek Cypriots. This charge was also contained in the Turkish propaganda leaflets. At the request of the Red Cross a list of the allegedly missing persons was submitted by Mr. Küçük. Acting on this complaint, Red Cross representatives visited Ktima, Paphos, and ascertained that none of these persons had been missing and that they were all found perfectly safe in their homes. The name of an ex-police constable, Kemil Mehmet, had appeared on every list of missing persons since January 1964. Yet in April the Red Cross representative was able to locate him living in good health at his home in the Turkish quarter.

192. The most blatant example, however, of the bad faith of the extremist Turkish leadership in this respect is the recent case of the thirty-two Turkish Cypriots, whose names had been included on the list of missing persons alleged to have been taken as hostages, and who, after inquiries, were found alive and well in their homes by the Red Cross representatives, never having been abducted by anyone. Despite the fact that the Red Cross had informed the Turkish leadership of this fact, and despite the request made to the Turkish leadership to announce publicly that the thirty-two persons in question, previously alleged to have been missing, had been found safe in their homes, the Turkish leadership deliberately omitted to make any statement in a dishonest attempt to continue to make political capital out of their fabricated story of hostages.

pables. Le Président de la République de Chypre dans une déclaration en date du 28 mai 1964 à laquelle le Secrétaire général fait allusion dans son rapport, soulignait:

"Je tiens à répéter une fois de plus que, sans hésitation et sans réserve, je condamne la méthode criminelle qui consiste à prendre des otages, sous quelque forme que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. Ces méthodes sont absolument inacceptables."

Le Président de la République de Chypre faisait allusion à la prise d'otages en général, que ceux qui commettent ce crime se trouvent du côté grec ou du côté turc.

190. Cependant, nous n'avons jamais entendu parler d'une condamnation quelconque de cette pratique soit par le Gouvernement turc, soit par les dirigeants turcs à Chypre dans les cas où des Grecs ont été pris comme otages par des Turcs. Au contraire, au moyen d'exagérations et de déformations, les dirigeants turcs, à Ankara comme à Chypre, ont essayé de profiter de la question des otages, sachant que l'opinion publique est particulièrement sensible — et à bon droit — sur ce point. Les dirigeants turcs ont cherché à dissimuler le fait que des Grecs avaient été enlevés et probablement assassinés par les Turcs. D'autre part, la propagande turque a essayé de broder un tableau exagérément sombre des enlèvements de Turcs par les Grecs. A cette fin, les dirigeants turcs ont dressé et remis à la Croix-Rouge de longues listes de personnes disparues. En fait, bon nombre des personnes portées disparues par les dirigeants turcs ont été retrouvées, saines et sauvées, dans leurs foyers.

191. Ainsi, à la suite des troubles de Paphos, M. Küçük a informé les représentants du Comité international de la Croix-Rouge qu'un certain nombre d'otages étaient détenus par les Chypriotes grecs. Cette accusation figurait également dans les tracts de la propagande turque. A la demande de la Croix-Rouge, M. Küçük a fourni une liste des personnes considérées comme disparues. Pour donner suite à cette plainte, les représentants de la Croix-Rouge se sont rendus à Ktima et à Paphos; ils ont pu se rendre compte qu'aucune de ces personnes n'avait disparu et qu'elles étaient toutes chez elles en parfaite santé. Le nom d'un ancien agent de police, Kemil Mehmet, figurait sur toutes les listes de personnes disparues depuis janvier 1964. Pourtant, en avril, le représentant de la Croix-Rouge a pu le découvrir en parfaite santé chez lui, dans le quartier turc.

192. Cependant, l'exemple le plus criant de la mauvaise foi des dirigeants extrémistes turcs à cet égard est le cas récent des 32 Chypriotes turcs dont les noms figuraient sur la liste de personnes disparues et présumées prises comme otages et qui, après enquête, furent retrouvés bien vivants chez eux par les représentants de la Croix-Rouge, n'ayant jamais été enlevés par personne. Bien que la Croix-Rouge en eût informé les dirigeants turcs et qu'ils eussent été priés d'annoncer publiquement que les 32 personnes en question, précédemment portées disparues, avaient été trouvées saines et sauvées chez elles, les dirigeants turcs se sont délibérément abstenus de faire une déclaration quelconque, essayant malhonnêtement de tirer profit sur le plan politique de cette histoire de prétendus otages.

193. It is difficult to say how many more of those on the missing persons list can be found either in their homes or in other places, simply hiding themselves according to the instructions from their leaders so that the story of hostages may continue to be a subject of propaganda.

194. A close look at the facts would show that the question of hostages has become a propaganda objective for the Turkish leadership. People who are safe in their homes are to be found on the missing persons list. People who are probably at the moment happily visiting other countries, such as Turkey, also may be found on the missing persons list, but, what is worse, my Government's strong suspicion, not unwarranted and not without good reason, is that also a number of those persons on the missing list are indeed missing, for they have been assassinated by the extremist members of their own community for failure to comply with their orders, or because they were found guilty of wishing to see normal and friendly relations resume between Greeks and Turks on the island.

195. Before leaving this subject I wish to stress once more that my Government is determined to do its utmost to put an end altogether to the practice of taking hostages, whether exercised by Greeks or by Turks. My Government feels unable to accept any suggestion that those Turkish Cypriots, including some of their terrorist leaders, who are responsible for the abduction and murder of Greeks, as well as of Turks, should not be liable to arrest and punishment.

196. As the Council has seen, it has not been my intention to set aside the fact that some Greek irresponsible elements may have been guilty of the practice of taking hostages. What I have attempted to do is simply to present the problem in its proper perspective and dispel the falsehoods which Turkish propaganda has found it necessary to resort to, in accordance with the Hitlerite principle that a lie, if told 100 times, becomes a truth.

197. The President of the Republic of Cyprus in his statement on 29 May 1964 to which the representative of Turkey made reference earlier, although he unfortunately and—I cannot help feeling—purposely, failed to mention the whole statement, had said:

"I do not conceal the fact that Turks have been abducted by irresponsible Greek elements and have probably been killed. I have, however, ceased to believe that the lists of missing Turks submitted by the Turkish leaders are true. An example in point is the case of the thirty-two Turks who had never been abducted and whom the Red Cross discovered living in good health in their own homes."

198. While the Turkish leaders are fabricating stories about hostages held by the Greeks, the intimidation of the Turkish peace-loving citizens by the Turkish rebels has assumed new dimensions. The Security Council should pay particular attention to this aspect. Terrorization and intimidation of the Turkish Cypriots by the Turkish terrorists is one of the methods employed by the Turkish leadership in its endeavour to resist the will of the people which desires to restore normal and friendly relations between the two com-

193. Il est difficile de savoir combien d'autres personnes figurant sur la liste des disparus se trouvent soit chez elles soit ailleurs et se cachent simplement sur les instructions de leurs dirigeants afin que la fable des otages demeure matière à propagande.

194. Si l'on y regardait de près, on verrait que la question des otages est devenue un objectif de propagande pour les dirigeants turcs. Des gens qui sont en sécurité chez eux figurent sur des listes de disparus. Des personnes qui, en ce moment, voyagent probablement sans incident dans d'autres pays, en Turquie par exemple, figurent aussi sur la liste des disparus, mais, qui pis est, mon gouvernement soupçonne fortement, et non sans fondement ni sans bonnes raisons, qu'un certain nombre de personnes qui figurent sur la liste des disparus ont effectivement disparu parce qu'elles ont été assassinées par les extrémistes de leur propre communauté pour ne pas avoir suivi leurs ordres ou parce qu'elles avaient été jugées coupables de souhaiter la reprise de rapports normaux et amicaux entre les Grecs et les Turcs de l'île.

195. Avant de quitter ce sujet, je voudrais souligner une fois de plus que mon gouvernement est déterminé à faire tout son possible pour mettre fin à la pratique de la prise d'otages, qu'elle soit le fait de Grecs ou de Turcs. Mon gouvernement juge impossible de donner suite à des suggestions qui auraient pour effet de soustraire à l'arrestation et à la condamnation des Chypriotes turcs et notamment certains de leurs dirigeants terroristes qui sont responsables de l'enlèvement et de l'assassinat de Grecs ainsi que de Turcs.

196. Comme le Conseil l'a constaté, je n'ai pas cherché à dissimuler le fait que certains éléments grecs irresponsables peuvent s'être rendus coupables d'enlèvements d'otages. Ce que j'ai tenté de faire, c'est simplement de présenter le problème dans une juste perspective et de dissiper les mensonges auxquels la propagande turque a jugé nécessaire de recourir, conformément au principe hitlérien qu'un mensonge, 100 fois répété, devient vérité.

197. Le Président de la République de Chypre, dans sa déclaration du 29 mai 1964 à laquelle le représentant de la Turquie a fait allusion antérieurement, mais dont, malheureusement et — je ne puis m'empêcher de le penser — de propos délibéré, il a évité de citer le texte complet, s'est exprimé en ces termes:

"Je ne cache pas que des Turcs ont été enlevés par des éléments grecs irresponsables et ont sans doute été tués. J'ai toutefois cessé de croire que les listes de turcs disparus soumises par les dirigeants turcs correspondent à la vérité. On a de cela un exemple probant dans le cas des 32 Turcs qui n'avaient jamais été enlevés et que la Croix-Rouge a trouvés chez eux sains et saufs."

198. Tandis que les dirigeants turcs inventent des histoires d'otages détenus par les Grecs, l'intimidation par les rebelles turcs des citoyens turcs épris de paix prend de nouvelles proportions. C'est là une question dont le Conseil de sécurité devrait se préoccuper particulièrement. Les Chypriotes turcs sont terrorisés et intimidés par les terroristes turcs. C'est là une des méthodes qu'ils emploient pour essayer de faire obstacle à la volonté de la population qui voudrait rétablir des relations normales

munities. Greeks and Turks can live and work together. They have the will and the desire to do so.

199. The Secretary-General, explaining the arrangement made for the harvest, states in paragraph 53 of his report:

"The harvesting has provided the opportunity for the renewal of contacts between the two communities, and has demonstrated that the will and the ability to live and work together still exists."

200. When, on the other hand, a United Nations official in Cyprus made a similar statement to the effect that Greeks and Turks can live together, the Turkish illegal radio station, in a commentary, declared: "We expect the Peace Force Commander to issue an immediate statement refuting the views expressed by the United Nations official."

201. The Turkish Cypriots are living in conditions of cruel suppression, intimidation and terrorism imposed by the Turkish rebels. Out of the numerous cases reported to the police, the following instances may be cited by way of examples:

202. On 20 March 1964, it was reported to the police that, in the Turkish village of Vretsia, Turkish extremists fatally shot a Turkish Cypriot, Ali Kachatti, of the same village. The victim is said to have been related to the moderate Turkish leader, Mr. Ihsan Ali.

203. On 7 April 1964, a Turkish shepherd, Djemil Feyzoullah, while grazing his flock near the village of Asproyia, accompanied by his wife, who is of Greek origin, was fired at by two Turkish terrorists and was injured in the head. He was treated in a Government hospital.

204. Another Turkish Cypriot, Behaettin Niazi was arrested and tortured by Turkish terrorists of the village of Pano Yialia on the accusation that he was running a taxi service between his village and Nicosia, going through Greek villages. This amounted to a crime.

205. The case of Moustapha Houssein Kousha is particularly revealing. This unfortunate Turkish Cypriot, who had been induced to leave his house in the mixed village of Dhali in order to go, together with his family, to the Turkish village of Louroujina, decided to return secretly to Dhali, where he found his house in perfect order. He has requested that his family in Louroujina be allowed to return with him to Dhali, but the Turkish extremists in Louroujina refused to let them go, despite his efforts to this end through the Red Cross representatives. According to him, his family have been recently subjected to ill-treatment at the hands of the Turkish rebels.

206. Mustapha Dervish, another Turkish Cypriot of Paphos, who was running a coffee shop in an area near the Greek quarter, was ordered to close his shop, or otherwise be punished. The reason for this order was that Greek Cypriots were also frequenting the coffee shop and meeting their old Turkish friends.

207. It is characteristic in this respect that paragraph 34 of the Secretary-General's report accepts the possibility that:

"... in Ktima the leaders of the extremist Turkish Cypriot organization Turk Mudafaa Tesdati (Turkish

et amicales entre les deux communautés. Les Grecs et les Turcs peuvent vivre et travailler ensemble. Ils ont la volonté et le désir de le faire.

199. Le Secrétaire général, expliquant les dispositions prises pour la moisson, donne au paragraphe 53 de son rapport les indications suivantes:

"La moisson a donné aux deux communautés l'occasion de renouer les contacts et a permis de constater que la volonté et la possibilité de vivre et de travailler ensemble existent encore."

200. Lorsque, d'autre part, un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies à Chypre a fait une déclaration analogue, disant que les Grecs et les Turcs pouvaient vivre ensemble, l'émetteur turc illégal a diffusé le commentaire suivant: "Nous espérons que le Commandant de la force de paix va publier immédiatement une déclaration réfutant l'opinion exprimée par le fonctionnaire des Nations Unies."

201. Les Chypriotes turcs vivent dans des conditions cruelles d'insécurité, d'intimidation et de terrorisme imposées par les rebelles turcs. Parmi les nombreux cas signalés à la police, on peut citer les exemples suivants.

202. Le 20 mars 1964, il a été signalé à la police que, dans le village turc de Vretsia, des extrémistes turcs avaient abattu le Chypriote turc Ali Kachatti, du même village. La victime serait un parent du dirigeant turc modéré, M. Ihsan Ali.

203. Le 7 avril 1964, un berger turc, Djemil Feyzoullah, qui faisait paître son troupeau près du village d'Asproyia en compagnie de sa femme, qui est d'origine grecque, a essuyé les coups de feu de deux terroristes turcs et a été blessé à la tête. Il a été soigné dans un hôpital public.

204. Un autre Chypriote turc, Behaettin Niazi, a été arrêté et torturé par des terroristes turcs du village de Pano Yialia, sous l'accusation d'avoir assuré un service de taxi entre son village et Nicosia en traversant des villages grecs. Cela était considéré comme un crime.

205. Le cas de Moustapha Houssein Kousha est particulièrement révélateur. Ce malheureux Chypriote turc, qui avait été incité à quitter sa maison située dans le village mixte de Dhali pour gagner avec sa famille le village turc de Louroujina, décida de revenir secrètement à Dhali, où il trouva sa maison en parfait état. Il demanda que sa famille, restée à Louroujina, fût autorisée à venir le rejoindre à Dhali, mais les extrémistes turcs de Louroujina refusèrent de la laisser partir, malgré ses démarches par l'intermédiaire des représentants de la Croix-Rouge. Selon lui, sa famille a récemment subi de mauvais traitements de la part des rebelles turcs.

206. Mustapha Dervish, Chypriote turc également et habitant Paphos, qui gérait un café près du quartier grec, a reçu l'ordre de fermer sa boutique sous peine d'être puni. Cet ordre était dû au fait que les Chypriotes grecs fréquentaient aussi son café et y rencontraient leurs anciens amis turcs.

207. Il est caractéristique à cet égard de voir qu'au paragraphe 34 de son rapport le Secrétaire général admet la possibilité que:

"... Les chefs de l'organisation d'extrémistes chypriotes turcs, Turk Mudafaa Tesdati (TMT)

Defence Organization) or TMT, are anxious to retain a certain tension among the Turkish Cypriot population, perhaps because they believe that this will ensure ready support, if the over-all Turkish Cypriot policy is to become more aggressive."

208. A Turkish Cypriot by the name of Kaimal Osman, of Omorphita village, was ill-treated by the Turks for not being unfriendly towards the Greeks. He managed to escape to the Greek sector of Nicosia.

209. Another Turkish Cypriot, Behri Yousouf of Lambriou, at Larnaca, was ill-treated by the Turkish rebels in Larnaca. He was then abducted by the Turks and taken to Nicosia, whence he managed to escape to the Greek sector of the town.

210. Faik Naim of Mallia, sixty years old, was ill-treated by his Turkish compatriots because the Greeks had supplied him with bread.

211. Houssein Behrich Arif Gokay of Kyrenia, now of Famagusta, accompanied by his brother, went to a police station to complain that he was detained by Turkish terrorists and ill-treated because he refused to take arms against the State.

212. On 20 March 1964, Salih Mounir of Lapithiou, another Turkish Cypriot, called at another village and reported to the Greeks of the village that extremist Turks had beaten him up because he had condemned their acts of violence against the Greeks.

213. I could go on for hours and hours citing examples of ill-treatment and intimidation imposed by the Turkish rebels on the peace-loving Turkish Cypriots in Cyprus. The Cyprus police is in a position to report hundreds of incidents of ill-treatment of Turks at the hands of their fellow Turks, simply because they condemned violence or expressed friendly feelings towards their Greek compatriots. Many such persons sought and received police protection.

214. The great majority of the Turks in Cyprus have the desire to restore friendly relations with the Greeks. They are not allowed to do so by the Turkish rebels, because friendship and co-operation would not promote the Turkish plan for partition and separation.

215. A well-known Turkish Cypriot leader, Mr. Ihsan Ali, has described the sufferings of the Cypriot Turks at the hands of the Turkish extremists in letters and messages which he has addressed to various newspapers and personalities, including the Turkish Prime Minister. In a telegram addressed on 16 March 1964 to Mr. İnönü, Mr. Ihsan Ali spoke of those Turks who are trying to turn Cyprus into hell by putting forth the nonsensical allegation that Greeks and Turks cannot live together in Cyprus to world public opinion. Mr. Ali concluded his message to the Turkish Prime Minister as follows: "...on behalf of the citizens who cannot raise their voice owing to the prevailing threats and terrorism."

216. In a letter addressed to the Turkish newspaper Millyet, Mr. Ihsan Ali spoke of the actions of the Turkish terrorists to suppress those Turks in Cyprus who do not follow their directions. He wrote: "Due to the terrorism and intimidation of Denktas, surpassing

à Ktima, veillent entretenir une certaine tension parmi la population chypriote turque, croyant peut-être s'assurer ainsi un appui immédiat au cas où la politique générale des Chypriotes turcs deviendrait plus énergique."

208. Un Chypriote turc du nom de Kaimal Osman, du village d'Omorphita, a été maltraité par les Turcs parce qu'il n'était pas hostile aux Grecs. Il a réussi à se réfugier dans le secteur grec de Nicosia.

209. Un autre Chypriote turc, Behri Yousouf, de Lambriou, à Larnaca, a été maltraité par les rebelles turcs à Larnaca. Il a ensuite été enlevé par les Turcs et emmené à Nicosia d'où il a réussi à s'échapper et à gagner le secteur grec de la ville.

210. Faik Naim, de Mallia, âgé de 60 ans, a été maltraité par ses compatriotes turcs parce que les Grecs l'approvisionnaient en pain.

211. Houssein Behrich Arif Gokay, de Kyrenia, maintenant à Famagouste, s'est présenté en compagnie de son frère à un poste de police et s'est plaint d'avoir été séquestré par des terroristes turcs et maltraité parce qu'il refusait de prendre les armes contre l'Etat.

212. Le 20 mars 1964, Salih Mounir, de Lapithiou, autre Chypriote turc, s'est rendu dans un autre village et a signalé aux Grecs du village que des extrémistes turcs l'avaient battu parce qu'il avait condamné les actes de violence commis en leur nom contre des Grecs.

213. Je pourrais continuer des heures entières à citer des exemples de mauvais traitements et d'actes d'intimidation dont de paisibles Chypriotes turcs sont victimes à Chypre de la part des rebelles turcs. La police chypriote est en mesure de signaler des centaines de cas de mauvais traitements infligés à des Turcs par d'autres Turcs pour la simple raison que les premiers condamnaient la violence ou exprimaient des sentiments d'amitié envers leurs compatriotes grecs. Nombreuses sont les personnes qui, se trouvant dans ce cas, ont demandé et obtenu la protection de la police.

214. Dans leur grande majorité, les Turcs de Chypre désirent rétablir leurs relations amicales avec les Grecs, mais les rebelles turcs ne le leur permettent pas parce que l'amitié et la coopération ne favoriseraient pas le plan turc de partage et de sécession.

215. Un dirigeant chypriote turc bien connu, M. Ihsan Ali, a décrit les souffrances infligées aux Chypriotes turcs par les extrémistes turcs dans des lettres et des messages adressés à divers journaux et à diverses personnalités, parmi lesquelles le Premier Ministre turc. Dans un télégramme adressé le 16 mars 1964 à M. İnönü, M. Ihsan Ali parlait de ces Turcs qui s'efforcent de transformer Chypre en un enfer en soutenant auprès de l'opinion publique mondiale cette allégation absurde que les Grecs et les Turcs ne peuvent pas vivre ensemble à Chypre. M. Ali terminait son message au Premier Ministre turc par ces mots: "...Au nom des citoyens qui ne peuvent faire entendre leur voix à cause des menaces et du terrorisme actuels."

216. Dans une lettre envoyée au journal turc Millyet, M. Ihsan Ali a parlé des actes commis par les terroristes turcs contre les Turcs de Chypre qui ne suivent pas leurs directives. Il écrivait: "En raison du terrorisme et de l'intimidation de Denktas, qui est pire

that of Nero, Cypriot Turks have been prevented to speak or to think."

217. In a letter addressed on 1 June 1964 to the Commander of the United Nations Force in Cyprus, General P. S. Gyani, Mr. Ihsan Ali wrote:

"Almost every day I receive complaints either in person, or by phone or letters, from my Turkish compatriots, to the effect that they are exposed to Turkish threats and intimidations in various ways. In particular, they are prevented from going to the Greek market or shopping even for their basic necessities of life. Also those who have deserted their homes and villages are now being prevented from going back to their homes...".

Hundreds of Turkish Cypriots want to go back to their villages and live peacefully together with their Greek compatriots, but they are not allowed to do so.

218. In their effort to pursue the plan of partition, in certain areas the Turkish leaders are forcing the Turkish Cypriot population of Cyprus to live in a state of siege. In spite of the fact that the Turkish leaders are acting on the basis of a plan to destroy the State, the State, on the other hand, although in a position to create difficulties for the Turkish population, has done its utmost to assist the Turkish citizens in any way possible.

219. The Government of Cyprus has, for example, shown great magnanimity on the subject of supplies from Turkey to the Turks, in spite of the fact that all the commodities imported are plentiful and easily obtainable in Cyprus and in spite of the obvious danger, supported by reliable information, that stocks are being built up in order to support a full-scale Turkish military operation.

220. Since the end of December 1963, the Government of the Republic has allowed entry into Cyprus of Red Crescent personnel who came to offer medical treatment to the wounded Turks in the Turkish quarter of Nicosia, but who, in fact, have been working to build up complete medical units and hospitals, as part of the pre-arranged plan for the division of the country, and who have also been making preparations themselves in anticipation of an invasion by Turkey.

221. Since that time my Government has allowed entry into Cyprus of foodstuffs and animal fodder, clothing and footwear, medicine, blankets and tents, to the total value of £282,230 sterling. The Government has allowed these supplies to be imported duty free. This meant a considerable loss to the economy of the country not only in the form of import duty, but also because of the fact that all of these supplies were easily obtainable in the Cyprus market.

222. Likewise, even though it became apparent that the Turks were acting on a preconceived plan, the Government did not, as it might have done, proceed to apply measures such as cutting off electricity or water for which, by the way, the Turkish Cypriots do not even pay now.

223. All international organizations in Cyprus have acknowledged the generosity of the Cyprus Govern-

ment, les Chypriotes turcs sont empêchés de parler et même de penser."

217. Dans une lettre adressée le 1er juin 1964 au général P. S. Gyani, commandant de la Force des Nations Unies à Chypre, M. Ihsan Ali écrivait:

"Presque journellement, je reçois des plaintes, soit de vive voix, soit par téléphone ou par lettre, émanant de compatriotes turcs qui me disent être l'objet de toutes sortes de menaces et de manœuvres d'intimidation de la part des extrémistes turcs. C'est ainsi, par exemple, que mes compatriotes se voient empêchés d'aller dans des magasins grecs, même pour y acheter des articles de première nécessité. De plus, il est maintenant interdit à ceux qui ont abandonné leur maison ou leur village d'y retourner."

Des centaines de Chypriotes turcs voudraient rentrer dans leurs villages et y vivre paisiblement aux côtés de leurs compatriotes grecs, mais on ne le leur permet pas.

218. Dans leur désir de réaliser le plan de partage, les dirigeants turcs obligent la population chypriote turque de certaines zones de Chypre à vivre comme si elle était assiégée. Bien que les dirigeants turcs agissent en fonction d'un plan visant à détruire l'Etat, l'Etat, pour sa part, bien qu'il soit à même de créer des difficultés à la population turque, a fait de son mieux pour aider de toutes les manières possibles les citoyens turcs.

219. C'est ainsi que le Gouvernement chypriote a fait preuve d'une magnanimité extrême en ce qui concerne les approvisionnements en provenance de Turquie destinés aux Turcs, bien que tous les produits ainsi importés soient abondants et faciles à trouver à Chypre et que, d'après des renseignements dignes de foi, des stocks soient constitués en vue d'appuyer une opération militaire turque d'envergure.

220. Depuis la fin de décembre 1963, le Gouvernement de la République a autorisé l'entrée à Chypre du personnel du Croissant-Rouge, qui était venu pour soigner les blessés turcs du quartier turc de Nicosia, mais qui, en réalité, a travaillé à constituer des groupes médicaux complets et des hôpitaux dans le cadre d'un plan préétabli pour la division du pays et qui a fait aussi des préparatifs en prévision d'une invasion par la Turquie.

221. Depuis la même date, mon gouvernement a également autorisé l'entrée à Chypre de produits alimentaires, de fourrage, de vêtements, de chaussures, de médicaments, de couvertures et de tentes pour une valeur totale de 282 230 livres sterling. Le Gouvernement a permis que ces importations soient faites en franchise de droits de douane. Cela représente une perte considérable pour l'économie du pays, non seulement à cause de la non-perception des droits de douane, mais encore parce que toutes ces fournitures pouvaient être obtenues aisément sur le marché chypriote.

222. Depuis la même date, et bien qu'il soit devenu évident que les Turcs agissaient selon un plan préétabli, le gouvernement n'a pas, comme il aurait pu le faire, appliqué des mesures telles que la coupure du courant électrique ou de l'eau, fournitures que les Chypriotes turcs ne paient du reste même pas actuellement.

223. Toutes les organisations internationales représentées à Chypre ont reconnu la générosité du Gouver-

ment in this respect, and have commended its tolerance and humanitarian attitude.

224. Fortunately, as was pointed out in the report of the Secretary-General, there have not been any recent major clashes in Cyprus apart from certain isolated incidents. But as the Secretary-General has indicated this is not enough. A return to normal conditions is one of the most important specific objectives that the United Nations and the Cyprus Government have been called upon to pursue, by the Security Council.

225. The main obstacle to the return to normality is the lack of freedom of movement in certain parts of the island, where Turkish terrorists are in control of certain roads. This problem still exists, to a certain extent, due to the fact that the Turkish rebels would not consider it helpful to their plans of division and partition to allow freedom of movement through the areas which they control.

226. But the State of Cyprus is one and indivisible and the effective authority of the Government must be re-established over the whole territory. It is in this direction that the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus can, and should, render a more active assistance, because without complete freedom of movement, the term "return to normality", contained in the resolution of 4 March 1964 of the Security Council, becomes meaningless.

227. In this connexion, and in order to facilitate a solution to this problem, the Government of Cyprus has repeatedly put forward various suggestions to the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus. But the Turkish leaders refused to act accordingly. It is another example of the bad faith of the Turkish leaders, and it is another example of their endeavour to undermine the mission of the United Nations Force.

228. It is the view of my Government that if the resolution of the Security Council of 4 March 1964 is to be fully implemented, freedom of movement throughout the country must be completely ensured, and all dividing lines must be removed. Any tolerant attitude to the contrary would, in my submission, be a contravention of the resolution of 4 March, which would result in the failure of the United Nations Force in Cyprus.

229. My Government wishes the United Nations Force to succeed fully. It is in this spirit and within this framework that my Government is ready to continue to co-operate, to the fullest extent with the United Nations Peace-keeping Force.

230. I have dealt with some of the aspects of the situation in Cyprus. But it is crystal-clear that all the problems and the issues involved in the situation within Cyprus are only symptoms; they are not the cause. The cause is the policy pursued by the Turkish Government—the policy of division, the policy of partition, the policy of provocation, the policy of threats. All the problems, the difficulties and the obstacles that we are confronted with in Cyprus, due to the subversive activities of the Turkish rebels, are again symptoms of one cause, namely the partitionist plan of the Turkish Government. The hardships and the tragedy of the population of Cyprus, whether Greeks, Turks, Armenians or Maronites, are

nement chypriote à cet égard et ont loué sa tolérance et son esprit humanitaire.

224. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, il ne s'est produit récemment à Chypre aucune rencontre sérieuse; il n'y a eu que quelques incidents isolés. Mais comme l'indique le Secrétaire général lui-même, cela n'est pas suffisant. Le retour à une situation normale constitue l'un des objectifs les plus importants que le Conseil de sécurité ait fixés à l'Organisation des Nations Unies et au Gouvernement chypriote.

225. L'obstacle principal au retour à une situation normale est l'absence de liberté de mouvement dans certaines parties de l'île où les terroristes turcs contrôlent certaines routes. C'est un problème qui subsiste encore dans une certaine mesure parce que les rebelles turcs ont pensé que ce serait desservir leurs plans de division et de partage que de permettre la liberté de déplacement dans les zones qu'ils contrôlent.

226. Néanmoins, l'Etat de Chypre est un et indivisible, et l'autorité effective du gouvernement doit être rétablie sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix peut et doit fournir une assistance plus active parce que, sans une liberté de mouvement complète, l'expression "retour à une situation normale", qui figure dans la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, perdrait toute signification.

227. A cet égard et afin de faciliter la solution du problème, le Gouvernement chypriote a soumis à plusieurs reprises diverses suggestions à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, mais les dirigeants turcs ont refusé de suivre ces suggestions. C'est là un nouvel exemple de la mauvaise foi des dirigeants turcs et de la manière dont ils s'efforcent de faire obstacle à la mission de la Force.

228. Mon gouvernement estime que, si l'on veut appliquer pleinement la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, il faut qu'une liberté de mouvement complète soit assurée dans le pays tout entier et que toutes les lignes de séparation soient supprimées. Toute tolérance envers une position contraire serait à mon sens une infraction à la résolution du 4 mars et aboutirait à l'échec de la mission de la Force des Nations Unies à Chypre.

229. Mon gouvernement souhaite le succès le plus complet à la Force des Nations Unies. C'est dans cet esprit et dans ce cadre que mon gouvernement est prêt à poursuivre une collaboration sans réserve avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

230. J'ai traité de certains des aspects de la situation à Chypre, mais il est parfaitement évident que tous les problèmes et toutes les questions que cette situation soulève ne sont que des symptômes; ils ne sont pas la cause. La cause est la politique suivie par le Gouvernement turc — politique de division, politique de partage, politique de provocation, politique de menaces. Tous les problèmes, toutes les difficultés et tous les obstacles que nous rencontrons à Chypre en raison des agissements subversifs des rebelles turcs sont, là encore, les symptômes d'une cause unique, à savoir le plan de partage du Gouvernement turc. Les souffrances et le drame de la population chypriote, qu'elle soit turque, grecque, armé-

the direct consequences of the policy of provocation and incitement of the Turkish Government. The terrorism incited by the Turkish extremists against the peace-loving Turkish population of Cyprus, is being carried out in pursuance of the same policy.

231. The cause of the trouble in Cyprus has come from the outside. It is the Turkish Government which has armed the Turkish Cypriot rebels. It is the Turkish Government which has inspired and instigated the rebellion against the State of Cyprus for the purpose of destroying the State, as was so often repeatedly and explicitly stated by the Turkish leaders, namely that their aim is to partition the State. It is the Turkish Government that does not want peace in Cyprus. It is Turkey who continuously threatens Cyprus with invasion and at the same time encourages and supports the Turkish rebels to undermine any effort either of the United Nations or of the Government of Cyprus for a return to normal life in the country. It was the Turkish Foreign Minister who spoke of the failure of the Mediator in Cyprus before the Mediator himself had the chance even to make his report to the Secretary-General. Turkey continues to undermine the peace in Cyprus, and, with her policy and actions, threatens international peace.

232. The Security Council will not be serving any purpose if it chooses to ignore the real facts of the situation. It is against this background of facts that the future role of the United Nations with regard to Cyprus lies.

233. In conclusion, I wish to reiterate once more my Government's position with regard to the problem of Cyprus. We want peace and a return to normal conditions in Cyprus and we are ready to co-operate fully with the United Nations in a common effort to achieve this goal. We are not, on the other hand, prepared to accept curtailment of any of the sovereign rights of the legal Government in Cyprus. We shall not tolerate any effort, whether from within or without, aimed at destroying the unity and the territorial integrity of the sovereign and independent State of Cyprus.

234. We expect protection from the United Nations in view of the new threats by Turkey directed against the independence and territorial integrity of our country. We expect peace and justice from the United Nations. We expect a United Nations political solution.

235. My Government is ready to guarantee the human rights of all its citizens irrespective of colour, creed or religion; but on the other hand, my Government is not prepared to negotiate on the inherent rights of the majority to rule and to decide freely upon the future political administration of their country. My Government, in short, is determined to see the resolutions of the Security Council and the Charter of the United Nations fully respected and applied in the case of Cyprus.

236. I would like to apologize for having taken so much of the Council's most valuable time. I have tried to give to you, Mr. President, and the other members of the Council, a clear picture of the true situation in Cyprus.

237. The PRESIDENT (translated from French): In view of the lateness of the hour, the representative of Greece has consented not to speak at this meeting

nienne ou maronite, sont les conséquences directes de la politique de provocation et d'excitation du Gouvernement turc. Les actes de terrorisme des extrémistes turcs contre les Turcs pacifiques de Chypre sont l'expression de la même politique.

231. La cause des troubles de Chypre vient du dehors. C'est le Gouvernement turc qui a armé les Chypriotes turcs rebelles. C'est le Gouvernement turc qui a inspiré et fomenté la rébellion contre l'Etat dans l'intention de détruire l'Etat, comme les dirigeants turcs l'ont répété si souvent et avec beaucoup de clarté, déclarant que leur objectif était de partager l'Etat. C'est le Gouvernement turc qui ne veut pas la paix à Chypre. C'est la Turquie qui menace constamment Chypre d'invasion, tout en encourageant et en soutenant les rebelles turcs pour qu'ils sapent tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies ou du Gouvernement chypriote en vue du retour à une vie normale dans le pays. C'est le Ministre des affaires étrangères de Turquie qui a parlé de l'échec du Médiateur à Chypre avant même qu'il ait eu la possibilité de rendre compte au Secrétaire général. La Turquie continue à saper la paix à Chypre et elle menace la paix internationale par sa politique et par ses actes.

232. le Conseil de sécurité ne remplira pas un rôle utile s'il choisit de ne pas tenir compte des données réelles de la situation. C'est en prenant en considération les faits que l'Organisation des Nations Unies doit concevoir sa mission future à l'égard de Chypre.

233. En terminant, je tiens à réaffirmer une fois encore la position de mon gouvernement quant au problème de Chypre. Nous voulons la paix et le retour à une vie normale à Chypre et nous sommes prêts à coopérer sans réserve avec l'Organisation des Nations Unies dans un effort concerté pour atteindre ce but. Au contraire, nous ne sommes pas disposés à laisser porter atteinte à l'un quelconque des droits souverains du Gouvernement légitime de Chypre. Nous ne tolérerons aucun acte, de l'intérieur ou de l'extérieur, qui viserait à détruire l'unité et l'intégrité territoriale de l'Etat indépendant et souverain de Chypre.

234. Nous attendons de l'Organisation des Nations Unies la protection, face aux nouvelles menaces turques contre l'indépendance et l'intégrité territoriale de notre pays. Nous attendons de l'Organisation des Nations Unies la paix et la justice. Nous attendons de l'Organisation des Nations Unies une solution politique.

235. Mon gouvernement est prêt à assurer la défense des droits de l'homme pour tous ses citoyens, sans distinction de couleur, de croyance ou de religion, mais, inversement, il n'est pas disposé à négocier les droits que possède la majorité de gouverner et de décider librement de la vie politique future du pays. Mon gouvernement, en bref, est déterminé à voir les résolutions du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies pleinement respectées et appliquées dans le cas de Chypre.

236. Je m'excuse auprès des membres du Conseil d'avoir pris tant de leurs précieux moments. J'ai tenté, Monsieur le Président, de vous donner, ainsi qu'aux membres du Conseil, un tableau clair de la véritable situation à Chypre.

237. Le PRESIDENT: En raison de l'heure tardive, le représentant de la Grèce a accepté de ne parler qu'à la prochaine séance. Je crois en conséquence

but to address the Council rather at its next meeting.
I therefore now suggest that the Council adjourn until
11 o'clock tomorrow morning.

It was so decided.

The meeting rose at 8.45 p.m.

que le Conseil devrait s'ajourner à demain 11 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 20 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.